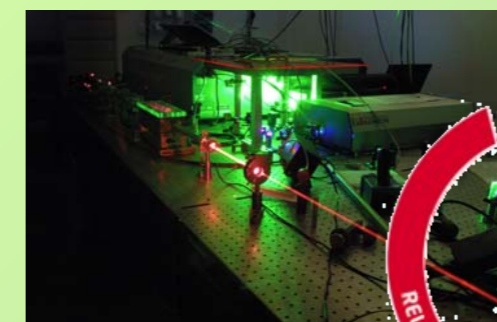




RAPPORT DU PRÉFET SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE



2009

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Boulevard de France - 91010 EVRY Cedex - Tél. 01.69.91.91.91 Fax 01.64.97.00.23
Internet des services de l'État dans le département : <http://www.essonne.gouv.fr>

N° ISSN 1155-441-X

SOMMAIRE

PROTÉGER LES POPULATIONS, FAIRE VALOIR LA RÈGLE DE DROIT ET LES CONDITIONS DE LA DÉMOCRATIE

Sécurité des personnes et des biens.....	3
Protection des populations contre tous les types de risques.....	10
Protection des droits et des libertés individuelles.....	18

PARER À LA CRISE, SOUTENIR L'ÉCONOMIE, PRÉPARER L'ESSONNE DE DEMAIN

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Répondre aux défis de la crise.....	21
Soutenir l'activité économique.....	24
Agir pour l'emploi.....	29

PRÉPARER L'ESSONNE DE DEMAIN

Le développement par un aménagement harmonieux des territoires.....	33
Une intercommunalité encore à parfaire.....	39
Aménagement et urbanisme.....	40
Concours financiers de l'État.....	42

DES SERVICES DE L'ETAT PLUS EFFICIENTS	43
--	----

ASSURER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

Rénovation urbaine.....	47
Logement.....	47
Politique de la ville.....	53
Solidarités.....	56
Éducation, jeunesse et sports.....	60
Santé.....	64
Culture	69
Protection du patrimoine	72

ANNEXES	75
----------------------	----

PROTÉGER LES POPULATIONS, FAIRE VALOIR LA RÈGLE DE DROIT ET LES CONDITIONS DE LA DÉMOCRATIE

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ET CONTRE LES VIOLENCES

Lutter contre la délinquance : une priorité

➤ Bilan général positif

En 2009, la délinquance générale est en baisse : - **5,63 %** dans le département de l'Essonne. Cette baisse sensible confirme celle constatée au niveau national (- 1,04 %). Cette tendance est constatée tant en zone Police (- 5,75 %) qu'en zone Gendarmerie (- 5,15 %). Au sein de la délinquance générale, on note également une baisse de la délinquance de proximité : (- 5,78 %) (- 1,43 % au niveau national).

L'année 2009 est également marquée par une diminution des atteintes aux personnes (- 5,56 %), à rebours de la tendance nationale (+ 2,76 %).

Le taux de criminalité du département de l'Essonne se situe au 21ème rang national (sur 96) pour l'année 2009.

Le taux d'élucidation atteint 35,18 % avec 25 890 faits élucidés pour 71 561 faits constatés. Si le taux d'élucidation reste inférieur au taux national (37,61 %), il est cependant en nette progression, de 2,12 points.

Le nombre de faits élucidés n'augmente que faiblement (+ 0.26 %, contre + 5,52 % en 2008), mais cette faible augmentation est due à la baisse du nombre de faits constatés, c'est-à-dire à la baisse de la délinquance dans le département. Le nombre de personnes mises en cause progresse lui de + 1,97 % (contre 6,90 % en 2008).

Les gardes à vue diminuent de - 0,42 % (+ 8 % en 2008).

Ces résultats s'expliquent d'abord par une augmentation de l'activité et une plus grande efficacité des services de police et de gendarmerie. Les infractions relevées à l'initiative des services, et non par une plainte des victimes, sont en hausse de 8,45 %.

➤ Violences urbaines en diminution

Les violences urbaines diminuent, passant à 2 961 faits en 2009 contre 3217 en 2008, soit une baisse de 8,04 % en zone police et 7,32 en zone gendarmerie. Si, en zone gendarmerie, il est constaté une hausse des incendies de véhicules (22 faits), en zone police, on observe une diminution de 140 véhicules (1265 à 1125).

Les quartiers sensibles les plus emblématiques concernent les communes de Grigny (La Grande Borne, Grigny II), de Corbeil-Essonnes (Les Tarterêts, Montconseil, La Nacelle) et d'Evry (Les Pyramides, Les Epinettes, les abords du centre commercial Agora).

Des succès ont été obtenus ces dernières années grâce à la "judiciarisation" du phénomène des violences urbaines, passant par l'emploi systématique de la police technique et scientifique, des enquêtes de voisinage et de l'utilisation du témoignage sous X.

La persistance des bandes est une réalité, celles-ci n'hésitant pas à s'affronter physiquement sur la voie publique ou dans des lieux publics (encore 73 faits d'affrontement entre bandes recensés en 2009 contre 78 en 2008).



Des actions de prévention renforcées

par la mise en place des référents sûreté

Le département de l'Essonne a installé plusieurs référents « sûreté » (un par circonscription). Leur mission consiste à effectuer des actions de prévention, après avoir établi des diagnostics de sécurité réalisés en liaison avec des administrations publiques, des entreprises privées ou des commerçants et des écoles pour les référents scolaires.

A titre d'exemple, une convention visant à prévenir et à lutter contre les vols et les dégradations sur les chantiers a été signée le 16 octobre dernier avec la Fédération Française du Bâtiment et le Président du Syndicat des Travaux Publics de l'Essonne. Cette convention a pour objectif de désigner un référent sûreté au sein de la Direction départementale de la sécurité publique, un correspondant local au sein de chaque circonscription de Sécurité Publique et un référent sûreté au sein du Groupement de Gendarmerie. Ceux-ci peuvent ainsi initier le personnel des entreprises concernées aux enjeux de la sécurité et rechercher les dispositifs techniques de prévention adaptés à chaque cas d'espèce.

par la sécurisation des établissements scolaires

Le plan de prévention de la délinquance présenté par le Ministre de l'Intérieur le 2 octobre 2009 prévoyait la sécurisation des établissements scolaires. Ce dispositif a été mis en place dans 18 établissements scolaires essonniers, les plus sensibles du département. Ils ont fait l'objet d'un diagnostic de sécurité avant la fin de l'année.

Le référent sûreté, appelé ici référent scolaire, est en relation quotidienne avec le Proviseur Vie scolaire ou le Principal pour échanger des informations concernant les événements survenus dans l'enceinte et aux abords de l'établissement (1 800 actions de sécurisation ont été effectuées).

par le développement de la vidéo protection

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance est passé de 917 052 € en 2008 à 1 660 000 € en 2009, auxquels s'est ajoutée une subvention de 400 000 € dans le cadre du plan de relance. Les communes (en particulier Evry, Lisses, Massy), les établissements scolaires (9 collèges et 7 lycées) et la copropriété de Grigny 2 sont les bénéficiaires de ce fonds dont l'utilité, dans le cadre notamment de la vidéo surveillance, est reconnue par tous : ce dispositif contribue grandement à sécuriser les quartiers sensibles.

Toutes les demandes d'installation ou de modification des systèmes de vidéo protection doivent être présentées devant la commission départementale. Entre 50 et 100 dossiers ont été étudiés par mois en 2009.

Des actions renforcées contre les cambriolages et les vols à main armée avec deux nouveaux outils : l'EMS et la CAC

un état-major de sécurité installé le 13 octobre 2009

La première réunion d'état-major, en octobre, a permis de faire l'analyse de la criminalité constatée. Au suivi statistique s'est ajoutée une approche qualitative, portant sur les principales inflexions, la nature des faits constatés comme leurs localisations dans le territoire, conduisant à la formulation d'objectifs d'amélioration pour les catégories d'infraction mises en évidence. Cette première réunion a permis de dégager les lignes prioritaires d'action dans le département et de présenter le bilan de la Cellule Anti-Cambriolage, qui associe une fois par semaine police et gendarmerie afin de préparer les actions conjointes inter-services.

un nouvel outil pour lutter contre la hausse des cambriolages : mise en place de la CAC

La mise en place d'actions concertées entre la police et la gendarmerie dans le cadre de la cellule anti-cambriolage (CAC) a donné de bons résultats. De nombreuses opérations départementales de lutte contre les vols par effraction sur l'ensemble du département ont été effectuées durant les mois de novembre et décembre. La mise en place d'une stratégie globale de réappropriation du territoire a permis de mieux orienter les services de proximité des unités, grâce à une analyse spatio-temporelle plus précise réalisée par la cellule anti-cambriolage.

A partir des vacances de la Toussaint, l'opération tranquillité vacances a été étendue à toutes les vacances scolaires. Ce dispositif qui vise à enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages constatée pendant les vacances scolaires, a été renforcé par la création d'une cellule anti-cambriolages départementale mixte Police et Gendarmerie.

des actions de sensibilisation contre les vols à main armée

Globalement, les vols à main armée diminuent de 25 % dans le département (- 26,18 % en zone Police et - 24 % en zone Gendarmerie). Grâce à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'information auprès des commerçants et à des opérations ciblées dans les zones commerciales identifiées comme vulnérables.

un dispositif adapté et efficace pour les fêtes de fin d'année

La nuit de la Saint Sylvestre avait fait l'objet d'un dispositif important et le département de l'Essonne n'a connu aucun incident grave; les incendies de véhicules ont nettement diminué.

Un dispositif d'aide aux victimes qui se développe et s'organise :

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des services de police, la prise de plaintes et l'orientation des victimes, un stage regroupant une vingtaine de fonctionnaires a été organisé.

Une psychologue en poste à l'hôtel de police d'Evry a traité 268 situations concernant des personnes victimes ou mis en cause, afin de leur proposer une orientation vers un service compétent.



Dans le même temps, le Bureau Aide aux Victimes a géré une moyenne de 20 situations différentes par mois, soit environ 30 à 35 rendez-vous (prise de plainte, orientation, assistance, renseignements...).

Trois associations spécialisées dans la lutte contre les violences intra-familiales ont tenu des permanences mensuelles ou bi-mensuelles dans 4 commissariats du département (Arpajon, Brunoy, Juvisy/Orge, Massy).

Enfin, selon les effectifs des brigades de sûreté urbaine, il a été mis en place dans chaque commissariat une brigade de protection de la famille ou des référents locaux. Ainsi, une BPF a été créée au sein des BSU de Brunoy, Evry, Juvisy/Orge, Palaiseau et Ste Geneviève des bois.

Un référent local et son adjoint ont été nommés dans les autres commissariats du département.

L'année 2009 est une année de renforcement de la coordination interservices avec notamment la création de nouveaux outils :

GIR, de très bons résultats 2009

L'année 2009 confirme encore les progrès du Groupement d'Intervention Régional (GIR) de l'Essonne et son enracinement dans la lutte contre l'économie souterraine. Si, sur le plan quantitatif, les opérations ont été moins nombreuses, 54 en 2009 contre 66 en 2008, celles-ci sont beaucoup plus ciblées et de nature à ébranler davantage l'économie souterraine. En effet, la valeur globale du patrimoine saisi aux criminels est passée de 604 806 euros en 2008 à 1 479 522 euros en 2009 (hausse de 145 %).

En 2008, conformément aux directives ministérielles et aux recommandations du comité de pilotage, il était prévu de procéder à un recentrage de l'activité du GIR sur les trafics de stupéfiants. Cet objectif confirmé en 2009 a été atteint puisque le portefeuille du GIR de l'Essonne compte désormais 50 % d'enquêtes liées aux trafics de drogue (soit 11 dossiers liés au trafic de drogue sur 22 enquêtes en cours au 6 janvier 2010).

L'arrivée de fiscalistes à la DDSP

Le Président de la République a fixé comme objectifs majeurs un renforcement de la lutte contre la délinquance dans les quartiers sensibles et une forte implication des services des finances publiques dans la lutte contre les trafics illicites. Dès lors, en complément de l'action d'ores et déjà menée avec l'autorité judiciaire et les services de police et de gendarmerie, la DGFIP entend accentuer sa présence en donnant, chaque fois que les conditions sont réunies, une suite fiscale aux agissements des contribuables développant de telles activités.

Dans les faits, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a décidé de spécialiser au plan national 50 agents dédiés à 43 quartiers sensibles, dont 4 quartiers dans l'ESSONNE (Les Tarterets et Montconseil à Corbeil-Essonnes, Les Pyramides à Evry et La Grande Borne à Grigny) spécialement et limitativement identifiés. Dans l'Essonne, l'équipe fiscale spécialisée, composée de 5 agents de la DDFIP et d'un cadre a été installée début janvier dans les locaux et aux côtés des agents de la DDSP.

Le Comité Local Unique de Lutte contre la Fraude, qui permet de faire travailler plusieurs services en réseau

Cette nouvelle structure a déjà obtenu des résultats importants. Le CLULF a permis à l'ensemble des acteurs, réunis pour la première fois au sein d'un même organe, de lier des contacts personnels et concrets. La CPAM a ainsi débuté un programme à destination du parquet, des policiers et des gendarmes afin de leur expliquer l'activité de chaque organisme et de cibler les informations présentant un intérêt pour eux. Le nombre de procédures transmises par les organismes partenaires à l'URSSAF a fortement augmenté. D'importants efforts ont été constatés dans ce sens de la part des forces de police (DDSP, PAF). Cette coopération a ainsi permis à l'URSSAF, dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, de récupérer 875 850 € de cotisations de sécurité sociale depuis octobre 2008. Les caisses prestataires (CPAM, CNAV, CNAF, Pôle Emploi) ont également pu recouvrer des prestations indûment versées.

Enfin, *la loi du 3 août 2009 consacre le rattachement organique de la gendarmerie nationale au ministère de l'intérieur.*

Dans le domaine du soutien, la maintenance des véhicules de service a été mutualisée entre le groupement de gendarmerie et la direction départementale de la sécurité publique à partir du 1^{er} septembre 2009. Cette évolution s'inscrit pleinement dans l'application de la réforme de l'État.



LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ ET L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

Lutte contre le travail dissimulé

En 2009, la brigade mobile de recherche de la Direction Départementale de la Police aux Frontières (DDPAF) a contrôlé 98 lieux de travail (dont 17 conjointement avec les partenaires engagés dans la lutte contre le travail illégal) essentiellement dans les secteurs de la restauration, du BTP, de commerces divers, soit 715 personnes contrôlées. 210 procédures ont été établies (57 à l'encontre d'Étrangers en Situation Irrégulière, 24 à l'encontre d'employeurs, 25 aidants au séjour irrégulier, 38 porteurs de faux documents).

Cette activité a abouti à 59 poursuites pénales ainsi que la reconduite à la frontière de 11 ESI. Six référents de la DDSP 91 ont été formés en matière de lutte contre le travail dissimulé et l'emploi d'étrangers sans titre.

Éloignement de ressortissants étrangers en situation irrégulière

La problématique aiguë des campements d'étrangers en situation irrégulière a nécessité un déploiement particulier en lien étroit avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration dans le cadre du dispositif d'aide au retour.

Globalement, les principaux obstacles à l'éloignement demeurent la délivrance insuffisante des laissez-passer consulaires, la non prolongation de la rétention administrative sur décision du juge des libertés et de la détention et les conséquences d'une situation tendue en effectifs et véhicules au Centre de Rétention Administrative de Palaiseau. 923 reconduites effectives ont cependant été réalisées.

Les éloignements effectifs se répartissent en trois catégories : 56 % concernant des personnes sorties de Fleury-Mérogis, 11 % après interpellation sur la voie publique, 33 % de retours volontaires.

Le Centre de Rétention Administrative (CRA) de Palaiseau a quant à lui éloigné 250 retenus pour l'année 2009. Ces retenus provenaient de 34 départements et 19 % étaient directement élargis de maisons d'arrêt, pour la grande majorité de celle de Fleury Mérogis.

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'accidentologie – Bilan 2009

L'accidentologie en Essonne *	2009	2008	2007	2006	2005	2004	Evolution 2009-2008
Tués	27	45	37	47	57	68	- 40 %
Blessés	1856	1893	2047	1830	2165	2163	- 1,9 %
Accidents corporels	1513	1517	1627	1413	1654	1647	- 0,26 %

*sur la base des données Préfecture

L'année 2009 a été marquée par un nombre de tués particulièrement bas de 27. Le nombre de tués a été divisé par quatre depuis 1998 et pratiquement par trois depuis 2002. Cette baisse est constatée dans toute l'Ile-de-France, à rebours des chiffres nationaux.

En 2009, sur 27 tués, 5 décès seraient dûs à la non maîtrise du véhicule impliqué, 14 au non respect des règles de sécurité, 5 à des vitesses excessives – l'alcool intervenant comme facteur aggravant dans trois cas.

La diminution des accidents mortels a été proportionnellement plus faible sur les routes départementales.

Le nombre de tués a baissé dans toutes les catégories d'usagers à l'exception des piétons pour lesquels le nombre de tués a augmenté de 5 en 2008 à 9 en 2009.

Les personnes sensibles, piétons et « deux roues motorisés », représentent 62 % des tués. Les jeunes 0 – 24 ans représentent un tiers des tués et les seniors de plus de 60 ans 25 % des victimes.

La cause principale des accidents est en 2009 le non-respect des règles du code de la route. La vitesse et l'alcool apparaissent toujours dans les éléments déclencheurs d'accidents graves. Les accidents se produisent essentiellement de jour, sur chaussée sèche et par temps clair.

Bilan des opérations des forces de l'ordre

S'agissant des contrôles sanctions automatisés, (23 équipements de terrain C.S.A. en Essonne) environ 571 000 conducteurs ont fait l'objet d'un procès-verbal pour excès de vitesse en 2009. Par ailleurs les forces de l'ordre ont quant à elles verbalisé 134 800 conducteurs, en infraction pour le même motif. Une baisse des vitesses peut être observée globalement au niveau des équipements fixes et des emplacements de radars mobiles. Les dépassements de vitesse supérieurs à 20 km/h sont également en diminution.

Enfin, dans le cadre de la politique nationale d'implantation de Dispositifs Automatiques de Franchissement de feux rouge, les sites potentiels ont été recensés en collaboration avec les forces

de l'ordre et les gestionnaires de voiries et proposés à la DPICA. Les installations devraient débiter au cours du premier semestre 2010.

Plus de 9391 dépistages d'alcoolémie ont été pratiqués par les forces de l'ordre dont 416 se sont révélés positifs. Durant cette même période, 167 rétentions immédiates de permis de conduire ont été effectuées, dont 28 pour excès de vitesse, 121 pour alcoolémie et 18 pour usage de stupéfiants.

Politique de sécurité routière

L'observatoire départemental de sécurité routière a effectué une étude portant sur l'analyse des causes d'accidents où un seul véhicule est concerné. Une enquête ECPA a également été lancée en 2009.

La DDEA, en collaboration avec l'Inspection Académique et la MAIF, poursuit les actions de sensibilisation des jeunes dans les collèges et les lycées sur la conduite des deux roues motorisés et la prise d'alcool et de drogues.

Dans le prolongement de l'action « Motard d'un jour » et de la signature de la charte Sécurité Routière entre l'Union des Maires de l'Essonne (UME) et le Préfet de l'Essonne au forum Ensemble 91, la DDEA a mis en place un partenariat pour informer et former les élus Sécurité Routière, dans le cadre d'une journée de formation des élus Sécurité Routière et d'un Forum d'initiative locale.

Elle poursuit la concertation des communes, du Conseil Général avec RFF et la SNCF, pour la sécurité des passages à niveau lors des réunions semestrielles.

Les actions de prévention avec une action phare, l'alternative à la sanction

L'action « alternative à la sanction », le 25 septembre 2009, a rassemblé 77 stagiaires qui ont ainsi pu bénéficier d'une sensibilisation à la sécurité routière. Les forces de l'ordre proposaient un stage en échange du classement sans suite de leur contravention par le Procureur de la République. Parmi les bénéficiaires, 22% étaient titulaires du permis de conduire A depuis moins de 5 ans et 17% depuis moins d'un an. Parmi les infractions relevées, il s'agit dans 34% des cas d'excès de vitesse, dans 14% des cas du dépassement par la droite, dans 11% des cas de circulation sur la Bande d'Arrêt d'Urgence.

Cette action phare dans le département de l'Essonne est appelée à se développer, comme à s'étendre aux autres catégories de véhicules, au cours des prochaines années.

Le permis de conduire

L'année 2009 est marquée par le renforcement de l'équipe d'inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière dans le Département de l'Essonne qui a permis de résorber les délais d'attente à l'examen (6 mois à 3 mois).

La cellule chargée de la répartition des examens et de l'enregistrement des candidats aux permis de conduire a enregistré au cours de cette année 21 184 dossiers de candidats, en augmentation de 4% par rapport à 2008, et 1 459 dossiers de candidats en annulation, en augmentation forte.

- 24 704 candidats ont passé l'Epreuve Théorique Générale avec un taux de réussite de 68,7 %. Le nombre d'examens ETG est en augmentation de près de 9 %.
- 4 429 examens pratiques du permis A (moto) ont été réalisés (+13% par rapport à 2008) avec un taux de réussite de 84 %.
- 24 058 candidats ont été examinés à l'épreuve pratique du permis B (+4% par rapport à 2008) avec un taux de réussite de 55,8 %.
- 3 619 examens du groupe lourd ont été effectués, activité en diminution de près de 8 % suite à la diminution de la demande d'une école spécialisée en raison de la perte de marchés de formation auprès d'administrations.

Les taux de réussite aux examens dans l'Essonne sont similaires, voire légèrement supérieurs aux taux de réussite nationaux. Les taux de réussite au premier examen sont élevés dans toutes les catégories. Les candidats qui ont pratiqué la conduite accompagnée ont des taux de réussite très supérieurs aux autres candidats (70,1 % à l'examen pratique B).

En 2009, le Bureau de l'Éducation Routière de l'Essonne a réalisé 871 examens supplémentaires Permis B les samedis. Par contre, le taux de réussite de ces examens reste faible (49 %) malgré les conditions de circulation plus favorables.

LES ACTIONS ET MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

La Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

6 930 personnes sont entrées dans l'établissement, au cours de l'année 2009. L'effectif moyen annuel est de 3 590 détenus pour 2 855 places, 63 % de condamnés et 37 % de prévenus (personnes en attente de jugement). Compte tenu de sa taille, la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis accueille des ressortissants de tous les départements de la région Ile de France. Ainsi les personnes ayant déclaré une adresse dans l'Essonne ne représentent que 15 % de l'effectif. Les étrangers représentent 34 % de l'effectif chez les hommes et 61% chez les femmes.

Rénovation : le fonctionnement de la MAFM est marqué, depuis plusieurs années, par un chantier de rénovation de grande ampleur : 400 millions d'euros et 15 ans de travaux (2002 – 2017). Les opérations de travaux concernent désormais les bâtiments d'hébergement.

Les travaux du bâtiment D3 ont démarré au cours de l'année 2009. Son ouverture est planifiée pour la fin de l'été 2010 . Ceux prévus au sein des bâtiments centraux doivent débuter au cours du second semestre 2010. Les opérations de restructuration de la blanchisserie et des miradors sont également prévues en 2010.

Missions : L'une des missions de l'administration pénitentiaire, en milieu fermé, est d'inscrire les publics dans les politiques sociales par l'insertion et la formation professionnelle : 1 237 détenus ont été employés dans les 22 ateliers de concession, 735 personnes incarcérées ont suivi un parcours de professionnalisation. L'enseignement à travers l'Unité Pédagogique Régionale est également une mission importante. Cette unité gère les 611,5 heures hebdomadaires d'enseignement accordées par l'Education Nationale. Une équipe stable de professeurs (écoles, collèges, lycées) dispense les disciplines de l'enseignement général, conformément aux programmes officiels.

Le Centre de semi-liberté (CSL) de Corbeil-Essonnes

Le centre de semi-liberté (CSL) de Corbeil-Essonnes qui est le seul établissement de ce type en Essonne, accueille et contrôle les personnes placées sous main de justice (PPSMJ) effectuant leurs peines sous le régime de la semi-liberté. D'une capacité d'hébergement théorique de 77 places (65 hommes et 12 femmes), l'établissement a accueilli, en 2009, chaque jour, en moyenne, 104 personnes (93 en 2008). L'augmentation des mesures d'aménagement de peine, favorisant une réinsertion réussie et limitant la récidive, trouve ici tout son sens.

En 2009, d'importants travaux (80 000 €), destinés à améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes placées en semi-liberté, ont été réalisés.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Essonne

Le SPIP de l'Essonne a mis en œuvre plusieurs programmes :

- dans le cadre de l'objectif « *Développer les aménagements de peine* » le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) a été étendu à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, grâce aux coordinateurs départementaux (75, 91, 94). Le dispositif CIVIS SMJ (sous main de justice) s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus dont le niveau de qualification s'avère très faible et qui relèvent d'une problématique justice.
- des stages d'addictologie et de citoyenneté ont été organisés et les programmes de prévention de la récidive (PPR) à destination d'auteurs d'infractions sexuelles ont été poursuivis.

Enfin, le SPIP 91 a répondu en 2009 à l'appel à projet du Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, afin de faciliter le parcours des jeunes CIVIS SMJ en détention dans le cadre d'aménagement de peines ou de préparation à la sortie. Cette action implique 10 missions locales de l'Essonne dont la mission locale des Ulis, porteuse du projet et 3 prestataires.

La préfecture de L'Essonne a contribué par voie de subvention à la majorité de ces différents projets et également au recrutement de plusieurs coordinateurs dans des domaines tels que la culture, le sport et l'hébergement.

PROTECTION DES POPULATIONS CONTRE TOUS LES TYPES DE RISQUES

SÉCURITÉ CIVILE

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture a poursuivi ses efforts en 2009 pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs, tout en participant avec l'ensemble des services à la gestion d'évènements réels.

Plusieurs plans ont été mis à jour : plan « Accidents de chemin de fer », plan «sauvetage aéro-terrestre» (SATER), plan départemental « Canicule », de même que la procédure d'alerte « feux de forêt - feux de récoltes ».

Outre ses activités traditionnelles, ce service a également été mobilisé sur des opérations d'envergure comme le meeting aérien de la Ferté Alais les 30 et 31 mai 2009, et la préparation et participation à 4 exercices de sécurité civile (avec activation d'un Poste de Commandement Opérationnel et/ou du Centre Opérationnel Départemental): 2 exercices « cadre » (pandémie grippale le 31 mars 2009 et épizooties majeures le 14 mai 2009), 2 exercices « réels » (PPI CIM/ANTARGAZ en juin 2009 et PPI CEA de SACLAY en septembre 2009).

Il convient également de mentionner la forte mobilisation du SIDPC sur la mise en oeuvre du dispositif de lutte contre le virus de la grippe A H1N1. A partir de juin 2009, toute l'activité du SIDPC a été principalement tournée vers l'organisation du stockage et de la distribution des masques aux professionnels de santé, puis en fin d'année à la mise en place et à l'organisation des centres de vaccination.

Fin octobre et jusqu'à la fermeture des centres de vaccination les 9 agents du SIDPC ont assuré la gestion de ces centres pour la partie administrative et ont participé aux COD de 8h à 23h00 (heure de clôture courante) pendant toute la période y compris les week-ends.

De même, l'activité de la cellule défense et protection des populations de la DDASS a été particulièrement marquée en 2009 par la question de l'épidémie de grippe A H1N1 à partir d'avril 2009 jusqu'en décembre 2009.

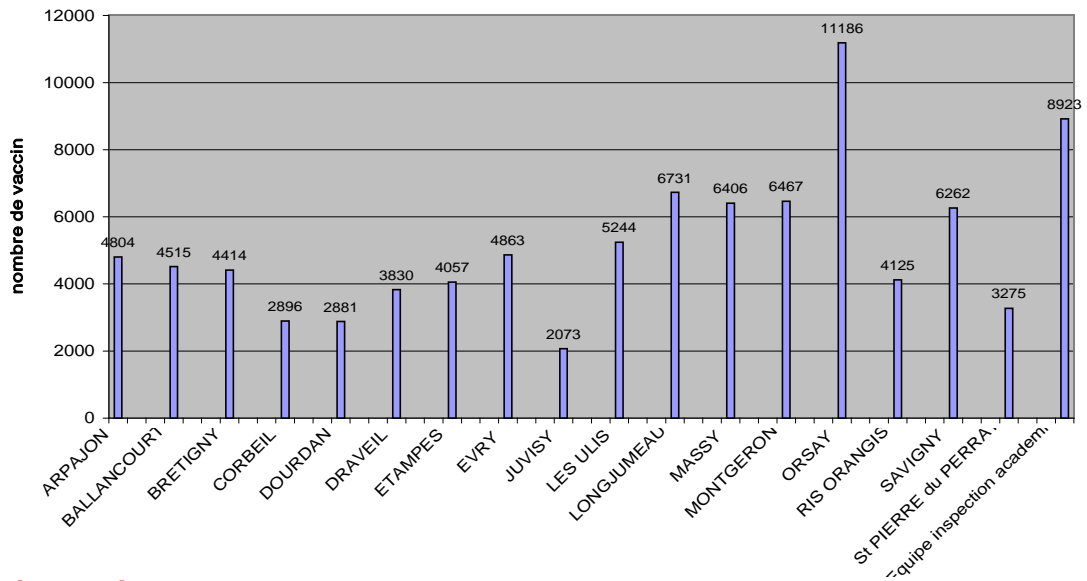


Fin avril 2009, les premiers cas de grippe A H1N1 étaient découverts au Mexique. Le virus se propageait alors rapidement dans les pays avoisinants (USA notamment) puis en Europe. Dès les premières suspicions en France de cas venus de l'étranger, des investigations épidémiologiques et des mesures préventives étaient mises en oeuvre par la DDASS :

- Prise en charge des personnes présentant des signes cliniques compatibles avec la grippe porcine : hospitalisation, recherche des personnes contacts et isolement de ces dernières, suivi des résultats de prélèvements viraux,
- Suivi des cas groupés de grippe A H1N1 : mise en place des mesures barrières, suivi de la prise en charge médicale, suivi de la mise à disposition de Tamiflu,
- Organisation de la mise à disposition des masques pour les établissements de santé et médico-sociaux, recherche de locaux pour la plateforme départementale et pour les plateformes de mise à dispositions, mise en place de la logistique de livraison et délivrance, suivi du dispositif.

Au total, sur l'Essonne, 84 000 personnes ont été vaccinées en centre de vaccination et 900 en établissements médico-sociaux.

Répartition du nombre de personnes vaccinées par centre de vaccination (source EOD 91)



LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES SECOURS

Les chiffres-clefs du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont :

* Effectifs fin 2009 : 1058 SPP, 1793 SPV, 292 Personnels Administratifs Techniques et Sociaux.

* Total des interventions en 2009 : 90861 (4754 accidents de la circulation ; 123 fausses alertes ; 6024 feux ; 14206 opérations diverses ; 137 risques technologiques ; 65617 secours à personne).

Le contrôle des Établissements Recevant du Public (ERP)

En 2009, le service Prévention du SDIS a effectué 1347 visites d'ERP dans le cadre des commissions de sécurité. Parmi les interventions marquantes figurent : le départ de la colonne de renfort Ile de France pour la Zone Sud Ouest touchée par la tempête Klaus, le feu de forêt à Maisse, le feu de garage à Soisy sur seine (86 sapeurs-pompiers mobilisés sur plus de 24 heures), le feu de pavillon à Marcoussis (70 sapeurs-pompiers mobilisés, 7 sapeurs-pompiers blessés) et le feu de silo à Grigny (124 sapeurs-pompiers mobilisés).



Une activité opérationnelle stable

Les missions de secours, en intégrant les accidents, représentent désormais plus de 77% de l'activité opérationnelle ; elles restent quasiment stables en 2009. La lutte contre les incendies, mission traditionnelle des sapeurs-pompiers est en légère hausse (+4.2%) après une forte baisse en 2008 (-8,2%). Cela est lié aux conditions climatiques (feux de végétation de l'été).

A noter également la diminution des feux de poubelles (-28.1%), généralement liés aux violences urbaines, et la stabilité des feux de véhicules. L'augmentation sensible de l'activité « opérations diverses » est à mettre en perspective avec la forte diminution de 2008 (-14%) et les 15727 interventions effectuées en 2007 dans un secteur d'activité fortement lié aux conditions climatiques (inondations, tempêtes etc...) et à la présence de nids d'hyménoptères (+403 interventions en 2009).

Le recentrage sur les missions d'urgence

En matière de secours à personnes, le rapprochement du SDIS et du SAMU dans le cadre de la mise en œuvre du Centre Départemental d'Appel d'Urgence (CDAU) s'est accompagné d'une redéfinition des missions de chaque service. Une meilleure coordination entre le SDIS et le SAMU doit permettre aux sapeurs-pompiers de se consacrer davantage aux missions relevant de l'urgence.

La promotion du volontariat

L'année 2009 a vu la promotion du volontariat s'accroître. Lors d'événements de sensibilisation, de rencontres avec les chefs d'entreprise, le SDIS 91 a œuvré à recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) : 150 SPV supplémentaires sont aujourd'hui recrutés.

PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES, PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET DE L'USAGER

Lutte contre la légionellose

En 2009, 24 cas de légionellose ont été déclarés dans le département de l'Essonne, dont 3 signalements ayant conduit à un décès. Ce chiffre est stable par rapport à celui des dernières années. Aucun cas d'origine nosocomiale n'a été recensé.

Par ailleurs, le service santé environnement de la DDASS a eu à gérer 11 dossiers de contamination de réseaux d'eau chaude sanitaire dans des bâtiments d'habitation collectifs, maisons de retraite et établissements de santé, dont certains mis en évidence suite à la déclaration de cas de légionellose, et ayant conduit parfois à des mesures d'interdiction de douches. La gestion de ces dossiers nécessite une attention particulière des services, notamment du fait de la médiatisation de certains épisodes de contamination.

La sécurité sanitaire en établissement de santé

- 7 inspections ont été menées à ce titre en 2009, par un binôme Médecin Inspecteur de Santé Publique et Infirmière Diplômée d'Etat dans le cadre de la lutte contre les Infections Nosocomiales dans des centres hospitaliers et cliniques du département.

- 3 inspections ont été menées concernant la pratique des interruptions volontaires de grossesse. Le plan d'inspection des établissements de santé, issu des priorités élaborées dans le cadre du Plan National Santé Environnement (PNSE), et visant à contrôler 10 % de ces établissements a été reconduit en 2009. Cependant en 2009 il a concerné 5 établissements de santé, compte tenu de l'arrêt des inspections durant le second semestre, conséquence de la gestion de la campagne de vaccination contre la grippe AH1N1.

Les pathologies suivantes ont fait l'objet d'un travail de mise en commun et de réalisation d'une procédure conjointe avec l'Education Nationale sur les alertes en milieu scolaire : infections invasives à méningocoque, Toxi-Infections Alimentaires Collectives, rougeole, teigne, coqueluche.

En 2009, 21 signalements de Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC) ont été transmis à la DDASS. Au total 251 personnes ont été concernées et 6 d'entre elles ont dû être hospitalisées.

Des inspections sur les cuisines collectives de certains établissements médico-sociaux ont été réalisées durant le 1^{er} semestre 2009 ; elles concernent 7 maisons de retraite et 2 établissements pour personnes handicapées.

Sécurité sanitaire des aliments

La Direction Départementale des Services Vétérinaires a mené une action d'inspection auprès des établissements produisant, manipulant ou mettant en vente des denrées d'origine alimentaire du département de l'Essonne. Les principaux résultats sont les suivants :

Activité	Nombre d'établissements	Nombre d'inspections	Nombre
Etablissements d'abattage de volailles agréés	2	5	
Etablissements de cuisines centrales agréées	75	109	
Autres établissements agréés	107	52	
Etablissements de restauration collective	1800	228	
Etablissements de remise directe	5600	200	
Fermetures administratives d'établissements			9
Agréments délivrés			40
Certificats export vers pays tiers à l'Union	17		2998
Prélèvements PSPC			69
Enquêtes TIAC			18
Alertes sanitaires traitées			21
Actes de saisie ou de retrait de denrées			10
Procès verbaux			6

L'année 2009 a été marquée par la charge de travail importante en ce qui concerne le secteur des cuisines centrales afin de répondre aux exigences communautaires. L'échéance fixée au 31 décembre 2009 pour la fin de la période transitoire avant l'application des règlements communautaires du « Paquet hygiène » a rendu prioritaire le traitement des demandes d'agrément de ces établissements, les agréments nationaux leur permettant de fonctionner jusque là devenant caducs.

Pour les autres établissements, ont été mises en œuvre les instructions nationales concernant la programmation des inspections. Ainsi, les abattoirs de volailles agréés ont été inspectés à une fréquence minimale de deux fois dans l'année. Par ailleurs, les autres établissements agréés communautaires, hors cuisines centrales, ont fait l'objet d'un classement selon un calcul de note de risque afin de déterminer un ordre de priorité dans les fréquences d'inspection. Les établissements classés à risque par leur activité de manipulation de denrées ont été inspectés pour la plupart. Pour les établissements non agréés, l'activité s'est caractérisée par une diminution du nombre d'inspections d'établissements de remise directe, ce domaine ayant été en grande partie délégué au sein de la Mission Interservices de la Sécurité Sanitaire des Aliments (MISSA), au profit d'une augmentation du nombre d'inspections dans le secteur de la restauration collective.

L'activité de certification à l'export s'est maintenue avec près de 3000 certificats signés par le service. Un protocole national a été mis en place au milieu de l'année. Il a renforcé les contraintes vis-à-vis des exportateurs en imposant un cadre national harmonisé.

Dans le domaine de la santé animale : l'année 2009 a été marquée par la déclaration d'un seul nouveau foyer de fièvre catarrhale ovine, la campagne de vaccination et l'immunisation « naturelle » contre la maladie ayant porté leurs fruits. Un cas de salmonellose aviaire en élevage de poulets a aussi été recensé ainsi qu'un autre foyer de maladie sur des pigeons. Un foyer de maladie des abeilles a été officiellement assaini sur l'année. Enfin, une campagne de vaccination obligatoire a été conduite sur les cheptels de ruminants du département.

La réunion du comité départemental de la santé et de la protection animales (CDSPA) qui s'est tenue au mois de juin a permis la validation d'une version actualisée du plan d'urgence –tronc commun- de lutte contre les épizooties majeures à la lumière notamment des conclusions d'un exercice cadre interministériel de simulation d'un foyer d'influenza aviaire réalisé en mai. D'autres documents ou arrêtés ont été validés lors de ce comité en ce qui concerne les prophylaxies des maladies des ruminants et la gestion sanitaire des animaux de compagnie (animaux errants, vaccination rage et « chiens dangereux »).

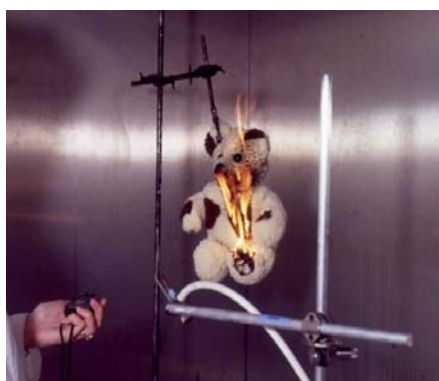
Sécurité et protection économique des consommateurs

L'activité de l'Unité départementale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes s'est articulée autour de 6 orientations : modernisation de l'économie et pouvoir d'achat, développement durable, logement, nutrition et santé-sécurité des produits industriels et des services-méthodes de production et de commercialisation nouvelles et/ou à risque.

Ainsi au total, 3 484 (+13,49% par rapport à 2008) établissements de toute nature (production, distribution ou prestataires de service, alimentaire ou non) ont été contrôlés conduisant à 13 710 (+14,86%) actions de contrôles. Outre l'envoi de 2 135 rappels de la réglementation, 291 mesures administratives ont été mises en œuvre, 12 injonctions civiles, 3 fermetures administratives pour travaux ont été prononcées, 165 procès verbaux dressés à l'encontre d'opérateurs indécents.



A signaler également, deux assignations devant le tribunal de commerce pour trouble à l'ordre public économique (déséquilibre du contrat) et un jugement du tribunal de commerce à l'encontre d'une enseigne de la grande distribution (deux millions d'euros de dommages à l'économie sont réclamés).



La surveillance, la recherche de produits susceptibles d'être fraudés et/ou dangereux ou enfin la gestion des alertes communautaires ont conduit l'unité à prélever 480 produits de toute nature (prolongateurs électriques, guirlande électrique, jouets, tabouret, souffleur de jardin, alimentation d'ordinateur, alarme de piscine, couette et alimentaires) 14,08% des échantillons sont revenus non-conformes et pour certains dangereux nécessitant pour le professionnel un rappel des produits sur le marché. Cette surveillance des produits mis sur le marché s'inscrit soit dans les plans communautaires de surveillance et de contrôles pour les produits alimentaires (mycotoxines, contaminants, listéria, compléments alimentaires, résidus de pesticides et produits phytosanitaires), soit dans les plans nationaux pour les produits non-alimentaires (matériaux électriques, jouets, cosmétiques, ...).

Enfin, la surveillance renforcée d'un échantillon d'entreprises (178) tant alimentaire que non-alimentaire présentant un risque a amené à contraindre certaines d'entre elles à modifier leurs procédures d'autocontrôles. L'UDCCRF91 a eu également à gérer en début d'année une alerte importante concernant la livraison par une société de fioul présentant un risque d'explosion.

Dans le domaine des compléments alimentaires, secteur en développement constant, des procédures contentieuses ont été constituées à l'encontre de sociétés essoniennes importatrices de cette catégorie de produits pour falsification par addition de colorants ou substances interdites.

Les services des Douanes dans le département ont maintenu leur vigilance en matière de lutte contre la fraude ; en effet, la facilitation des échanges dont bénéficient les entreprises et l'adaptation de l'offre douanière en matière de compétitivité notamment à l'exportation ne signifie pas pour autant un relâchement. Il importe que cette mission soit adaptée à l'environnement économique actuel plus évolutif et surtout plus concurrentiel.

Sa mise en œuvre est orchestrée par la cellule d'orientation des contrôles (CROC) dont le rôle a été renforcé dans le nouveau schéma de réforme du dédouanement. En concertation avec le pôle action économique (PAE) chargé, de la politique réglementaire en matière douanière et de contributions indirectes, la CROC détermine et adapte la politique des contrôles appliqués dans la circonscription en tenant compte des objectifs de performance qui lui ont été assignés.

Les missions de lutte contre la fraude concernent de nombreux domaines et couvrent différents secteurs économiques.

La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants constitue l'une des missions prioritaires des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de Paris-Ouest. Comme l'année précédente, la BSI des Ulis s'est particulièrement investie dans ce domaine en 2009 avec la réalisation de plus d'une soixantaine de constatations (65 prises enregistrées) en s'attachant à faire face aux différentes formes de trafic rencontrées dans le département. Il a été procédé à la saisie de 5,4 kilogrammes d'héroïne mais aussi de quelques 1 200 doses de drogues de synthèse (ecstasy, LSD). La valeur totale, sur le marché illicite, des stupéfiants interceptés par la BSI des Ulis en 2009, s'élève à près de 246 000 €.

Par ailleurs, des prises de stupéfiants (plus d'une cinquantaine) ont été opérées également à l'initiative du bureau de douane postal de Chilly-Mazarin. Elles ont conduit à l'interception en moins de quatre mois d'activité de plus de 260 kilogrammes de khat représentant une valeur de 220 000 € environ.

En matière de lutte contre le trafic illicite des tabacs manufacturés (cigarettes, tabac à fumer,...) des actions ont été menées par le service en charge des contributions indirectes au bureau de Corbeil-Evry ainsi que par la brigade des Ulis conduisant à la réalisation de près d'une trentaine de constatations et à la saisie, au total, de quelque 100 kilogrammes de produits du tabac en situation irrégulière. Toutefois, c'est au bureau de Chilly-Mazarin que revient l'essentiel des résultats enregistrés avec l'interception de près de deux tonnes de tabacs manufacturés de contrebande, essentiellement des cigarettes (128 constatations effectuées).

La lutte anti-contrefaçons, à travers la protection des droits de propriété intellectuelle, s'inscrit également au nombre des priorités assignées aux différents services douaniers du département.

A ce titre, quelques quatre-vingts constatations ont été effectuées en 2009 et près de 9 400 articles contrefaisants ont été saisis. Ces résultats apparaissent en nette hausse par rapport à l'année précédente avec un quasi-triplement du nombre de constatations, la quantité de contrefaçons interceptées étant, de surcroît, près de quatre fois supérieure à celle enregistrée en 2008.

La nouvelle carte douanière régionale étant désormais en place, l'année 2010 verra la mise en application du nouveau schéma de dédouanement qui emporte également une réorganisation interne des bureaux de douane en différents pôles et l'exercice de nouveaux métiers douaniers.

Traitements des plaintes des consommateurs

L'unité départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a traité 3184 réclamations, 7616 courriers, principalement relatifs aux litiges contractuels (64,33%) et à la protection économique du consommateur (20,35%). Le délai moyen de traitement de ces réclamations s'est maintenu à un bon niveau (5 jours pour les réponses d'information et 60 jours pour les demandes nécessitant une enquête).

Le 13 octobre 2009, un protocole pour le traitement des plaintes civiles a été signé avec la société CARREFOUR. Ce protocole qui concerne toutes les enseignes du groupe a pour objet d'apporter aux consommateurs un traitement rapide et efficace de leurs réclamations directement adressées par l'UD 91 à Carrefour.

Au delà des plaintes et des dénonciations de concurrents, le nombre important dans le département des agences immobilières (965 recensées en 2009) justifie à lui seul une attention soutenue. En 2009 les contrôles se sont surtout concentrés sur les sites internet et leur réglementation spécifique, et sur le respect de l'obligation d'information du consommateur sur le prix à payer qui est le plus souvent peu ou mal respectée. L'unité s'est également intéressée aux chasseurs immobiliers et au manque de transparence dans l'imputation de la rémunération de l'intermédiaire.

Compte tenu du vieillissement de la population et de la fragilité du public concerné, les actions conjointes entre les services de l'Etat et le Conseil Général de l'Essonne se sont poursuivies dans les maisons de retraite en 2009. 11 établissements ont été contrôlés appartenant aux principaux groupes gestionnaires. Trois procédures contentieuses ont été rédigées pour tromperie sur le temps de présence et la qualification professionnelle du personnel médical et soignant annoncés dans les plaquettes et les publicités.

Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS)

Les services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont mené une campagne de régularisation de la situation des établissements d'activités physiques et sportives non déclarés. Cette procédure a concerné 428 structures. Au 31 décembre 2009, 810 établissements sont déclarés.

En complément de cette démarche, une politique de contrôles systématiques des établissements de bain, des centres équestres, des parcours acrobatiques en hauteur et des structures faisant l'objet de signalements a été mise en œuvre. Au total, 47 établissements ont été contrôlés. 45 d'entre eux ont reçu une injonction de mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, sur les 51 associations sportives ayant sollicité l'agrément sport, 17 l'ont obtenu, 34 dossiers sont en cours d'instruction. Toutes ont bénéficié de conseils et d'un suivi visant à améliorer leur fonctionnement et promouvoir la pratique sportive.

Concernant le contrôle de l'exercice de la profession d'éducateur sportif, 512 cartes professionnelles ont été délivrées au cours de l'année ce qui porte à 3 150 la population d'éducateurs sportifs déclarés dans le département.

Au titre de la protection des mineurs et du contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs, 634 accueils de loisirs et 645 séjours de vacances ont été déclarés, 105 ont fait l'objet d'une visite ou d'une inspection. A la suite, 95 injonctions visant la sécurité du public ou des installations ont été notifiées aux organisateurs, dont un arrêté de fermeture. Ont été diligentées également 56 enquêtes concernant des animateurs, des organisateurs d'accueils de mineurs ou des éducateurs sportifs défaillants dans des affaires de violence, de pédocriminalité, de consommation de substances prohibées, de défaut de surveillance, de défaut de déclaration.

La formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercice de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) a délibéré sur 33 de ces dossiers, aboutissant à 17 suspensions d'exercice professionnel.

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les plans de prévention du risque d'inondation (PPRi)

Le PPRi de la vallée de l'Yerres est prescrit depuis le 6 novembre 2008 sur les départements de Seine et Marne, de l'Essonne et du Val de Marne. En juin 2009, des réunions d'associations ont eu lieu dans chaque département pour présenter les cartes des zones inondables et les cartes des enjeux, études initiales à l'élaboration du futur règlement du PPRi. Les avis et observations des communes ont été recueillis afin de valider ces cartes.

Le PPRi de la vallée de l'Essonne est prescrit depuis le 10 avril 2009 sur les départements du Loiret, de Seine et Marne et de l'Essonne. L'étude des aléas inondation s'est terminée en novembre et a donné lieu à une présentation des résultats aux élus de Seine et Marne et du Loiret.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

La DRIRE et la DDEA ont poursuivi leur action en 2009 sur les 4 PPRT prévus en Essonne. L'arrêté de prescription de OM group (Saint Chéron) a été signé et ceux de CIM/ANTARGAZ et SME/ISOCHEM l'ont été début 2010. Parallèlement la stratégie du PPRT de la Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA) a été proposée aux personnes et organismes associés conformément au programme de travail.

SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le contrôle des installations classées :

En 2009, la DRIRE – Groupe de subdivisions de l'Essonne – a réalisé 197 inspections. 39 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés dont 25 à des installations qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement et 14 à des exploitants non régulièrement déclarés. L'arrêté de suspension d'activité a été pris face à une installation autorisée qui présentait des risques graves pour l'environnement ou des nuisances importantes (déconstruction automobile).

18 plaintes pour nuisances diverses ont été traitées en 2009. Parmi celles-ci, 9 concernaient des installations connues des services de la préfecture. 5 suivis de plaintes ont permis de constater l'exercice d'activités sans autorisation ou déclaration préalable. Enfin, 4 plaintes ne concernaient pas des établissements relevant de la législation des installations classées.

La rénovation de l'encadrement réglementaire du CEA à Saclay

Le centre du CEA à Saclay comporte de nombreuses installations classées (ICPE) et des installations nucléaires de base (INB). Les prescriptions d'exploitation et les autorisations de rejets des INB étaient devenues progressivement obsolètes et devaient être revues. A la demande de l'administration, le CEA a déposé en 2005 un dossier global qui a été soumis à enquête publique.

Depuis 2007, la Drire et l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont collaboré pour établir un arrêté de prescriptions au titre des ICPE et des autorisations de rejets au titre de la sûreté nucléaire avec l'appui des autres services de l'Etat (Police de l'eau, Diren,...). Les décisions sont intervenues en septembre 2009 et ont été présentées à la commission locale de surveillance. Indépendamment de l'encadrement des rejets dans le milieu, elles prévoient la remise échelonnée de nombreuses études ayant pour objectif de réduire l'impact de l'ensemble des activités du CEA à Saclay.

La réduction des pollutions et des nuisances

La directive 96/61/CE du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution dite « directive IPPC » est entrée en vigueur le 30 octobre 1999 pour les installations nouvelles et le délai d'application accordé aux Etats membres pour la mise en conformité des installations existantes (c'est à dire celles qui ont fait l'objet d'une autorisation d'exploitation avant le 30 octobre 1999) s'est terminé le 30 octobre 2007. En Essonne, 35 établissements ressortent de cette directive. En 2009, les prescriptions de neuf établissements ont été rendues conformes, le dernier établissement sera traité en début 2010. A cette échéance tous les établissements seront conformes.

Un nouvel arrêté ministériel pour les traiteurs de surfaces est entré en vigueur en 2009, ces établissements comportant des enjeux forts pour la protection et la prévention de la pollution de l'eau. Un plan d'action a été établi pour mettre en conformité les 21 établissements concernés d'ici fin 2010. Ce plan se recoupe partiellement avec la mise en conformité au titre des IPPC et a concerné 7 établissements en 2009.

GESTION DE L'EAU, pour une préservation de la qualité de l'eau et une meilleure gestion

Contrôle en eau potable (Alimentation Eau Potable) :

L'année 2009 a été marquée par la clôture et la mise en place des appels d'offre lancés pour les analyses concernant l'eau destinée à la consommation humaine et les eaux de loisirs. Les marchés ont été notifiés aux candidats retenus et ont débuté le 1er avril 2009 en ce qui concerne l'AEP et le 18 mai 2009 pour le marché eaux de loisirs. Ces changements ont fait l'objet d'une communication à l'ensemble des acteurs concernés, notamment en ce qui concerne les nouveaux tarifs pour les prélèvements et analyses, et ont conduit à la mise en œuvre de nouvelles procédures avec les laboratoires ayant remporté les deux marchés.

Deux dossiers de demande de dérogation pour la distribution d'une eau non conforme ont été instruits en 2009 (Boutigny Vayres et Etrechy).

La protection des captages d'eau potable :

L'un des objectifs prioritaires du plan national santé-environnement est que les captages exploités pour la production d'eau potable bénéficient d'une déclaration d'utilité publique des périmètres de protection, pour 80 % d'entre-eux en 2008 et 100 % en 2010. Par conséquent, la sécurisation des principales prises d'eau en Seine se poursuit activement.

Conformément aux objectifs du Plan National Santé Environnement, les procédures de protection des captages ont été conduites en lien avec les collectivités, avec un dépôt de l'ensemble des dossiers de protection des prises d'eau des usines de traitement d'eau de surface (Viry, Vigneux, Morsang et Corbeil).

Sur les 74 captages d'alimentation en eau potable (et d'adduction collective) situés sur le territoire de l'Essonne : 49 disposent d'un arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection, les

autres font partie des champs captants du Val de Marne (Les Bréants, à Brunoy), ou de Seine et Marne (Varenes ressource, à Varenes Jarcy) ou sont non protégeables (Boigneville, Champmotteux, Etrechy 2, et Villeneuve-sur-Auvers). 18 ont des procédures de DUP en cours.

EXPLOITATION ET MODERNISATION DE LA VOIE D'EAU

Sous le pilotage de la Mission interservices de l'eau (MISE), l'action du Service de la Navigation de la Seine a porté, en 2009, sur différents types d'interventions :

- instruction de 4 dossiers de déclaration loi sur l'eau portant sur des projets de remblai en zone inondable, forage ou protection de berge - tous ces dossiers ont été clôturés.
- contrôles au titre de la police de l'eau :
 - contrôle travaux sur berges de Seine à Soisy-sur-Seine avec l'ONEMA le 7 avril 2009 ;
 - évaluation annuelle des performances de la station d'épuration du Coudray-Montceaux et renseignement de la base de données BDERU.
- instruction de dossiers de demande d'autorisation :
 - station d'épuration d'Evry de plus de 100 000 équivalents habitants : renouvellement de l'arrêté d'autorisation de la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne dont l'arrêté préfectoral a été signé le 9 mars 2009.
 - travaux sur le barrage du Coudray-Montceaux par VNF : prolongation des travaux – arrêté complémentaire signé le 20 octobre 2009.
 - co-instruction avec la DDASS 91 des dossiers des prises d'eau pour alimentation en eau potable de Vigneux-sur-Seine, Viry-Chatillon, Morsang-sur-Seine et Corbeil-Essonnes (toutes ces procédures sont toujours en cours).
- co-validation avec l'agence de l'eau du scénario SANDRE pour l'autosurveillance de la station d'épuration d'Evry
- contrôles au titre de la police de l'eau : évaluation annuelle des performances des stations d'épuration d'Evry et du SIARCE (courriers envoyé aux collectivités) et renseignement de la base de données BDERU.
- Directive Eaux Résiduaires Urbaines : suivi du contentieux ERU pour la station d'épuration de Corbeil-Essonnes, suivi du chantier de mise en conformité.

PROTECTION DES DROITS ET DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES

LA DÉLIVRANCE DES TITRES

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme du passeport biométrique, des rencontres préparatoires ont été organisées entre l'Union des Maires de l'Essonne, les 25 communes habilitées pour le recueil des demandes de passeports biométriques et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Ce nouveau titre a été mis en service à compter du 12 mai 2009.

25 451 passeports ont été délivrés par les services de la préfecture, qui est devenue compétente pour le traitement des dossiers de l'arrondissement d'Etampes, et 26 994 passeports par la sous-préfecture de Palaiseau. Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux de l'année 2008 compte tenu du lancement du passeport biométrique à mi-2009. Par ailleurs, ce sont au total 103 330 cartes nationales d'identité (CNI) qui ont été délivrées dont 45 061 par la préfecture, 45 518 par la sous-préfecture de Palaiseau et 12 751 par la sous-préfecture d'Etampes.

Pour ce qui est de la délivrance des cartes grises, l'année 2009 a été l'année de mise en place du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Ce système moderne a inclus les professionnels de l'automobile dans la prestation de service public dont ils sont devenus les nouveaux concessionnaires, multipliant de ce fait les points de délivrance des cartes grises : 380 à ce jour en Essonne. Ainsi, depuis le mois de mai, la totalité des véhicules neufs (soit 3000 par mois) est immatriculée par les professionnels.

La montée en charge progressive du SIV jointe à l'augmentation régulière du nombre des partenaires habilités ont permis de constater en fin d'année que 53 % des cartes grises étaient demandées hors administration. Les demandes des professionnels pour participer au système continuent encore à affluer. 84 236 cartes grises ont été délivrées par la préfecture, 40 432 par la sous-préfecture de Palaiseau et 27 796 par la sous-préfecture d'Etampes, soit 152 464 titres au total.

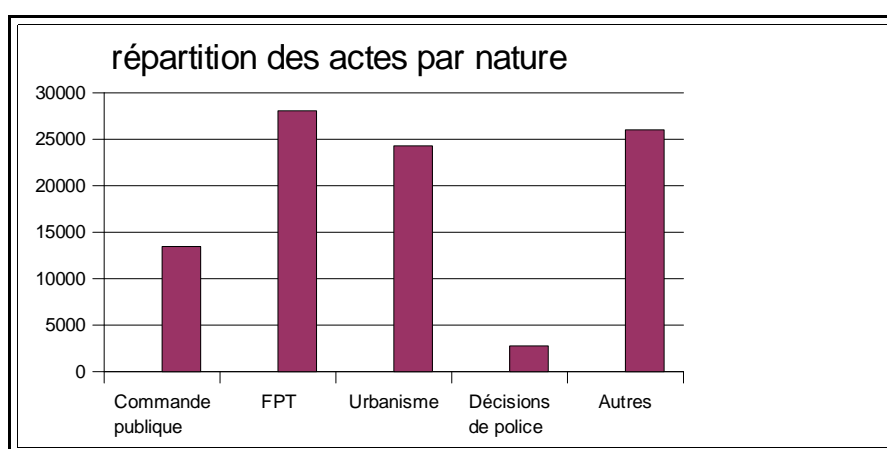
Enfin, en ce qui concerne le séjour des étrangers, 83 629 usagers ont été reçus à la préfecture (hors demandeurs d'asile et postulants à la naturalisation). Celle-ci a délivré 34 259 titres de séjour et documents provisoires. La sous-préfecture de Palaiseau a, quant à elle, reçu 35 545 usagers et délivré 10 069 titres de séjour et documents provisoires.

Conformément aux directives gouvernementales, l'action en faveur de l'immigration professionnelle a été développée, notamment avec la délivrance de la nouvelle carte de séjour « compétences et talents » et le renforcement des collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur.

L'instauration du visa long séjour valant premier titre a réduit le nombre de présentations d'usagers. En revanche, les dispositions relatives à l'admission exceptionnelle par le travail ont suscité une nouvelle demande et induit des modalités d'instruction supplémentaires.

LE CONTROLE DE LÉGALITÉ

Dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité, 94 596 actes ont été reçus par la préfecture et la sous-préfecture d'Etampes (jusqu'au 1er décembre 2009) soit une baisse d'environ 4% par rapport à l'année 2008 (98 704 actes reçus).



En 2009, 8% de l'ensemble de ces actes ont été transmis de manière dématérialisée par l'application ACTES à laquelle 32 collectivités sont connectées contre 15 en 2008. Ce nombre est en progression constante. L'application d'une stratégie formalisée de contrôle dans le cadre d'un programme annuel de priorités et une rationalisation des méthodes de travail ont permis de recentrer le contrôle de légalité sur les domaines les plus sensibles. Par ailleurs, le conseil apporté aux collectivités locales en amont de la signature des actes permet toujours d'éviter des difficultés ultérieures.

Le nombre total de lettres d'observation et d'interventions s'est élevé en 2009 à 2 168 soit une augmentation d'environ 20% par rapport à 2008. L'urbanisme et la fonction publique territoriale se révèlent les domaines où les illégalités constatées sont les plus nombreuses. 40 déférés en annulation ont été engagés devant le tribunal administratif sur l'ensemble des actes. Le tribunal administratif a rendu 19 jugements sur des déférés introduits par le préfet, dont 17 lui sont favorables.

Pour ce qui concerne le contrôle budgétaire, 830 budgets primitifs et 2 463 autres documents budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes administratifs et comptes de gestion) ont été transmis. 6 296 actes relatifs aux finances des collectivités ont été également reçus dont 97 ont conduit à une lettre d'observations et 260 ont fait l'objet de remarques téléphoniques.

En 2009, il y a eu 11 saisines de la chambre régionale des comptes : 3 pour la non-adoption du budget dans le délai imparti par la loi ; 2 pour déséquilibre ; 2 pour non-adoption du compte administratif ; 4 pour déficit du compte administratif.

L'ORGANISATION DES ELECTIONS

En 2009 plusieurs élections ont été organisées : élections des représentants au Parlement européen (juin 2009), élections cantonales partielles de Limours-en-Hurepoix (septembre 2009), élections partielles au sein du Service départemental d'incendie et de secours (octobre 2009),

élections municipales partielles de Morangis (juillet 2009), de Corbeil-Essonnes (septembre 2009) de la Ferté-Alais (octobre 2009) et de Fleury-Mérogis (novembre 2009), élections des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des représentants des bailleurs et des preneurs des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux (janvier 2010).

LES ENQUETES PUBLIQUES : EXPROPRIATIONS

En 2009, plusieurs grands projets concernant l'aménagement du territoire départemental ont été traités. Le projet de la déviation de Maisse (RD 837) a été mené à bien et la procédure concernant les deux autres grands projets est en cours (projet d'aménagement d'une infrastructure multimodale en requalification de la RD 36 de Châteaufort à Palaiseau, déviation d'Itteville et Saint Vrain).

PARER À LA CRISE, SOUTENIR L'ÉCONOMIE, PRÉPARER L'ESSONNE DE DEMAIN

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA CRISE

LE PLAN DE RELANCE

En décembre 2008, le Président de la République a annoncé à Douai un plan de relance massif doté de 26 milliards d'euros pour soutenir l'investissement, sauver des emplois et aider les ménages.

Dans le département, l'investissement public - infrastructures et équipements civils, enseignement supérieur et recherche, équipements de défense et de sécurité, représente un engagement de l'Etat de 71 511 740€ contribuant aux financements de 99 070 380€ de travaux.

Concrètement, on peut citer des travaux routiers sur la RN 104 et la RN 118, des opérations de sécurisation, de reconstruction et de rénovation dans les établissements de santé (l'établissement public de Santé Barthélémy-Durand, le Centre Hospitalier d'Orsay et le Centre Hospitalier Sud Francilien), la Maison d'Accueil Spécialisée LE MASCARET établissement médico-social délocalisé de Montgeron à Tigery, des opérations de rénovation et de modernisation de centres d'hébergement.



Nombreuses sont les très grandes infrastructures de recherche qui ont bénéficié des crédits plan de relance en Essonne: le Synchrotron SOLEIL, pour la construction des 6 dernières lignes de lumière de la seconde phase du synchrotron et la construction de la 2^{de} tranche de la maison d'hébergement des chercheurs, l'institut de lumière extrême APOLLON pour des équipements scientifiques, le CEA pour la réalisation de la 1^{ère} partie des servitudes techniques du supercalculateur PRACE, un centre d'intégration technologique du CEA sur les nano-technologies (Nano-Innov).



Le futur Nano-Innov

Le soutien à l'investissement public se manifeste aussi par la mesure de versement anticipé des attributions au titre du FCTVA aux collectivités territoriales. Les collectivités se sont fortement mobilisées en Essonne, 119 conventions ont été signées représentant 800 675 920, 80 €. Le montant total du FCTVA attribué sur la base des dépenses 2008 est de plus de 115 755 492€.

Le plan de relance a permis la rénovation des cités administratives et grands immeubles interministériels, en termes de performance énergétique, immobilière et d'accessibilité. Pour l'Essonne, 9 opérations relatives à des travaux d'accessibilité et de rénovation thermique au sein de la cité administrative, sont réalisées pour un montant total de 1 595 000 € .

Le plan de relance est venu renforcer l'intervention des pouvoirs publics en faveur du logement en soutenant la construction et la rénovation en 2009 et 2010 à travers plusieurs dispositifs:

- construction de logements sociaux pour développer le parc locatif : 3943 logements financés pour des montants budgétaires engagés de 29 696 148€,
- aide à l'accession à la propriété des ménages modestes : le prêt à taux zéro doublé pour l'achat d'un logement neuf (1328 logements financés pour un montant de prêts de 59 146 000€),
- réduction d'impôt Scellier pour l'investissement locatif représentant 2104 logements aidés.

Les crédits supplémentaires ont permis une accélération du programme de rénovation urbaine, les capacités d'engagements supplémentaires sont très importantes pour le département car les 35,7 M€ de subventions allouées correspondent à 177 M€ de travaux, qui n'auraient pas pu se faire sans cette enveloppe. De nombreux dossiers financés ont permis la réalisation de travaux qui n'auraient certainement pas été effectués, au vu des faibles ressources des propriétaires concernés. Ainsi, 12 808 logements ont été aidés. Ces mesures viennent en complément des mesures prises dans le cadre du Grenelle de l'environnement, notamment l'éco-prêt à 0 % pour des travaux de rénovation ayant un effet positif pour l'environnement pour un montant maximum de 30 000 €. En Essonne, ce sont 722 logements aidés pour un montant total prêts de 12 602 000€.

Le Pacte automobile traduit l'engagement du gouvernement d'assurer l'avenir de l'outil industriel français et préserver un secteur stratégique pour l'économie et l'emploi. En Essonne, on compte 11 120 bénéficiaires de la prime à la casse représentant 11 119 500€.

L'emploi, au coeur des préoccupations gouvernementales, est marqué en 2009 par des politiques renforcées.

Le fonds d'investissement social, FISO, instance de concertation entre l'Etat et les partenaires sociaux est créé en 2009. Son objectif est de soutenir dans un contexte de crise, les projets mobilisant des actions de formation et de gestion des emplois et des compétences sur les secteurs professionnels et les territoires les plus impactés par la crise. Sa vocation est conjoncturelle, et doit permettre de coordonner l'action des différents acteurs de l'emploi dans la crise tout en respectant l'autonomie de gestion et la responsabilité des financements de chacun d'eux.

La revalorisation du chômage partiel, et le recours massif à ce dispositif en période de sous activité ont permis de maintenir l'emploi, le montant des aides versées pour l'indemnisation depuis le 01/01/2009 est de 2 139 888 € représentant 569 540 heures consommées pour l'Essonne.

Les TPE et PME de moins de 10 salariés, étant particulièrement fragilisées par la crise sont aidées par la création en 2009 de l'Aide à l'embauche. Cette aide temporaire a été prolongée pour les embauches réalisées jusqu'au 30 juin 2010 (décret du 16 novembre 09). Le nombre d'embauches réalisées à ce jour grâce à cette aide est de 7478 sur 2009 pour l'Essonne.

Dans le cadre **d'un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes**, basé sur des exonérations de charges et des primes à l'embauche, et doté d'une enveloppe nationale de 1,3Mds€ :

- le premier objectif est le développement de la formation, spécifiquement en alternance en renforçant l'apprentissage, en soutenant le développement du contrat professionnalisation et en mettant en oeuvre le contrat d'accompagnement formation ; 6018 contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) ont été enregistrés au 2ème semestre 2009 en Essonne.
- le deuxième objectif vise à favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail par le développement des écoles de la 2ème chance : une 1ère école sur Ris Orangis, ayant accueilli 387 stagiaires et une 2ème école ouverte depuis février 2009 au coeur du parc d'activités de Courtaboeuf, par des CIE JEUNES et par le développement des contrats aidés non marchands pour une expérience transférable. Ainsi, on peut compter 4317 contrats aidés sur 2009- 2010 (février 2010).

Il faut saluer également les mesures sociales importantes sur 2009 : l'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans ayant exercé une activité professionnelle de deux ans sur une période de trois

ans, la prime de solidarité active de 200€ qui a touché 66 304 foyers en mai 2009 (soit 13 260 789€), la revalorisation du minimum vieillesse de 6,9% à compter du 1er avril 2009 passant de 633€ à 677€ pour 3288 bénéficiaires (soit 1 157 376€), une prime de 150€ versée en juin 2009 pour les 48 909 familles modestes du département (soit 7 336 388€), l'augmentation de l'allocation adulte handicapé de + 4,4% pour 9 371 personnes (soit 1 100 121€).

Les ménages les plus défavorisés ont également bénéficié de mesures fiscales avec un crédit d'impôt, institué, pour la seule année 2009, en faveur des contribuables dont le revenu imposable relève de la tranche à 5,5 % de l'impôt sur le revenu et de la tranche à 14 % dans la limite de 12 475 euros par part afin de les exonérer du prélèvement du second acompte provisionnel ainsi que des prélèvements mensuels à compter du mois de mai 2009. En Essonne, 81 834 foyers fiscaux en ont bénéficié.

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) a été saisie pour examiner la situation de 99 entreprises représentant 2134 emplois. Au cours de cette année, 85 plans d'échelonnements des dettes fiscale et sociale ont été accordés contre 32 en 2008.

Elle a examiné les demandes dans des conditions plus assouplies à l'égard des entreprises qui ont rencontré des difficultés provoquées par la crise. Ainsi, non seulement le nombre de plans accordés a plus que doublé mais des réexamens de plans ont bénéficié à 55 dossiers d'entreprises très fragilisées. La procédure de remise de dettes, sollicitée par 87 entreprises, a également contribué à sauvegarder plus de 1 000 emplois.

La commission départementale de financement de l'économie (CDFE) s'est réunie 11 fois au cours de l'année avec les acteurs économiques du département afin d'effectuer un suivi régulier de la situation économique et de veiller aux engagements bancaires à l'égard des entreprises. Le comité départemental d'examen des difficultés financières des entreprises (CODEFI) s'est réuni plusieurs fois en 2009 permettant de soutenir 1258 emplois.

En appui à ces dispositifs, diverses mesures fiscales en faveur des entreprises, ont permis d'améliorer la trésorerie des entreprises, en particulier en leur assurant le remboursement immédiat des sommes dues par l'Etat. Ainsi, les remboursements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés tels que le remboursement immédiat de crédit d'impôt recherche (CIR) détenus par les entreprises et le remboursement immédiat du solde des créances de report en arrière des déficits (carry back) ont augmenté de plus 332% en 2009, les autres restitutions telles que le remboursement des excédents d'impôt sur les sociétés au titre d'acompte ont augmenté également de plus de 57% soit au total en terme de remboursement au titre de l'impôt sur les sociétés une hausse de plus de 146,2%. On peut préciser que plus de 90% des demandes de remboursement de crédit d'impôt recherche ont fait l'objet d'une décision favorable.

Pour compléter le dispositif, les services des impôts ont accordé des délais de paiement aux entreprises impactées par cette situation de crise. Selon la nature des impôts concernés et les périodes, les délais moyens accordés ont varié de quelques mois à 1 an. Les délais accordés pour la TVA ont concentré plus de 80 % des plans de règlement. 702 entreprises essonniennes ont bénéficié d'un plan de règlement pour la TVA, 68 pour l'impôt sur les sociétés. 366 entreprises essonniennes ont bénéficié de remises de pénalité.

Dispositif parrains PME

Le dispositif " Parrains PME " est une opération nationale décidée en octobre 2008 par Madame Christine Lagarde, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi qui identifiait les DRIRE comme étant les interlocuteurs les plus pertinents pour écouter et comprendre les difficultés des entreprises, compte tenu de leurs missions de développement économique. Engagée fin 2008, elle s'est poursuivie jusqu'à l'été 2009 en Essonne du fait de l'appropriation par les entreprises de l'information sur les relais locaux et les dispositifs d'aide mis à leur disposition par les pouvoirs publics pour surmonter la crise.

Sur 2009, les informations recueillies concernent au final 59 sociétés, dont 22 d'entre elles sont des PME de moins de 10 salariés. Les principaux problèmes rencontrés par les entreprises par ordre de fréquence décroissant, étaient liés à la baisse de l'activité commerciale (27%), et la Trésorerie (25%) puis viennent ensuite de manière assez homogène les problématiques

relatives aux ressources humaines (18%), aux délais de paiement et à l'accès au crédit (15% chacun).

Le Groupe de Subdivisions de l'Essonne a orienté principalement ces PME vers OSEO pour des problématiques relatives au financement des investissements et à la mobilisation du poste clients ; vers la Trésorerie Générale pour des difficultés financières inhérentes au paiement des cotisations sociales et fiscales, la TVA, la suppression de la Taxe professionnelle ou pour des informations sur le statut JEI ; vers le médiateur du crédit au sujet de la limitation des encours bancaires.

La médiation du crédit

Pour éviter le resserrement du crédit et identifier avec les établissements de crédit des solutions adaptées aux besoins des entreprises confrontées à des problèmes de financement du fait de la crise, un médiateur du crédit a été désigné à l'échelon départemental.

Cette mission a nécessité la mise en place d'une cellule opérationnelle de suivi (COS) animée conjointement par le Préfet, le directeur de la Banque de France et le trésorier payeur général, en présence d'OSEO, pour faire le point très régulièrement sur chaque dossier ayant saisi la médiation et apporter des solutions, dans la mesure du possible, y compris avec les fonds de garantie OSEO lorsque cela s'avère nécessaire.

Un réseau de tiers de confiance de la médiation a également été mis en place, avec la mobilisation des chambres consulaires et des organisations professionnelle et patronale, pour orienter les chefs d'entreprise dans leurs démarches vers la médiation, et les accompagner vers la mise en oeuvre de solutions identifiées.

Progressivement, le périmètre d'intervention de la médiation du crédit aux entreprises a été étendu aux problématiques liées aux retraits de couverture de l'assurance-crédit et au traitement des besoins de financement en fonds propres. Le gouvernement a mis en place des dispositifs adaptés aux besoins tels que CAP et CAP+.

Concrètement, au 31/12/2009, 250 dossiers ont été acceptés et pris en charge en médiation, 231 ont été instruits et clôturés. Le taux de dossiers en médiation réussie est de 52,81 %. Le dispositif a contribué à conforter près de 121 sociétés dans leur activité et à préserver 1564 emplois. 50 millions d'euros d'encours de crédits ont été traités en médiation au 31 décembre 2009. 92,8 % des entreprises en médiation sont des TPE et PME de moins de 50 salariés et le secteur le plus représenté est le secteur des services.

OSEO

OSEO est un partenaire important pour le soutien financier des entreprises, au cours de l'année 2009 grâce à la mise à disposition de deux fonds de garanties que sont :

- le renforcement de la trésorerie : garantie à moyen terme qui s'adresse aux entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelle,
- les lignes de crédit confirmé : concours garantie à court terme sur une durée de 12 à 18 mois, non renouvelable.

Plus de 257 dossiers ont été instruits pour l'Essonne sur les deux fonds représentant 84 091 700€ de concours garantis. Ces deux fonds sont reportés sur 2010.

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LES AIDES EUROPÉENNES

L'Ile-de-France bénéficie pour la période 2007-2013 de 700 M€ accordés par l'Union Européenne, sous la forme de subventions permettant de cofinancer (avec le conseil régional, les départements, les communes, les EPCI) des projets de développement au niveau régional contribuant à la réduction des disparités économiques, sociales et environnementales.



Parmi ces fonds, le FEDER (Fonds européen de développement régional) peut être appelé :

- soit au travers de l'appel à projets In'Europe destiné aux zones urbaines les plus en difficultés pour relier la revitalisation des quartiers à la dynamique de développement de la région francilienne (axe 1)
- soit par la présentation de projets répondant aux objectifs d'innovation et de renforcement du tissu économique (axe 2)
- soit pour des actions en faveur de l'environnement et du développement durable (axe 3).

Sur l'axe 1, deux actions prévues dans le cadre des projets intégrés portés respectivement par la communauté d'agglomération Seine Essonne (CASE) et par la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE) ont été programmées en 2009 par le Comité Régional Unique de Programmation : la première action concerne la création d'un pôle international d'excellence en biomatériaux à Corbeil-Essonnes qui bénéficie d'une subvention FEDER de 1 050 000 € ; la seconde porte sur la réhabilitation du centre social Pablo Picasso à Grigny subventionné par le FEDER à hauteur de 243 458 €.



Centre des Matériaux de l'Ecole des Mines de Paris à Corbeil-Essonnes

Sur l'axe 2, dans le cadre des aides individuelles à la recherche et à l'innovation gérées en mode de subvention globale par OSEO innovation, 68 projets de R&D d'entreprises ont bénéficié d'octobre 2009 à avril 2010 d'une subvention FEDER pour un montant de 4 409 000€. 11 d'entre eux sont des projets essonniers.

Au titre du FSE (Fonds social européen), c'est un montant total de 5 424 832 € qui a été programmé en 2009 pour le département de l'Essonne, dont une enveloppe de 3 492 403 € pour le financement des PLIE (plans locaux pour l'insertion économique).

Parmi les principaux projets individuels retenus, figurent celui porté par le Conseil Général de l'Essonne d'accompagnement des politiques d'insertion pour 762 750 €, les 10 opérations portées par les Missions Locales d'accès des jeunes au marché du travail pour un total de 391 325 € ou encore les 3 opérations de formation professionnelle des demandeurs d'emploi pour un total de 293 554 €.

Enfin, dans le cadre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), 2009 a été l'année de la mise en place, au titre du programme LEADER, du groupe d'action locale du Gâtinais français, à cheval sur le territoire de l'Essonne et de la Seine-et-Marne et porté par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français. La stratégie du GAL, qui bénéficie d'une enveloppe de 940 000 € de FEADER, se décline en trois axes : valoriser les productions alimentaires locales, diversifier les grandes cultures en soutenant l'émergence d'une filière locale d'agro-matériaux et renforcer la notoriété des productions locales.

LES POLES DE COMPÉTITIVITÉ, L'ESSONNE EN POINTE

Après une évaluation positive de la première phase (2006-2008) de la politique des pôles, l'Etat a décidé d'affecter 1,5 milliard d'euros au lancement d'une seconde phase (2009-2011) qui, outre la poursuite de l'accompagnement de la R&D, cœur de la dynamique des pôles, comprend trois axes :

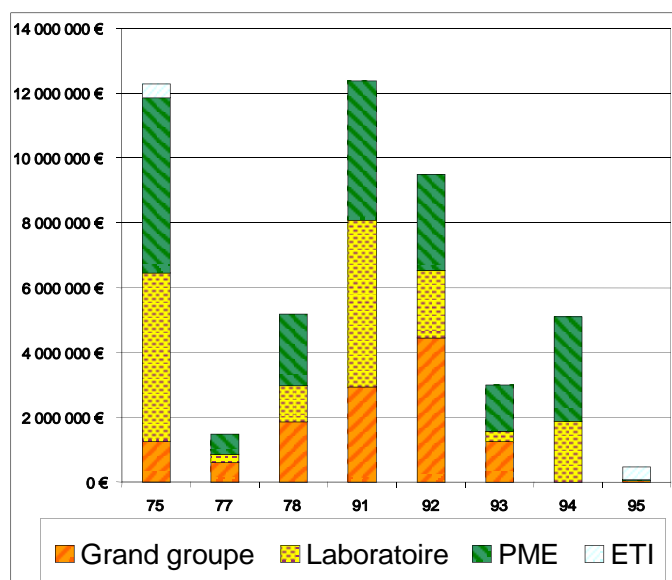
- *le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles, notamment avec la création des "contrats de performance" et le renforcement des correspondants d'Etat ;
- *de nouvelles modalités de financements notamment pour des plates-formes d'innovation ;

*le développement d'un écosystème d'innovation et de croissance, notamment le recours plus important aux financements privés et la recherche de meilleures synergies territoriales.



En 2009, l'Essonne s'est particulièrement distinguée dans le 7e et le 8e appel à projet.

7 - L'Essonne représente 18 % des PME soit 12 PME et 27 % des laboratoires soit 10 laboratoires retenus dans le cadre du 7ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI). C'est le premier département francilien après Paris, bénéficiaire des subventions dans le cadre de la politique R&D des pôles de compétitivité franciliens avec plus de 12 M€. A titre d'information, les contributions au niveau francilien s'établissent à 20,2 M€ pour les PME, 16 M€ pour les laboratoires, 13,2 M€ pour les grands groupes et entreprises de taille intermédiaire.



Répartition (7^{ème} appel à projet) des subventions suivant le département d'implantation

- 8. L'Essonne représente 18 % des PME soit 12 PME et 30 % des laboratoires soit 24 laboratoires retenus dans le cadre du 8ème appel à projets du FUI. C'est le troisième département francilien, après Paris et les Hauts de Seine, bénéficiaire des subventions dans le cadre de la politique R&D des pôles de compétitivité franciliens en nombre de PME aidées et le deuxième département après Paris pour le nombre de laboratoires aidés. Ces entreprises devraient obtenir en cumulé près de 2.3 M€ de la part de l'Etat et des collectivités territoriales (en attendant les montants définitifs).

La Drire, qui visite systématiquement toutes les PME candidates (37 visites à ce titre en 2009), a pu observer la forte emprise du Pole Systematic sur les entreprises essonniennes. Les PME essonniennes ont tendance à aller vers le pôle « local » plutôt que vers le pôle technologiquement le plus proche de leurs projets. Systematic a été le pôle francilien qui a eu le plus de projets R&D soutenus lors du FUI 7 (38 % des projets et 43 % des financements) et du FUI 8 (34 % des projets et 37 % des financements).

Ainsi dans son action de promotion des pôles de compétitivité la DRIRE a organisé le 1er octobre 2009 sous la présidence du sous-préfet de Palaiseau une opération de communication sur le pôle Cap Digital Paris-Région. Cette manifestation visait à présenter aux PME essonniennes, qui y sont sous représentées, les activités de ce pôle de compétitivité dont les activités sont liées aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

TECHINNOV 2010

L'opération animée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Essonne comporte quatre événements :

Convention de financement : 30 jeunes créateurs innovants, sélectionnés en amont de la manifestation, présentent leur projet à 60 investisseurs lors de rendez-vous individuels préprogrammés ;

Convention d'affaires : 250 PME franciliennes performantes rencontrent 35 grands comptes ou laboratoires lors de rendez-vous tous pré-programmés sur une plate-forme internet de mise en relation professionnelle en parallèle d'un « Speed meeting » qui permet à un chef d'entreprise de présenter en 6 minutes son entreprise devant un parterre de décideurs ;

Convention de R&D : Les participants exposent leurs problématiques technologiques et échangent afin d'identifier leurs partenaires pour le développement de leurs projets de développement ;

Connaissance et partage d'expériences : des conférences spécialisées abordent l'innovation et le développement économique sous un angle prospectif.

La DRIRE a apporté son soutien financier (une subvention de 86 100 € pour un budget global de 404 000 €) en 2009 à l'organisation de Techinnov 2010 grâce à l'utilisation des fonds européens FEDER pour soutenir l'innovation et l'activité économique associée dans la région Ile de France.

LES AIDES A L'AGRICULTURE

Les aides directes

699 agriculteurs ont déposé une demande d'aide au titre des aides végétales en 2009 (709 en 2008, 724 en 2007), pour une surface stable (85 000ha). Le taux de dépôt direct reste majoritaire d'une année sur l'autre ; il peut s'expliquer par :

- la confiance qui s'est instaurée entre les agents de la DDEA et les agriculteurs ;
- l'importance croissante que revêt la déclaration au regard des revenus des agriculteurs.

La part de la télédéclaration a poursuivi son accroissement pour passer de 8,1 % en 2008 à 25,6 % en 2009. Le montant des aides aux surfaces payées en 2009 s'élève à 29 876 629 € ; 35 385 € pour les aides animales, sachant que le solde sera payé en juin 2010. 2009 s'est caractérisé par le versement d'une avance les 16 et 19 octobre pour 93,85 % des agriculteurs.



En 2009, un seul contrat pour conversion à l'agriculture biologique a été souscrit pour une superficie de 3,35 ha ainsi qu'un plan végétal pour l'environnement, contrats « PRAIRIE » biodiversité en vue de préserver l'oedicnème criard (financés à 100 % par le conseil régional) et un dossier « plan de performance énergétique ». Parallèlement 10 contrats de mesure rotationnelle, 60 contrats d'agriculture durable, 5 contrats « PRAIRIE » (lutte contre l'érosion et biodiversité) ont été instruits. Il s'agit de mesures pluriannuelles souscrites au cours des années antérieures.

Les contrôles sur les surfaces et la conditionnalité

Chaque année les déclarations des agriculteurs sont soumises à des contrôles dont l'objet porte principalement sur les superficies des parcelles, la nature des cultures et le respect des engagements pluriannuels. La sélection des dossiers à contrôler est réalisée par la DDEA, alors que les contrôles de terrain sont réalisés par la direction régionale de l'Agence de Service et de

Paiement (ASP). Ainsi en 2009, 157 contrôles sur place sur les aides directes ont été réalisés, dont 150 par télédétection (photos satellites ou aériennes).

La conditionnalité consiste à subordonner l'octroi des aides directes au respect de certaines exigences. A ce titre, 45 exploitations ont été mises à contrôle au cours de l'année 2009 : 13 au titre du domaine environnemental ; 8 au titre des domaines santé animale, identification bovine, ovine et protection animale ; 11 au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ; 13 au titre du domaine santé/production végétale.

Le suivi des structures agricoles

La Commission d'orientation de l'agriculture s'est réunie à 4 reprises : 2 sessions « économie des exploitations agricoles » et 2 sessions « plénières ». La DDEA a réceptionné 33 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter et de déclaration préalable pour l'année 2009 (contre 56 en 2008), dont 8 dossiers non soumis à autorisation et 25 dossiers soumis à autorisation. Ces demandes consistaient principalement en des agrandissements (10), des installations (12) et des demandes provenant de départements voisins (5).

Les installations

Aucun jeune agriculteur ne s'est installé en 2009 (8 en 2008) dans le cadre des aides à l'installation. Néanmoins, une dizaine de jeunes se sont installés en dehors des aides à l'installation. Pour 2010, on constate une reprise des demandes aidées. 5 avenants aux dossiers dotations jeunes agriculteurs ont été traités en 2009, dont 1 transféré de l'Indre et Loire en Essonne. A noter en 2009 la mise en place d'un nouveau parcours à l'installation : le plan de professionnalisation personnalisé ; 3 projets ont été agréés dans ce cadre.

Les aides aux agriculteurs en difficulté

L'enveloppe régionale 2009 s'élevait à 95 300€. Deux réunions de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (C.D.O.A) « Section agriculteurs en difficulté » ont été tenues, au cours desquelles ont été présentés 5 dossiers de prise en charge de cotisations sociales, dont 1 a reçu un avis défavorable. Il est à noter que la décision définitive d'octroi d'une aide « agriculteur en difficultés » relève à présent de la Mutualité sociale agricole Ile de France et non plus du préfet du département. Néanmoins, la C.D.O.A. rend un avis, après examen de la viabilité de l'exploitation, objet du plan de redressement.

Le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA)

Le Président de la République a, le 27 octobre 2009, annoncé la mise en place d'un plan exceptionnel d'urgence pour l'agriculture au moyen de mesures bancaires d'une part, et de mesures d'allègement de charges d'autre part. Ainsi, un comité départemental de gestion du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture a été installé le 10 décembre 2009. A ce jour, 29 dossiers de demande d'aide ont été réceptionnés, dont 1 concerne une mesure bancaire ; la date limite de dépôt des demandes étant fixé à fin février 2010.

LES AIDES AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

En 2009 dans le département de l'Essonne, deux opérations ont été financées par le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), la création d'un commerce de proximité à Saint Escobille (opération rurale subventionnée à hauteur de 87 550 € en investissement) et la restructuration d'un parc public de stationnement à Quincy Sous Sénart (opération urbaine subventionnée à hauteur de 26 520 € en investissement).

Deux acomptes d'un montant total de 37 712 € (soit 80 % de la subvention sollicitée) ont été versés à la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne au titre du soutien financier apporté par l'Etat aux actions de développement économique des entreprises relevant du secteur des métiers.

LE SOUTIEN AU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRCE) a effectué 92 visites et rencontres d'entreprises en Essonne en 2009, principalement dans le cadre de l'instruction des demandes d'assurance prospection Coface, et des rendez-vous de l'export à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

La direction a participé à la préparation du déplacement de Mme Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'Etat au commerce extérieur à Igny, en juin 2009. Au cours de cette visite, Mme IDRAC a rencontré trois PME exportatrices innovantes, Archos, Orthoplus et HGH Systèmes Infrarouge.

La DRCE a participé à la monographie pilotée par la DRIRE sur la filière de la robotique en Ile-de-France, avec un éclairage sur le marché international de la robotique. Plusieurs entreprises essonniennes appartiennent à cette filière.

Des avis motivés ont été émis dans le cadre des procédures publiques suivantes :

- l'assurance prospection COFACE : 43 dossiers nouveaux,
- le dispositif régional « PM'up » d'accompagnement des PME : dans le cadre de l'appel à projet 2009, la DRCE a étudié le volet consacré au développement international des 33 PME candidates établies en Essonne, parmi lesquelles 24 entreprises ont été retenues,
- les nominations et renouvellements de mandats des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCFEF) : 2 candidatures nouvelles et deux renouvellements en 2008. Le comité des CCEF de l'Essonne compte 22 membres.

La DRCE a participé en 2009 à l'organisation ou à l'animation d'une vingtaine d'opérations ou de réunions programmées d'entreprises sur le thème de l'international.

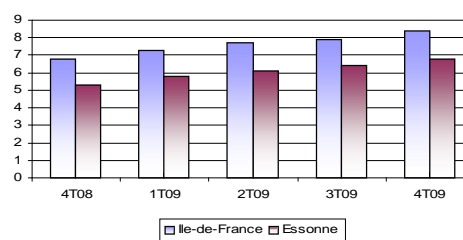
AGIR POUR L'EMPLOI

En 2009, le marché de l'emploi s'est caractérisé en Essonne par la confirmation de la dégradation amorcée durant l'été 2008.

Taux de chômage

Au cours du 4ème trimestre 2009, le taux de chômage Essonnien s'est élevé à 6,8 %, contre 8,4 % en Ile-de-France et 9,6 % en France métropolitaine. C'est 0,4 point de plus par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation est plus faible qu'en Ile-de-France (+0,5 point). En un an, la hausse du taux de chômage atteint +1,5 point, cependant, le département connaît toujours le taux de chômage le plus faible d'Ile-de-France.

Evolution du taux de chômage



A la fin du mois de décembre 2009, 41 520 personnes sont inscrites comme demandeurs d'emploi en catégorie A. L'évolution annuelle est de +25 % en Essonne, contre +22 % en Ile-de-France. L'Essonne est le département francilien qui connaît la plus forte hausse de la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM).

Toutefois, on observe depuis le mois de juin un certain ralentissement du rythme de hausse de la demande d'emploi. A tel point qu'en décembre, le département a connu une baisse du nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en cat. A. (-0,2 % sur un mois, contre une augmentation de +0,1 % en Ile-de-France).

Alors qu'au début de la crise, la hausse de la demande d'emploi avait été très importante en Essonne et en Seine-et-Marne, en décembre, ces départements ont enregistré les plus fortes diminutions en Ile-de-France.

	DEFM fin décembre 2009	évolution annuelle Essonne	évolution annuelle IdF
ensemble cat. A	41 520	25%	22%
moins de 25 ans	6 760	31%	28%
25 - 49 ans	27 810	23%	20%
50 ans et plus	6 950	27%	23%
Homme	22 240	29%	24%
Femme	19 280	21%	18%
DELD	9 350	40%	24%

source : DARES, Pôle emploi

En décembre, l'amélioration du marché du travail a profité en premier lieu aux jeunes (hommes et femmes) avec un repli prononcé : -1 %, contre -0,4% en Ile-de-France. Au final, le nombre de DEFM de moins de 25 ans a augmenté de +31 % en un an. Grâce aux bons chiffres de décembre, l'Essonne n'est plus le département d'Ile-de-France ayant connu la plus forte hausse de la DEFM jeune. En effet, la hausse annuelle pour ce public s'élève à +35 % dans le Val-de-Marne et +30 % dans les Hauts-de-Seine.

La baisse de la demande d'emploi, en particulier pour les moins de 25 ans, observée au mois de décembre est le résultat à la fois d'un rebond de l'activité intérimaire mais aussi un redressement des entrées dans les différentes mesures du plan jeunes.

La chute de l'activité intérimaire a été très forte au cours du second trimestre en Essonne (comme dans l'ensemble de l'Ile-de-France). Le nombre de Equivalents Temps Plein (ETP) a ainsi baissé de -22 % entre les seconds trimestres 2008 et 2009. Cette baisse explique à elle seule la majeure partie du recul de l'emploi salarié.

Les données du 3ème trimestre montrent un redressement de l'intérim en Essonne, comme en Ile-de-France. Par rapport au second trimestre, le nombre d'équivalent temps plein a augmenté de +2,3 % dans le département. Sur un an, l'évolution serait de -17% en Essonne contre -27 % en Ile-de-France.

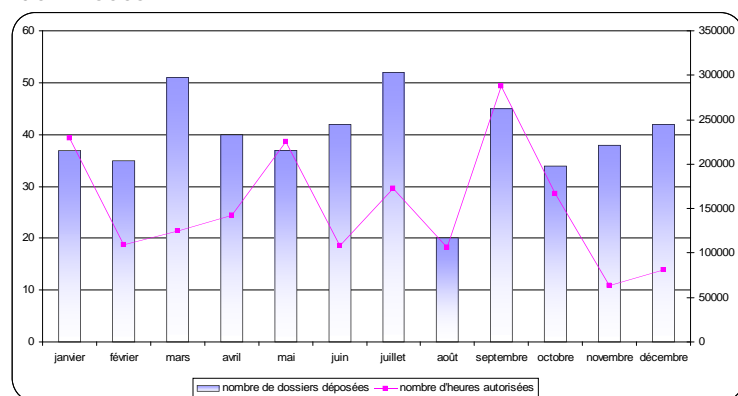
Conséquence de la forte hausse du nombre d'inscrits au dernier trimestre 2008 et des plus grandes difficultés des demandeurs d'emploi essonniers pour retrouver un travail, la demande d'emploi de longue durée (cat. A) a augmenté de nouveau fortement : +40 % en un an (contre +24% dans le région).

Pour faire face à la montée rapide de la demande d'emploi en Essonne, en particulier chez les jeunes, et aux difficultés rencontrées par les essonniers pour sortir du chômage, l'Etat en Essonne a articulé son intervention autour de deux objectifs : le maintien dans l'emploi et le retour vers l'emploi.

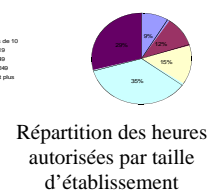
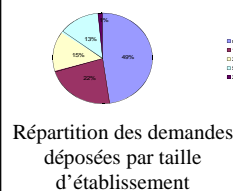
PAR UNE ANTICIPATION DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Le chômage partiel

En 2009, 473 établissements essonniers ont déposé des demandes de chômage partiel, concernant 10 300 salariés (soit plus qu'en 2007 et 2008 réunies) et 1 800 000 heures de chomages partiel ont été autorisées, soit dix fois plus qu'en 2008. A fin décembre 2009, 495 000 heures avaient déjà été indemnisées.



Chômage partiel en Essonne (source : DDTEFP)



Parmi les demandes de chômage partiel déposées en 2009, 23 conventions APLD (Activité Partielle de Longue Durée) ont été signées et 3 190 salariés devront être indemnisés. Le nombre total d'heures accordées s'élève à 481 170 heures (l'établissement Renault compte à lui seul 213 731 heures). Parmi les 390 établissements du département ayant eu recours au chômage partiel moins d'une dizaine ont ouvert une procédure de redressement ou liquidation judiciaire en 2009. Au finale, le chômage partiel aurait ainsi permis d'amortir les effets de la crise.

En 2009, le recours au chômage partiel s'intensifie dans l'industrie, ainsi 39 % des demandes concernent des établissements de ce secteur (contre 24 % un an plus tôt). Le secteur de la construction représente 8 % des demandes de chômage partiel (contre 18% en 2008). Enfin, le poids du secteur des services aux entreprises a diminué en 2009 par rapport à l'année 2008 (il est passé de 21% à 17%). Cependant, ce secteur consomme plus du tiers des heures autorisées.

49 % des demandes de chômage partiel ont été déposées par des petites entreprises. En revanche, les établissements de plus de 250 salariés et plus représentent moins de 1 % des demandes mais plus de 29 % des heures autorisées.

Les procédures de licenciement collectif

Le département a connu une évolution du nombre de procédures de licenciements collectifs moins importante qu'en Ile-de-France. Parmi les 740 procédures enregistrées dans la région, seules 69 ont été ouvertes par des établissements essonniers (contre 43 un an plus tôt).

Fin 2009, ces procédures concernent la suppression de 1 800 emplois en Essonne, contre 1 770 en 2008 (soit une hausse de 2 %). Seule une procédure de licenciement collectif prévoit la suppression de plus de 300 postes. Hormis celle-ci, la moyenne du nombre d'emplois menacés est inférieure à 25. En un an, les procédures collectives de licenciement sont plus fréquentes mais elles concernent moins d'emplois qu'en 2008.

En 2009, les ouvertures de procédures de licenciement collectif touchent l'ensemble des secteurs d'activité, elles affectent toujours très durement les activités industrielles. La fabrication de matériels de transport est le secteur le plus touché par les projets de licenciements collectifs avec près de 450 emplois concernés (soit 25 % des licenciements annoncés). Pour ce cas particulier, il est difficile de distinguer ce qui relève de la crise économique et ce qui relève d'un mouvement plus structurel. Vient ensuite le secteur du commerce avec plus de 280 suppressions d'emplois annoncées, soit 16 % des emplois concernés par les procédures ouvertes en Essonne. Dans ce secteur, il s'agit avant tout d'activités liées à la production comme le commerce de gros de biens manufacturés.

Au finale, la crise économique et financière a surtout eu un impact sur des entreprises de petite taille (inférieures à 50 salariés) et des PME dont l'activité est liée aux constructeurs automobiles. La baisse de la demande et les difficultés d'accès au crédit ont eu pour conséquence l'augmentation des plans de sauvegarde suite à un redressement ou à une liquidation judiciaire.

Le fonds national pour l'emploi (FNE)

La DDTEFP a également financé, dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi, les mesures sociales d'accompagnement suivantes :

- 12 conventions d'allocation spéciale du fonds national pour l'emploi (ASFNE) dont 7 en liquidation judiciaire et 3 en redressement judiciaire.
- 19 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD), soit 2,5 fois plus qu'en 2008.
- 12 conventions de cellules de reclassement, contre 7 un an plus tôt.

PAR DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ORIENTÉES

En 2009, 2 930 personnes ont accédé à un contrat aidé du secteur non marchand (2 472 en CAE et 458 en CAV). Le nombre de contrats signés a augmenté de presque 35 % en un an. Cependant les objectifs fixés au département ayant augmenté de 50 %, le taux de réalisation n'a pas dépassé les 80 % (contre 81 % pour l'Ile-de-France).

L'augmentation importante du nombre des entrées en contrat aidé met également en évidence un rajeunissement du public bénéficiaire (lié, notamment, à la mise en œuvre du plan jeunes). Le nombre d'entrées des moins de 26 ans a aussi fortement augmenté en 2009, mais il représente 50 % de la hausse de des entrées totales.

Entrées dans les principales mesures de politique de l'emploi en 2009			
	nombre de contrats conclus en 2009	taux de réalisations Essonne	taux de réalisation IdF
CAE	2 472	84%	85%
CAV	458	64%	66%
CIE	1 131	94%	88%
dont CIE jeune	54	62%	46%
Apprentissage (campagne 08-09)	4 605		
Contrat de professionnalisation	2 239		

source : DARES, DDTEFP, ASP

Les contrats aidés du secteur non marchand

L'alternance

Lors de la campagne 2008/2009, la DDTEFP de l'Essonne a validé 4 605 contrats d'apprentissage, soit 352 contrats en moins par rapport à la campagne 2007/2008. Après une augmentation continue depuis la campagne 2002/2003, les entrées en apprentissage diminuent de -7,1%, alors que la baisse pourrait être plus importante en Ile-de-France.

La baisse des entrées en contrat d'apprentissage a surtout touché les jeunes les moins diplômés. Ainsi, les jeunes préparant un diplôme de niveau BEP/CAP ont diminué de -16,7% en un an, contre -3,7 % pour ceux préparant un diplôme de niveau bac. On note même une hausse du nombre de jeunes préparant un diplôme supérieur ou égal au bac+3 (+19,6%).

En lien direct avec le niveau de formation, on s'aperçoit que la baisse du nombre de contrats d'apprentissage a été plus importante pour les moins de 20 ans (-12,6%) et pour les jeunes hommes (-8,3%). En effet, les jeunes filles préparent souvent des diplômes plus élevés que les garçons (50% des jeunes filles en apprentissage préparent un diplôme universitaire contre 36% des jeunes hommes).

Lors de la campagne 2008/2009, si les établissements de moins de 10 salariés restent les principaux employeurs d'apprentis (50 %), ces entreprises ont connu une forte baisse du nombre de contrats conclus en 2008/2009 (-15%). En revanche, les moyennes et grandes entreprises ont connu une hausse du nombre d'embauches en apprentissage sur la même période (+5% en un an).

En Essonne, la baisse des recrutements en apprentissage a été importante dans les Hôtels, cafés, restaurants (-15,7%) et l'industrie manufacturière (-15,4%). En revanche, la baisse reste modérée dans le commerce et la construction (respectivement -7,5% et -7,2%). On note même une hausse du nombre de contrats conclus dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+8,8%).

Fin 2009, on assiste également à un redressement des entrées en contrat de professionnalisation. De janvier à juin 2009, la baisse des entrées dans cette mesure avait atteint -24 %. Elle sera finalement inférieure à -10 % pour l'ensemble de l'année 2009 (les données provisoires estiment à -7,0 % l'évolution des entrées).

Le développement de l'Insertion par l'Activité Economique

Ateliers et Chantiers d'insertion

L'année 2009 a vu les projets amorcés en 2008 se concrétiser. Ainsi, le développement des chantiers d'insertion dans les ZUS s'est poursuivi. De la même façon, le chantier SNCF initié en 2007 a vu démarrer sa troisième tranche et comme en 2008, les chantiers du département se sont fortement engagés dans une démarche de certification.

Le département a également vu la création de 6 nouveaux chantiers d'insertion dans les secteurs du BTP, de l'entretien des espaces verts ou dans le cadre de projets ANRU. Au final, L'Etat dans le département a permis le recrutement de près de 200 personnes en contrats aidés dans les ateliers et chantiers d'insertion de l'Essonne (ce qui représente une subvention de 1 300 000 € en 2009).

Associations Intermédiaires

En 2009, les associations intermédiaires se sont engagées à accueillir près de 2 000 personnes et réaliser 1 875 mises à disposition. L'accompagnement réalisé par les associations intermédiaires doit permettre à plus de 250 personnes de retrouver un emploi durable.

Entreprises d'insertion

Avec la crise, les entreprises d'insertion du département ont connu une baisse de leur activité. Pour certaines d'entre elles, l'Etat a dû intervenir pour consolider leurs finances. En 2009, 60 000 euros ont été débloqués sur le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) ce qui a permis le maintien du nombre de postes d'insertion conventionnés. Ce nombre s'élève à 123 en 2009 auquel il faut ajouter 9 postes supplémentaires obtenus dans le cadre du « plan de relance ».

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Au 31 décembre 2009 : 191 dossiers ont été déposés, 152 déclarés recevables, en majorité par des demandeurs d'emploi (58 %). Les demandes concernent essentiellement les titres de niveau V (+52 %) et de niveau III : 26 %. Le premier titre préparé en Essonne est celui d'« agent de sûreté et de sécurité privée ». Par rapport à 2008, on observe une diminution du nombre de demandes

déposées (-40 %) et des demandes recevables (-30 %), expliquée en grande partie par des changements réglementaires concernant le financement de pré-requis aux titres professionnels du ministère.

Les aides à la création d'entreprise

En 2009, le département compte 15 205 créations d'entreprise, dont 36 % ont le statut d'auto-entrepreneur (ce qui représente plus de 5 500 créations). En Ile-de-France, la part des auto-entrepreneurs représente 33 % des créations d'entreprise.

Concernant les services à la personne, 116 agréments ont été délivrés en 2009 ce qui porte à 318 le nombre d'établissements du secteur. Les nouvelles demandes d'agrément déposées portent avant tout sur des activités d'aide à domicile mais sont rarement à destination des publics fragiles. C'est pourquoi les demandes d'agrément simple représentent 2 demandes sur 3 en 2009. Parmi celles-ci, on observe une montée en puissance des créations sous statut d'auto-entrepreneur (30 % des créations en 2009).

PAR LA STABILISATION DE LA CONTINUITÉ DE SERVICES PÔLE EMPLOI

Le rapprochement opérationnel entre les deux réseaux historiques de Pôle emploi (ANPE et ASSEDIC) est désormais effectif. L'ensemble du réseau historique de l'ex ANPE et de l'ex ASSEDIC a été revu. Pôle emploi a déterminé le schéma d'organisation de son réseau en procédant, en Essonne, à trois types de réorganisations :

- Fusion d'une antenne ASSEDIC et d'une agence ANPE dans un même ensemble : ce choix qui est celui prévu pour tout le réseau, a pu être concrétisé à Longjumeau, à Brétigny et à Savigny sur Orge.

- Découpage de territoire entre des ex antennes et des ex agences pour constituer autant d'agences Pôle emploi compétentes sur les deux métiers de l'indemnisation et du placement. Ce choix qui était prévu pour Brunoy et Yerres, pour les deux structures de Corbeil et pour les 3 structures des Ulis Massy Palaiseau n'a pu être mis en place que partiellement pour respecter les conditions du dialogue social interne à Pôle Emploi. Seule l'agence des Ulis a pu débiter une activité polyvalente, le principe de séparation de Massy et de Palaiseau ayant été abandonné au profit de la création d'une seule agence de Massy Palaiseau. Dans les territoires n'ayant pu faire l'objet du découpage prévu, la troisième voie d'organisation a été mise en place.

- Fonctionnement commun de plusieurs structures avec un accueil commun apportant toute l'offre de service de Pôle Emploi sur chacune des implantations ouvertes au public. L'ensemble du réseau non concerné par les deux autres modalités d'organisation fonctionne sur cette base, concrétisant ainsi l'engagement de Pôle emploi d'offrir 100% de sites unifiés à destination du public en fin 2009. Cet engagement a été effectif dès Novembre 2009.

Le taux de dossiers d'indemnisation traités en moins de 15 jours, en 2009, est de 89.8% en Essonne. C'est une masse financière de 436 millions d'euros qui a pu être distribuée aux demandeurs d'emploi dans l'année.

PRÉPARER L'ESSONNE DE DEMAIN

LE DÉVELOPPEMENT PAR UN AMÉNAGEMENT HARMONIEUX DES TERRITOIRES

LES DÉPLACEMENTS

Le site propre de transport en commun du Plateau de Saclay

La création d'un site propre pour transports en commun reliant la gare RER de Massy-Palaiseau au Plateau de Saclay était une opération inscrite au XIIème Contrat de Plan État-Région. Inaugurée le 13 mai 2009, elle a été réalisée avec le concours financier de l'État, de la Région et du Conseil Général. Elle s'inscrit dans un cadre plus large de liaison entre Massy et Saint-Quentin en Yvelines par le pôle scientifique du plateau de Saclay, appelé à devenir un campus-cluster d'envergure internationale.

L'opération portait ainsi sur deux interventions portées par deux maîtrises d'ouvrage : la réalisation du site propre (SPTC) proprement dite, ainsi que les aménagements de routes départementales et les rétablissements de communications locales rendus nécessaires par le passage du site propre, qui ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général de l'Essonne ; le réaménagement de l'échangeur RD 444 - liaison A10 - RD 36 qui avait pour objectif de permettre le passage du site propre, et qui a été aussi l'occasion d'améliorer les conditions de sécurité pour les automobilistes, jusque-là insuffisantes. Cette opération a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'État, représenté par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

Ce nouveau site propre de transports en commun ouvre une nouvelle porte d'accès rapide aux implantations actuelles et futures de l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay. La partie Est du plateau est ainsi raccordée de façon rapide et régulière à la gare de Massy, permettant des liaisons faciles vers Paris via le RER.

Le tramway Villejuif-Orly-Athis Mons

La DDEA 91 est un des maîtres d'ouvrage de l'opération de création du tramway (T7) entre Villejuif et Athis-Mons (phase 1) en charge des réaménagements routiers sur le domaine de l'Etat, en vue de permettre le passage du tramway. Le coût d'objectif de la DDEA pour les études et les travaux s'élève à 9,028 M€ (CE 01/06).

La DIRIF est gestionnaire du réseau routier national, constitué dans l'Essonne, des radiales A6, A10, RN118 et RN6 et de la rocade RN104

Concernant l'entretien du réseau, la dotation 2009 a été abondée par le plan de relance et a permis à la DIRIF de réaliser un volume important de travaux de renouvellement des couches de surface des voies rapides, en particulier sur la RN104 entre A6 et A10 qui a été rénovée sur la plus grande partie de son tracé, sur la RN118 et sur la RN6.

Concernant les aménagements du réseau, l'activité de la DIRIF a été presque entièrement tournée vers les études opérationnelles et les travaux relatifs aux opérations de fin de contrat de plan Etat-Région 2000-2008.

L'aménagement du carrefour de la Croix de Villeroy, intersection de la RN 6 et de la RD 33 dans la forêt de Sénart, a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers et de fluidifier la circulation tout en prenant en compte les fortes contraintes environnementales du site. La déclaration de projet faisant suite à l'enquête publique a été signée par le préfet de l'Essonne le 31 mars 2006 et le projet a été approuvé par le Directeur Régional de l'Équipement au mois de Juillet 2008. Après réalisation d'une base vie, les travaux principaux ont débuté en septembre 2009 pour une durée d'environ 30 mois.



Vue de synthèse du projet la Croix de Villeroy

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

PLATEAU DE SACLAY

L'opération d'intérêt national

Le décret n° 2009-248 du 3 mars 2009 a inscrit les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national. Ce décret fixe un périmètre juridique de l'OIN, délimité avec l'appui de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, à l'intérieur duquel s'appliquent des dispositions particulières en matière d'instruction et de délivrance des actes d'occupation des sols.

Une mission de préfiguration de l'Établissement Public de Paris-Saclay, qui sera en charge de l'aménagement et du développement économique et scientifique du cluster, a été constituée en mars 2009. Elle a lancé fin juin une consultation pour la conclusion d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine pour une durée de 6 ans.

Le mandataire de l'équipe retenue est Michel DESVIGNE, paysagiste. Le groupement est composé également de Xaveer De Geyter et Floris Alkemade architectes-urbanistes, AREP, SOGREAH et de bureaux d'études techniques du groupe SETEC. La première mission qui lui a été confiée consiste à définir une stratégie spatiale à l'échelle de l'OIN tenant notamment compte des thématiques structurantes que sont le paysage, la mobilité et les enjeux environnementaux.

2009 a vu le lancement de plusieurs projets : un bâtiment de DIGITEO, programme de recherche dans le domaine des sciences et technologies de l'information issu de la coopération entre l'INRIA, l'université Paris-Sud 11, l'école polytechnique, le CNRS, le CEA et Supélec, ainsi qu'un bâtiment destiné à accueillir un pôle mutualisé de recherche en informatique à Gif-sur-Yvette. L'AFTRP, qui possède les terrains de Palaiseau à l'Ouest de l'Ecole polytechnique (dit QOX) a déposé un permis d'aménager sur la partie Sud. Un premier permis de construire a été délivré pour Nano Innov, un centre d'intégration technologique du CEA sur les nano-technologies.

Le soutien au développement économique

Le soutien à la création, au développement et à la pérennité d'entreprises innovantes associées à la recherche publique est une priorité du gouvernement pour générer des emplois qualifiés et stimuler l'attractivité économique de notre pays.

Pour lui permettre de conforter et d'amplifier son rôle central en matière d'incubation, l'Etat a décidé de renforcer significativement les moyens d'intervention d'IncubAlliance. Le budget a été sensiblement réévalué sur la période 2010-2012 (passage de 1,4 M€ à 2,4 M€ annuel). 85% des dotations financières supplémentaires devraient être apportées par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la DRRT étant le service instructeur, et la DRIRE via les Crédits de Politique Industrielle (CPI) du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

LE POLE D'ORLY

A proximité d'Orly Sud, sur du foncier appartenant entièrement à ADP et à cheval sur les communes de Paray Vieille Poste et Orly, ADP a lancé le projet "Coeur d'Orly" quartier d'affaires à vocation internationale. Ce chantier représentera l'un des plus importants de toute la région parisienne. Le projet Coeur d'Orly prévoit à l'horizon 2015, d'accueillir un programme d'environ 230 000 m² SHON, comprenant 130 000 à 195 000 m² SHON de bureaux, 24 000 à 35 000 m² SHON de complexe hôtelier, 3 000 à 60 000 m² SHON de pôle de services, commerces et loisirs, 15 000 à 25 000 m² SHON de centre de congrès international.

Depuis la signature du protocole ORSA le 19 novembre 2007, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis Seine Amont fonctionne comme un outil de gouvernance croisée, lieu de concertation et de négociation entre les différentes collectivités territoriales et l'Etat. L'approbation du Projet Stratégique Directeur en avril 2009 en est un témoignage.

LE DEVENIR DU SECTEUR DE LA BASE AÉRIENNE (217) DE BRETIGNY

L'annonce de la fermeture d'une partie des activités militaires de la base dans le cadre du plan de restructuration des armées a conduit à un travail lourd sur ce secteur. L'étude engagée en 2008 s'est déroulée tout au long de l'année 2009 avec l'animation de nombreux groupes de travail et de pilotage, et l'appui de 4 bureaux d'études.

TERRITOIRES RURAUX : ASSISES 2009

Les territoires ruraux se trouvent aujourd'hui confrontés à des enjeux majeurs d'aménagement et de développement. Dans ce contexte, Michel MERCIER, Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire, a souhaité engager une réflexion collective sur ces mutations, sous forme d'Assises des territoires ruraux.

Les Assises des territoires ruraux en Essonne, pilotées par le sous-préfet d'Etampes, ont permis, à travers la tenue de trois tables rondes fin novembre, de réaliser un document de synthèse destiné à alimenter la réflexion sur l'aménagement des espaces ruraux en France.

ACCOMPAGNEMENT DE PLUSIEURS COLLECTIVITÉS DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Extension de la base logistique Intermarché de Mauchamps : étude des services de l'Etat, en partenariat avec l'Agence pour l'Economie en Essonne sur les possibilités de constructibilité et d'aménagement du futur site.

Le Conseil d'Etat, ainsi que la Région, ont été saisis afin que puisse être étudiée la possibilité d'apposer sur ce secteur une seconde pastille d'activité économique dans le projet du futur SDRIF qui, en l'état, ne permet pas de valider l'intégralité du projet d'extension.

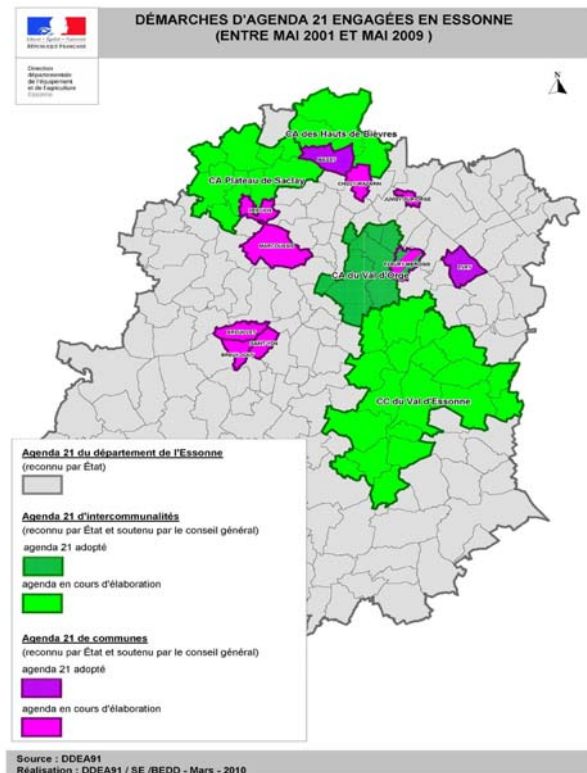
Zone d'activités à Mondésir-commune de Guillerval : ce projet est prévu au SDRIF et au schéma directeur local pour une réalisation intercommunale, dont le suivi de l'aménagement relève actuellement de la compétence du Syndicat intercommunal Guillerval-Saclas. Il répond à la nécessité d'un développement économique et de l'emploi sur le bassin du Sud Essonne tout en satisfaisant aux critères du plan d'actions issus du Grenelle de l'Environnement (mixant les transports ferroviaires et routiers).

LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENDAS 21 ET SOUTIEN AUX PROJETS

Le Conseil Général de l'Essonne est le deuxième département de France à avoir très tôt, en 2003, engagé une démarche d'agenda 21. Une deuxième étape de l'Agenda 21 départemental a été lancée avec l'adoption en 2009 d'un nouveau plan d'actions qui s'est voulu multi-partenarial (350 organismes partenaires ont participé). Quinze collectivités locales de l'Essonne se sont lancées dans des démarches d'agenda 21. La communauté d'agglomération du Val d'Orge, les communes de Massy et d'Evry ont également adopté leur agenda 21. Plusieurs Agendas 21 locaux sont en cours d'élaboration.

Sur la base d'un cadre de référence élaboré par différentes institutions et permettant leur reconnaissance officielle par l'Etat, la DIREN agit comme conseil auprès des collectivités lors de la phase d'élaboration. Elle participe ainsi au comité d'orientation de l'Agenda 21 du Conseil Général, dans sa deuxième phase. En Essonne la DIREN a, en outre, apporté un soutien financier à des associations oeuvrant pour la connaissance du développement durable et la démarche d'agenda 21.



Dans la phase de mise en oeuvre, les services de la DDEA sont amenés à accompagner les collectivités pour le suivi et l'évaluation des agendas 21 locaux. Ainsi, un partenariat se met en place entre les services du conseil général et de la DDEA pour accompagner les collectivités dans le cadre d'un réseau d'acteurs ressources.

L'EAU, UN ENJEU CENTRAL DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ÉTAT

La « feuille de route » du 5 mars 2009, qui a défini les priorités ministérielles dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et de la gestion des ressources minérales non énergétiques, a renforcé les services régionaux de l'Etat dans leur rôle de pilotes.

L'un des faits marquants de l'année 2009 aura été l'adoption du nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de Seine-Normandie et du programme de mesures qui le complète, approuvés par arrêté du préfet coordonnateur le 20 novembre. En ce qui concerne l'Essonne, la DIREN d'Ile-de-France apporte son concours aux collectivités engagées dans la mise en conformité du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Orge-Yvette avec les exigences, à la fois, du SDAGE et de la récente loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Les services de l'Etat ont également participé à l'élaboration des projets de SAGE de l'Yerres et de SAGE de la nappe de Beauce.

La Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) a poursuivi les actions engagées dans le cadre de la priorité donnée à l'application des directives européennes concernant les eaux résiduaires urbaines,

la pollution par les nitrates d'origine agricole, la protection des captages d'eau potable, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau qui prévoit un bon état des masses d'eau en 2015. Elle a également engagé la mise en œuvre de son plan d'action stratégique pluriannuel, approuvé en février 2008.

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées en milieu urbain, la mise aux normes de l'ensemble des installations non conformes d'ici la fin 2011 représente un chantier important. Dans l'Essonne, cette mise en conformité a été réalisée en 2009 pour les agglomérations de Corbeil-Essonnes et de Limours-Briis-sous-Forges.

La rareté de la ressource en eau est une préoccupation en Ile-de-France et appelle des mesures de gestion renforcée. Ainsi, en 2009, la nappe phréatique dite de Champigny a été classée par arrêté préfectoral en « zone de répartition des eaux » en Essonne, tout comme en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne. Ce classement permet, en effet, une révision des autorisations de prélèvement à la baisse, afin d'assurer l'équilibre de la ressource.

Par ailleurs, la prise en compte des pollutions a été maintenue. L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est fortement impliqué dans la gestion des pollutions accidentelles. La pollution de la nappe de Beauce par des composés organo-halogénés volatils (OHV) dans le Sud du département a continué à faire l'objet d'analyses qui confirment une stabilisation de l'enveloppe du panache. La préparation du 4ème programme d'action nitrates est une autre facette importante de la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. Ce programme a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 juillet 2009.



Laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN IdF : un invertébré
(Photo Christian Lalanne-Cassou □ DIREN)

En terme de police de l'eau, 38 dossiers soumis à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau ont été autorisés en 2009, contre 48 en 2008. Les services de la MISE ont enfin mis en œuvre leur programme de contrôle, en vue de constater sur le terrain l'application des diverses réglementations.

Concernant les milieux aquatiques, les actions prioritaires menées en 2009 ont porté sur la protection des zones humides, pour laquelle la DIREN a lancé une étude de délimitation à l'échelle régionale (carte d'alerte pour la police de l'eau), ainsi que la restauration de la continuité écologique.

LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU CADRE DE VIE

De nombreux projets font l'objet d'un examen au regard de leur impact sur l'environnement et plusieurs actions en cours participent de la préservation du patrimoine et des paysages. Parallèlement, l'Etat accompagne la démarche engagée par l'AUDESO de créer un cheminement continu le long de la Seine pour faire du cheminement une promenade maillant les espaces de la vallée et inscrire la promenade dans le réseau des liaisons vertes régionales. Cette réalisation apparaît comme un élément positif pour une reconquête collective du fleuve par la population et une valorisation du site et de ses paysages.

De nombreux autres sites mériteraient une protection renforcée. C'est le cas des Vallées de la Louette et de la Chalouette qui bénéficient actuellement d'une inscription au titre des sites. Là encore, un travail préalable s'organise en vue de renforcer leur protection.

Sur les secteurs urbanisés de la Vallée de la Juine qui a fait l'objet d'un classement au titre des sites en 2003, une étude a été lancée par la DIREN. En effet, depuis ce classement, plus de 50 demandes d'autorisation spéciale ont été instruites en 5 ans, dont une vingtaine concernaient essentiellement des habitats individuels. Cette étude permettra à terme de clarifier l'instruction des demandes d'autorisation sur ce site classé et aidera les communes à mieux prendre en compte la servitude dans leurs documents d'urbanisme. Un comité de pilotage a été installé début 2009. L'étude a permis de recenser 76 secteurs en zone urbanisée ou urbanisable et les orientations de gestion sont en cours de rédaction.

Engagé après le classement du site en 2006, le chantier de la liaison verte piétonne destinée à relier les différentes communes la Vallée de l'Yerres, se poursuit. Il est riche d'enseignement et

conduira à une plus grande exigence sur la qualité des dossiers soumis à la commission départementale de nature, des paysages et des sites (C.D.N.P.S.).

Un « atelier solaire » a fonctionné en 2009 associant des interlocuteurs du PNR, CAUE, DDEA, et SDAP pour donner des avis communs sur des demandes de pose de panneaux solaires et élaborer des recommandations pour promouvoir une architecture contemporaine intégrant les notions de développement durable.

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. En Essonne, six sites d'importance communautaire (SIC), deux zones de protections spéciales (ZPS) et deux sites interdépartementaux sont désignés pour participer à la constitution de ce réseau. La mise en œuvre de la gestion contractuelle et volontaire des sites se poursuit, elle offre la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000. En Essonne, 5 contrats ont été signés.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

La révision des chartes du PNR du Gâtinais français et de la Haute Vallée de Chevreuse (projet d'extension) ont mobilisé les divers services de l'Etat à travers de nombreux comités techniques et de pilotage.



Pour ce qui concerne le PNR du Gâtinais, après avoir été soumis à enquête publique, le projet de charte élaboré pour la période 2011-2023 a été arrêté en décembre 2009. Un nouveau périmètre tenant compte des spécificités du territoire a été défini, à l'intérieur duquel les communes doivent maintenant décider de leur adhésion.

Parallèlement, dans ce même parc, un projet de charte forestière de territoire a été rédigé en concertation avec les propriétaires forestiers et l'ensemble des acteurs concernés. Approuvée par le comité syndical du parc, cette charte doit maintenant être soumise à l'ensemble des participants. Des actions pilotes ont démarré en 2009.

Photo du PNR du Gâtinais français

Le projet de charte du PNR de la Haute vallée de Chevreuse a quant à lui été élaboré en comité de pilotage en 2009.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

L'axe Ville-du-Bois, Montlhéry, Linas et Chilly-Mazarin a fait l'objet d'une visite du sénateur Dupont le 31 mars 2009 dans le cadre d'une mission d'évaluation de la réglementation sur la publicité extérieure sollicitée par le Secrétaire d'Etat à l'écologie et le Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire. Afin de concilier le souci de préserver l'esthétique de l'axe et des paysages avec celui de prendre en compte les nécessités économiques et l'expression de toutes les formes de commerce, le projet de charte actuellement en cours a fait l'objet de nombreuses réunions au cours de l'année 2009 entre les services de l'Etat et les collectivités concernées.

Parallèlement, certaines communes (Champlan, La Ville-du-Bois, Montlhéry, Chilly-Mazarin) sont engagées dans un processus de révision ou de mise en place de leur règlement local de publicité (RLP) afin d'intégrer la future charte comme base de travail.

En fin d'année, plusieurs signalements ont été transmis par l'association "Paysages de France" concernant des dispositifs publicitaires qui seraient en infraction au code de l'environnement dans la plupart des communes du PNR du Gâtinais.

LE BRUIT

Dans la perception de la qualité du cadre de vie, le bruit représente la première nuisance ressentie par la population et le territoire du département de l'Essonne est particulièrement exposé à de nombreuses sources de bruit. La DDEA a élaboré et validé la cartographie stratégique du bruit pour

les routes, les voies ferrées et le RER B. Par ailleurs, la révision du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Paris-Orly a été lancée officiellement. Lors de la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport du 18 décembre 2009, l'indice Lden 65 * a été retenu pour la courbe B du PEB.

Le projet de relèvement des altitudes d'arrivée des avions en provenance du Sud-Est sur Orly a fait l'objet d'une enquête publique en fin d'année 2009. Cette enquête a soulevé beaucoup de questions et d'opposition de la part des communes nouvellement impactées et les conclusions favorables de la commission d'enquête ont demandé le report de sa mise en oeuvre en 2011 après conduite d'une large concertation sur le faisceau d'arrivée.

** Lden indice de niveau moyen de bruit sur 24 h (day-evening-night), le niveau 65 décibels correspondant à la courbe la moins contraignante pour l'urbanisation.*

LA PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

L'application du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif d'une part, pour le respect de secteurs agricoles supérieurs à une taille critique de 2000 ha en zone périurbaine, afin d'en assurer la viabilité économique et d'autre part, pour la protection des espaces boisés et la prise en compte des préoccupations environnementales dans les documents d'urbanisme.

L'impact des défrichements forestiers est limité par des mesures compensatoires (mise en réserve boisée, achat et rétrocession de terrains boisés situés principalement en forêt de protection de Sénart) et par la lutte contre les défrichements illicites en lien étroit avec le Procureur de la République.

La création de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt a été l'occasion de pousser la réflexion concernant la prise en compte de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité dans les documents de planification et l'articulation possible avec l'urbanisme.

LA CHASSE

2009 constitue la première année de mise en œuvre du schéma départemental de gestion cynégétique. Les indicateurs prévus ne sont pas encore définis mais une typologie des Unités de Gestion et une analyse des territoires de chasse en fonction de leur mode de gestion ont été fournies par la Fédération départementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines.

En application d'une circulaire nationale, un plan départemental de maîtrise du sanglier a été élaboré de façon concertée entre tous les acteurs du monde de la chasse. Il vise à faire diminuer le nombre de collisions routières, les dégâts aux cultures et aux biens des personnes et des collectivités.

En complément des prélèvements effectués par les chasseurs, des opérations de destruction ont été réalisées par les lieutenants de louveterie afin de rééquilibrer les populations de gibier.

UNE INTERCOMMUNALITÉ ENCORE À PARFAIRE

L'intercommunalité de projet est désormais bien implantée sur le territoire de l'Essonne. À ce jour, le département compte 17 communautés (9 communautés d'agglomération, 8 communautés de communes, dont 7 à taxe professionnelle unique, 1 SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)), regroupant 166 communes, en particulier celles situées dans la partie la plus urbanisée du département. La carte de ces intercommunalités figure en annexe 2 du rapport.

Il convient de noter quelques situations particulières de communes encore isolées, telles que Villabé (demande d'adhésion à la CA Evry-Centre Essonne en cours) et 4 communes importantes du Nord-Ouest du département (Marcoussis, Linas, Les Ulis et Savigny-sur-Orge).

Le Sud de l'Essonne, plus rural et moins peuplé, à l'image des départements voisins, s'est montré par contre assez rétif à une coopération intégrée malgré la position de ville-centre que constitue Étampes. Il a été suggéré aux communes qui sont au Sud de la CC de l'Étampois Sud Essonne de se rapprocher de celle-ci.

Sur l'arrondissement d'Évry, les communes d'Évry et de Corbeil-Essonnes adhèrent actuellement à deux intercommunalités différentes : la CA Évry-Centre Essonne, et la CA Seine Essonne. Il est à noter que de grands projets économiques (hôpital sud-francilien, terrain de la SNECMA, Génopole) présentent un intérêt commun pour ces deux communautés.

La communauté de communes du Val d'Essonne est composée de communes situées sur les arrondissements d'Évry et d'Étampes (Cerny, La Ferté Alais, Baulne, et Champcueil). Quatre nouvelles communes de l'arrondissement d'Étampes ont adhéré, par arrêté préfectoral du 3 février 2010, à la CCVE : Guigneville sur Essonne, D'Huisson Longueville, Orveau et Vayres sur Essonne.

Un projet d'extension du périmètre de la communauté de communes de la Vallée de l'Ecole est en cours de discussion avec les élus des communes de Mondeville, Videlles, Boutigny sur Essonne, Courdimanche sur Essonne, Maisse, Gironville sur Essonne, Prunay sur Essonne, Buno Bonnevaux, Boigneville, Champmotteux et Brouy. Si ce projet aboutissait, cela permettrait de couvrir toute la zone dite blanche sur le Sud Est du département.

Sur l'arrondissement de Palaiseau, l'organisation de l'intercommunalité dans cette partie essentielle du département, concernée par le lancement d'une opération d'intérêt national (OIN) et le pôle de compétitivité System@tic, mérite une attention particulière. Afin de répondre aux enjeux régionaux et nationaux, voire internationaux, sur ce territoire, la création d'une intercommunalité de projet forte et ambitieuse associant le Plateau de Saclay-Massy et la zone d'activités de Courtaboeuf paraît de plus en plus nettement s'imposer.

Actuellement, il existe sur cette zone deux communautés d'agglomération (CA Plateau de Saclay et CA Europ'Essonne) et une CC (CC Cœur du Hurepoix), sans compter un syndicat mixte, (Courtaboeuf Développement) qu'il conviendrait de regrouper en y incluant les communes des Ulis, Marcoussis et Linas, ce qui permettrait de couvrir l'ensemble de la zone. Si le préfet a refusé l'adhésion de la commune des Ulis à la CAPS, c'est que cette adhésion n'aurait pas suffi à atteindre l'objectif de rationalisation de l'intercommunalité sur ce territoire qui doit s'articuler autour d'une intercommunalité disposant d'une taille critique lui permettant de traiter efficacement les enjeux fondamentaux.

Sur l'arrondissement d'Étampes, les communes de Saint-Cyr-sous-Dourdan, Le Val-Saint-Germain, Saint-Chéron et Breux-Jouy ont adhéré à la CC du Dourdannais, par arrêté du 9 octobre 2009.

Enfin, malgré des efforts de rationalisation, il subsiste une importante intercommunalité de services constituée des syndicats intercommunaux. L'Essonne compte à ce jour 30 syndicats mixtes et 79 syndicats de gestion (dont 4 SIVOM), soit 6 syndicats de moins qu'en 2008.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

PLH, SCOT, PLU ET DOCUMENTS D'URBANISME

Les programmes locaux de l'habitat (PLH)

En 2009, deux PLH (Arpajonnais et Seine-Essonnes) ont été adoptés ce qui, avec ceux du Val d'Orge et du Plateau de Saclay, porte à quatre le nombre de PLH actifs en Essonne. Trois PLH ont été présentés en Comité Régional de l'Habitat et ont fait l'objet d'un avis favorable. Le Pays de Limours a démarré l'élaboration de son PLH.

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite « loi MoLLE » a entraîné des évolutions notables au niveau des PLH; ceux-ci deviennent plus opérationnels, les communes doivent traduire les orientations dans leurs documents d'urbanisme dans un délai d'un an pour permettre la réalisation de logements et l'avis de l'Etat doit obligatoirement être pris en compte.

La planification (POS, PLU, ZAC)

Après une baisse en 2008 due au changement des équipes municipales, le nombre de procédures a augmenté pour se stabiliser sur l'année 2009, avec une centaine de révisions ou modifications.

Parmi les procédures menées à terme, l'année 2009 a été marquée par une augmentation des révisions simplifiées de près de 50%. Cette progression est vraisemblablement due à la date limite du 31 décembre 2009 dont disposaient les communes dotées d'un POS pour approuver leur révision par procédure simplifiée.

En matière d'actions pré-contentieuses et contentieuses, par rapport à l'année 2008, le nombre de recours gracieux est en légère diminution et le nombre de déférés préfectoraux est stable.

Une des nouveautés de l'année concerne les cartes communales (CC) ; les communes d'Arrancourt et de Roinvilliers ont approuvé leur carte communale (CC). Seule la CC d'Arrancourt a été validée par l'autorité préfectorale : il s'agit du premier document d'urbanisme de ce type dans le département de l'Essonne.

Enfin, les activités liées à l'urbanisme opérationnel, à savoir les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), connaissent une légère tendance à la baisse, de l'ordre de 15%.

Les schémas de cohérence territoriale (SCOT)

La DDEA a poursuivi son intervention dans les diverses démarches de planification territoriale. Deux schémas sont actuellement approuvés (fin 2008) : le SCOT du Val d'Essonne et le SCOT du Val d'Orge.

Fin 2008, deux établissements publics avaient délibéré pour lancer l'élaboration d'un SCOT à l'échelle de leur territoire : il s'agit de la communauté de communes du Plateau de Limours et du syndicat intercommunal d'études, de programmation, d'aménagement et de développement économique du canton de Méréville. Pour les deux, les phases de diagnostic ont avancé.

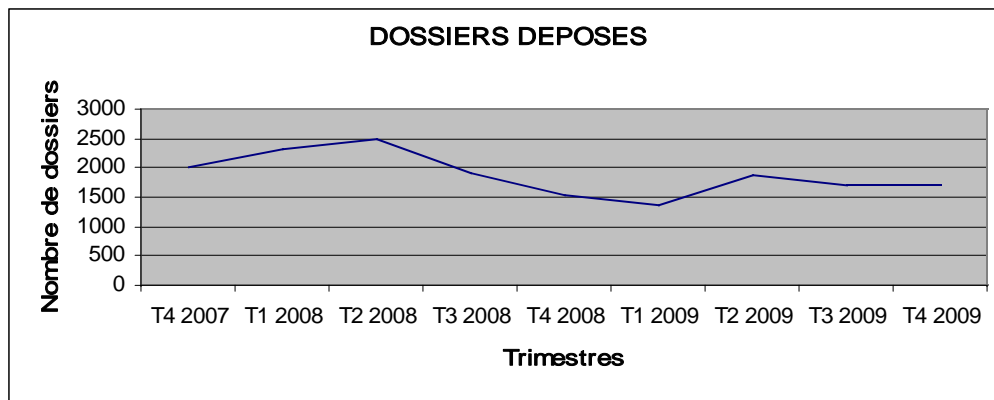
Les autorisations d'urbanisme

Un bilan de la réforme des permis de construire a permis de constater le bon déroulement de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir,) et a fait l'objet d'une présentation devant l'Union des maires.

L'année 2009 a également été marquée par un renforcement du contrôle interne, de l'animation, avec de nouveaux « clubs » Autorisations Droit des Sols (ADS).

Afin d'offrir plus de transparence aux usagers, il a été décidé d'étudier la mise en ligne sur internet des permis de construire instruits par la DDEA ; celle-ci est devenue effective au 1er janvier 2010.

Le bilan des dossiers instruits



La crise de 2008 avait entraîné une forte baisse du nombre d'autorisations instruites par la DDEA. Sur le dernier trimestre 2007, environ 2000 autorisations ont été instruites contre 1500 pour le dernier trimestre 2008. Le premier et surtout le deuxième trimestre 2009 ont été marqués par une remontée assez forte, mais qui n'a pas toutefois permis d'atteindre le niveau, il est vrai assez fort, de 2007, au quatrième trimestre 2009. Environ 1700 autorisations ont été instruites.

Il faut noter que ces chiffres ne concernent que les autorisations instruites par la DDEA, donc les « petites » communes (moins de 10 000 habitants), et les permis de compétence Etat.

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

L'année 2009 est marquée par l'entrée en vigueur du décret n°2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial qui a profondément modifié le contexte des commissions

départementales d'aménagement commercial (CDAC). Ainsi, les chambres consulaires ne sont plus désignées comme membres et seuls des élus et personnalités qualifiées votent sur les projets soumis à autorisation. Le seuil des autorisations qui est passé de 300 m² à 1 000 m² a eu une incidence directe sur le nombre des demandes. 100 % des surfaces sollicitées ont été autorisées avec une baisse constatée de 33 % des demandes par rapport à l'année 2008.

Éléments chiffrés

Evolution de 2005 à 2009

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de réunions	11	9	12	10	8
Nombre de demandes d'autorisation	51	37	44	36	17
Nombre de dossiers autorisés	47	28	35 dont 6 soumis à recours devant TA	26 dont 3 soumis à recours devant TA	16
Nombre de dossiers refusés	7 dont 5 soumis à recours et 3 autorisés en CNEC	4 dont 2 recours en CNEC	8 dont 7 recours en CNEC	10 dont 6 recours en CNEC : 5 autorisés et 1 refusé	1 recours mais autorisé en CNAC
Nombre de m ² soumis à autorisation	94 181,00	33 178,59	91 780,00	73 263,80	42 321,00
	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre m ² accordés	90 722,00	29 757,59	83 164,69	63 400,80	42 321 m ² dont 12 906m ² accordés tacitement
Autorisation création ou extension du nombre de chambre d'hôtel			21 chambres	90 chambres	Non soumis à autorisation depuis janvier 2009

Surfaces autorisées par la CDAC et la CNAC

Surfaces autorisées par	2006	2007	2008	2009
CDAC	27 267,59	81 221,69	60 773,80	37 821
CNAC	2 490	1 943	2 627	4 500
TOTAL	29 757,59	83 164,69	63 400,80	42 321,00

Extensions / Créations en surfaces autorisés

	Extensions	Créations	Part des surfaces pour l'alimentaire sur le total
2006	13 786	15 971,59	6 592,50 (22 %)
2007	7 463,89	75 700,80	25 023,69 (30 %)
2008	13 579,80	49 821	6 720 (10,6 %)
2009	18 981	23 340	24 681 (58,3 %)

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Le tableau récapitulatif des dotations 2009 de l'Etat figure en annexe 1 du rapport. En 2009, l'Etat a apporté aux collectivités territoriales une aide globale de 906 992 061€, soit une augmentation de l'ordre de 10,30 % par rapport à 2008.

S'agissant du poste investissement de 184 501 611 €, on constate une forte augmentation de 80,42% (consécutive au versement anticipé du FCTVA).

Il faut noter cette année, l'instauration d'une nouvelle dotation, la dotation de développement urbain (DDU) dotée de 2 143 911 € qui a été répartie entre les quatre communes éligibles en Essonne (Evry, Epinay sous Sénart, Grigny, et Vigneux sur Seine) en fonction des projets présentés par les collectivités, après étude des dossiers correspondants.

S'agissant des aides au fonctionnement de 618 834 128 €, on relève une augmentation de 2,41%.

Les aides au fonctionnement :

- La Dotation de Solidarité Urbaine passe de 27 681 686 € à 29 604 067 € en 2008 soit une augmentation de 6,94 %.

- Les crédits initiaux affectés à la Dotation de Développement Rural (DDR) sont restés sensiblement égaux à ceux de l'année précédente et s'élèvent à 626 169 € soit 0,86 % d'augmentation.

La consommation des crédits DDR s'accélère grâce aux communes éligibles qui ont de plus en plus recours à cette aide. Elle reste cependant faible en raison des délais de réalisation assez longs des projets retenus.

En application des règles de fongibilité établies dans la charte de gestion du programme 119 « concours aux collectivités locales », une somme de 52 929,50 € disponible après la programmation DDR a été affectée à la DGE des communes.

Une programmation complémentaire DGE 2009 a donc été arrêtée au profit du syndicat intercommunal à vocation unique école maternelle « Pomme de Pin ».

Les aides aux investissements :

- Dans le cadre du plan de relance de l'économie, les mesures destinées à l'attribution anticipée du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ont été mises en oeuvre. 119 collectivités se sont engagées par convention à augmenter, en 2009, leurs dépenses d'investissement par rapport à une moyenne constatée dans leurs comptes entre 2004 et 2007.
- Les amendes de police (au titre de l'année 2008) : une somme totale (communes de plus et de moins de 10 000 habitants) de 1 360 093 € a été attribuée, non comprise la somme de 107 504 € versée au titre des amendes de police relevées par les radars automatiques.
- La DGE globale (communes et département) s'élève à 5 364 946 € en augmentation de 2,43 % par rapport à 2008.
- La DGE des communes : le montant de l'enveloppe 2009 est de 3 400 000 € environ non compris l'abondement provenant de la DDR.

DES SERVICES DE L'ÉTAT PLUS EFFICIENTS

LA CRÉATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Après la création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en 2008, l'année 2009 a marqué la naissance de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Essonne issue de la fusion de la Trésorerie Générale et de la Direction des Services Fiscaux, qui est l'une des 20 premières directions créées en France.

Cette fusion complète est la seule à même d'optimiser les résultats attendus :

- au service des particuliers usagers de l'administration fiscale, qui pourront désormais s'adresser à un guichet fiscal unique et accomplir leurs démarches auprès d'un seul service et sur un seul site ;
- au service des partenaires de la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment les collectivités locales, qui bénéficieront d'une offre de services élargie et d'une information enrichie ;
- au profit de l'Etat qui, par les synergies entre services, pourra gagner en efficacité et améliorer ses performances, grâce notamment à la rationalisation des fonctions « support » et au regroupement de plusieurs services sur un seul site.

La DDFiP est organisée en trois pôles :

- Le pôle « Gestion publique » assure la mission budgétaire et comptable de l'Etat et des collectivités locales, des prestations d'information et d'expertise, des missions bancaires et des missions domaniales.
- Le pôle « Pilotage et ressources » gère les moyens humains, budgétaires, immobiliers, logistiques et informatiques de l'ensemble de la direction. Il a également en charge la stratégie, le contrôle de gestion et la qualité de service.
- Le pôle « Gestion fiscale » regroupe l'ensemble des fonctions de pilotage et d'animation des missions d'assiette, de contrôle et de recouvrement des impôts, de recouvrement des amendes ainsi que le contrôle fiscal et les affaires juridiques.

AU SERVICE DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Les structures d'animation départementale ont été profondément restructurées dans le cadre de la fusion. Ainsi a été créé, au 1^{er} octobre 2009, un service départemental unifié chargé de la fiscalité directe locale afin d'assurer et de maîtriser l'ensemble des opérations liées aux impositions locales.

Au 15 mars 2009, 91,8% des comptes de gestion 2008 ont été transmis aux ordonnateurs, l'accélération de la production des comptes aux ordonnateurs constituant un axe important d'amélioration du service rendu. Le développement des moyens modernes de paiement a été encouragé par des actions dans le domaine du règlement des recettes du secteur public local par prélèvement ou paiement par carte bancaire (TPE ou en ligne).

Ce succès grandissant auprès des administrés est consécutif à un travail commun réalisé par les comptables locaux et le service Secteur Public Local de la DDFIP, notamment par la tenue de 19 réunions monétiques en 2009 chez les ordonnateurs.

L'accompagnement de la dématérialisation des procédures

En 2009, 30 conventions de dématérialisation ont été signées dans le département. La commune de Yerres est la première collectivité de l'Essonne à avoir mis en place en 2009 un protocole d'échange standard, dispositif automatisé et dématérialisé de transmission des flux ordonnateurs-comptables.

Le positionnement renforcé du réseau départemental de la DDFIP en matière de fiscalité directe locale et d'expertise financière

En 2009, le pôle de fiscalité directe locale a répondu à 384 questions posées par les collectivités locales et les services préfectoraux. Dans le cadre de la mission d'expertise financière du secteur public local, 46 analyses financières ont été présentées aux ordonnateurs en 2009 et 5 avis sur contrats régionaux ont été rendus.

Grâce à l'observatoire des finances locales, 18 communes et 2 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont été identifiés comme devant faire l'objet d'un suivi particulier. Les comptes des hôpitaux publics sont, quant à eux, examinés au moyen de tableaux de bord financiers qui permettent de détecter leurs difficultés.

La mise en place du comité local de conseil financier et fiscal

Dans le cadre de la création de la DGFIP, un groupe de suivi associant le Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et les associations nationales d'élus locaux a été mis en place le 30 janvier 2008. Ce comité national avait pour but d'engager des réflexions sur l'enrichissement des prestations de conseil aux élus locaux. Le souhait du ministre était de décliner ce groupe national au niveau de chaque département avec la tenue de comités locaux.

Ce comité local, présidé par le préfet, a été mis en place le 5 juin 2009 en collaboration avec l'Union des Maires de l'Essonne (UME). Cette première réunion a été l'occasion de présenter aux membres de ce comité la nouvelle offre de services aux collectivités locales.

Améliorer la qualité des comptes publics locaux, le déploiement d'Hélios

Hélios, application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux, permet d'offrir à tous les partenaires de la DGFIP un service personnalisé et enrichi. Depuis début novembre 2009, toutes les trésoreries du département travaillent dans l'environnement Hélios. Après habilitation demandée au comptable, les ordonnateurs peuvent consulter dans l'application Hélios le solde de trésorerie et la situation des débiteurs et des créanciers de leurs collectivités.

Le contrôle et l'exécution de la dépense publique

Les efforts pour réduire les délais de règlement aux fournisseurs se sont poursuivis en 2009

	2008	2009
délai global de paiement (de la réception de la facture par l'ordonnateur au paiement par le comptable)	21,39 jours	18,35 jours (objectif 25 jours)
délai moyen de paiement (délai de visa des mandats par le comptable)	3,08 jours	2,99 jours

Les chiffres clés de la dépense :

Subventions versées par l'Etat :

- Transferts aux ménages : 15,1 M€
- Transferts aux entreprises : 13,4 M€

- Transferts aux collectivités territoriales : 14,9 M€
- Transferts aux autres établissements : 60,2 M€

Restitutions d'origine fiscale :

- Aux ménages pour un montant de 84 M€ dont 45 M€ au titre de la prime pour l'emploi.
- Aux entreprises pour un montant de 635 M€ dont 365 M€ au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et 270 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés.

Reversement du produit de la fiscalité locale aux collectivités locales :

- 1,77 milliard d'euros au titre d'impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe professionnelle).
- 67 M€ au titre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Mission domaniale

La DDFIP a la charge d'affirmer le rôle de l'État propriétaire, de responsabiliser les ministères occupants et d'atteindre les critères de performance immobilière. En 2009, 2 000 évaluations ont été effectuées, les demandes émanant majoritairement des collectivités territoriales.

AU SERVICE DES USAGERS

Le guichet fiscal unique, l'une des justifications principales de la fusion

La mise en place d'un service public unifié à l'usager se traduit par la présence, sur la totalité du territoire, de guichets fiscaux unifiés répondant à l'ensemble des demandes des contribuables. Le guichet fiscal unifié prend deux formes : les Services des Impôts des Particuliers (SIP) dans les sites urbains et un accueil fiscal de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le périmètre de compétence géographique du SIP est celui du CDI pour l'assiette et celui de la trésorerie pour le recouvrement. A l'échelon local, deux Services des Impôts des Particuliers ont été mis en place dans l'Essonne en 2009 : le SIP d'Etampes en avril et le SIP de Massy Nord en décembre.

En ce qui concerne l'accueil fiscal de proximité, mis en place sur tout le territoire depuis le 1^{er} septembre 2009, dans chaque service de la DGFIP compétent en matière d'impôts des particuliers (trésorerie de proximité, CDI, SIP ou CDIF), celui-ci permet aux usagers d'obtenir une réponse à leurs questions simples et de déposer leurs dossiers fiscaux en une seule demande.

Les campagnes d'information du public

Comme chaque année, deux campagnes exceptionnelles d'information du public ont été organisées à l'occasion de la souscription des déclarations de revenus et de la sortie des avis d'imposition de taxe d'habitation. Au cours de la dernière campagne de déclaration de revenus, près de 70 000 usagers ont été renseignés. La cellule départementale de renseignements téléphoniques a répondu à plus de 15 000 appels.

Le dispositif d'accueil spécifique pour les usagers sourds et malentendants a été reconduit en 2009 dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu.

Au cours de la campagne de déclaration des revenus de 2009, 206 673 personnes ont télédéclaré leurs revenus (32% du nombre total de déclarants) contre 173 182 en 2008. Cette progression tient essentiellement à la mise en place à partir de 2009 de la procédure de télédéclaration simplifiée et aux opérations de communication menées.

Par ailleurs, l'expérimentation d'une Adresse Internet Unique (AIU) se poursuit dans l'Essonne dans le cadre de la simplification des relations entre les usagers et l'administration, ce service expérimental permet aux usagers de l'Essonne d'effectuer sur le portail fiscal diverses démarches en ligne (changement d'adresse, réclamation,...) relevant de la DDFIP.

L'accompagnement des usagers professionnels

S'agissant du volet fiscal en faveur de la trésorerie des entreprises, le plan de relance de l'économie s'est traduit, dès le 1^{er} janvier 2009, par l'accélération des remboursements. Ils concernent les crédits de TVA, rendus possibles tous les mois, les excédents d'acomptes d'impôt

sur les sociétés, les crédits d'impôt recherche et les créances de report en arrière de déficit non imputées.

A l'occasion du comité local des usagers professionnels qui s'est tenu en février 2009, l'administration fiscale a présenté différents sujets d'actualité dont, notamment, le dispositif du plan de relance de l'économie. En outre, au mois d'octobre 2009, la DDFiP a participé à une rencontre avec des dirigeants de jeunes entreprises et des porteurs de projet installés dans les locaux de la pépinière d'entreprises Apis Développement à Villebon-sur-Yvette, dans la zone d'activités de Courtaboeuf. Le Service des impôts des entreprises (SIE), interlocuteur unique des PME, leur a été présenté, ainsi que différents régimes ou dispositifs d'aide au développement, à la recherche ou à l'innovation.

Les chiffres clés :

- TéléTVA : 8256 soit 16,4% des redevables TVA (6669 en 2008)
- TDFC (déclarations de résultat) : 23 874 soit 33,87 % des redevables (16 423 en 2008)
- Les remboursements de crédits de TVA et les restitutions d'Impôt sur les sociétés : traitement dans les 30 jours : 94 ,07% (89,43% en 2008)
- Pour les crédits de TVA uniquement, délai moyen de traitement en 2009 : 14 jours (contre 18 jours en 2008)

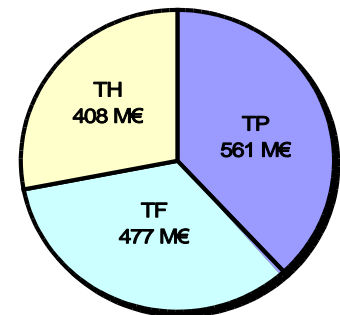
Le recouvrement de l'impôt

Les chiffres clés du produit de la fiscalité :

- TVA : 2130M€ (-7,1%)
- Impôts sur les sociétés (hors impôt sur les sociétés perçu par la Direction des grandes entreprises, pour les entreprises situées en Essonne) : 477M€ (-16,3%)
- Impôt sur le revenu : 1249M€ (-3,5%)
- 645 029 déclarations d'impôt sur le revenu dont 33,54% de non-imposables
- Taxe sur les salaires : 90M€ (-1 ,1%)

Dans le contexte économique particulier de 2009, le produit global des impôts d'Etat diminue de façon significative et enregistre une baisse de 7,1 % par rapport à 2008. Il s'établit à 3 946 M€ pour l'année 2009.

Les impôts – taxe professionnelle, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation– mis en recouvrement au profit des collectivités locales (département, communes, intercommunalité et syndicats) ont augmenté de 7,9 % entre 2008 et 2009. Depuis 2007, ils comprennent, en outre, la taxe spéciale d'équipement destinée à financer les établissements publics fonciers.



Le montant global de ces taxes s'est élevé à 1 446 M€ en 2009, le détail par impôt est présenté dans le graphique ci-contre.

Le département perçoit également d'autres droits en sus de la fiscalité directe locale proprement dite : la taxe départementale additionnelle aux droits d'enregistrement, la taxe départementale de publicité foncière, le droit départemental d'enregistrement. Après une croissance régulière ces dernières années, leur produit, dans le contexte économique de crise, diminue depuis 2008 : 177,3 M€ en 2007, 147,3 M€ en 2008 et 115 M€ en 2009, soit une baisse de près de 22 % entre 2008 et 2009.

La DDFiP exerce également des missions non fiscales pour le compte de l'Etat, mais aussi pour celui des collectivités territoriales.

Le cadastre : 25 619 extraits d'acte et 22 307 déclarations bâties ont été traités.

La numérisation du plan cadastral concerne 136 communes dont 110 numérisées dans le cadre conventionnel. Les autres communes disposent de plans dématérialisés sous forme d'images.

La publicité foncière : 52 009 publications et mentions ont été réalisées ; les conservations des hypothèques ont également délivré 87 015 renseignements aux usagers, la totalité dans un délai inférieur à 10 jours après la demande.

ASSURER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

RÉNOVATION URBAINE

Le programme de rénovation urbaine concerne 23 quartiers en Essonne. 16 conventions ont été signées à ce jour, pour un montant total de travaux de 1,83 Mds € dont 30,7% sont apportés par l'ANRU. Le programme bénéficie en outre d'une participation du Conseil Général de l'Essonne à hauteur de 155 M€ inscrite dans le cadre de la convention départementale pour la Ville signée le 21 décembre 2007, ce qui place le Conseil Général comme l'une des collectivités départementales les plus impliquées de France en la matière.

L'ensemble des projets portant sur les 10 quartiers prioritaires pour l'ANRU (sites les plus importants en taille et en population) sont conventionnés. Sur les 8 quartiers inscrits au titre des quartiers dits « supplémentaires » (quartiers pour lesquels l'ANRU a ouvert la possibilité d'un conventionnement), 7 sont aujourd'hui conventionnés. Enfin, 5 quartiers bénéficient d'un accompagnement de l'ANRU, au titre des opérations isolées. Pour ces projets qui, bien que d'ampleur moins importante, s'inscrivent dans une démarche globale de rénovation urbaine, l'ANRU a réservé une enveloppe pluriannuelle de 11,5 M€, aujourd'hui engagée à 85%.

Le programme est dans une phase opérationnelle avancée. L'engagement des opérations se poursuit globalement au rythme prévu dans les conventions, avec toutefois des retards plus ou moins marqués sur certains projets. Fin 2009, 277,6 M€ de subventions soit 49% des contributions attendues de l'ANRU avaient été engagés, dont 87,6 M€ au titre de 2009 (80% de plus qu'en 2008)

La mise en œuvre opérationnelle du PNRU en Essonne a bénéficié de la dynamique du plan de relance. Les projets essonnais se sont vus attribuer 35,7 M€ supplémentaires, soit 10% de l'enveloppe nationale confiée à l'ANRU dans le cadre du plan de relance. Destinés à accélérer le démarrage d'opérations prêtes à être lancées dans l'année, ces crédits supplémentaires ont permis de financer les surcoûts de 36 opérations (22,3 M€) ainsi qu'une partie des avenants lourds prévus sur plusieurs conventions à hauteur de 34 nouvelles opérations (13,4 M€).

2009 a également été marquée par l'accélération des opérations de constructions neuves contribuant à la reconstitution de l'offre : 1327 logements ont été financés dont 265 dans le cadre du programme des VEFA 30 000. Ce résultat a quasiment permis de rattraper le retard qui avait été pris en la matière. Au 1^{er} janvier 2010, sur 4 841 constructions et 4 887 démolitions prévues dans les conventions, 2 447 constructions ont été financées pour 2 616 démolitions.

LOGEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Pour répondre à la crise du logement, le gouvernement a inscrit la relance de la construction de logements, notamment sociaux, au rang de ses priorités. Adopté en 2005, le plan de cohésion sociale prévoit une montée en puissance progressive de la production de logements locatifs sociaux, avec un objectif au niveau national de 80 000 logements en 2005, porté à 120 000 en 2009. En Essonne, cet objectif est passé dans la même période de 1600 à 2800 logements.

En 2009, pour soutenir le secteur de la construction touché de plein fouet par la crise économique, l'État a, dans le cadre du plan de relance, investi des moyens financiers supplémentaires dans le domaine du logement. Grâce à cet effort exceptionnel et aux contributions des collectivités territoriales, des organismes HLM et du « 1% Logement », l'objectif de production de 2 805 logements sociaux a été dépassé : 3 857 logements sociaux ont ainsi été produits, un chiffre jamais atteint.

	2008		2009	
	objectifs	production	objectifs	production
PLUS	1 611	946	1 322	1 140
PLAI	212	666	476	804
PLS	1 007	1 129	1 007	1 913
TOTAL	2 830	2 741	2805	3 857

Cette production comprend 1140 logements sociaux financés en prêt locatif à usage social (PLUS), 804 logements très sociaux financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) et 1909 logements intermédiaires financés en prêt locatif social (PLS). C'est sur ces deux dernières catégories que l'accroissement de la production est le plus spectaculaire.

Ces résultats s'inscrivent dans une montée en charge globale de la production de logements sociaux. En comptant les programmes financés par l'ANRU (1 062 PLUS/PLAI) au titre de la reconstitution de l'offre de logements démolis dans le cadre des projets de rénovation urbaine, la production globale augmente de 67% par rapport à 2008.

Le plan de relance a dopé la production : le programme dit « des VEFA 30 000 » lancé par le Gouvernement fin 2008 a permis aux bailleurs sociaux d'acquérir en l'État Futur d'Achèvement 660 logements (127 PLA I, 399 PLUS, et 134 PLS) destinés initialement à l'accession et dont la crise économique avait stoppé ou ralenti la commercialisation. La production a été accélérée : 46 % des dossiers de financement étaient déposés au 31 août 2009 contre 3,2% un an plus tôt.

Le plan de relance a également favorisé la production d'une offre de logements sociaux intermédiaires en PLS dits privés, réservés aux particuliers souhaitant investir dans le logement social (34 PLS). L'État a en outre lancé une dynamique pour développer l'accession sociale à la propriété, en mobilisant des aides aux collectivités s'investissant dans le dispositif du Pass Foncier¹. 19 opérations sur 15 communes ont été portées à la programmation, pour un total de 311 logements. Compte tenu des délais de montage opérationnel, seuls 29 logements ont été subventionnés par l'État en 2009 au sein des projets les plus avancés. Le dispositif a néanmoins été reconduit en 2010. Enfin, les opérations de transformation ou d'humanisation des structures d'hébergement ont également bénéficié des aides du plan de relance.

Les opérations financées répondent à des besoins très diversifiés : loger les familles, mais aussi les publics défavorisés seuls ou avec enfants (résidences sociales, maison-relais, logements d'insertion), les étudiants (résidence de 208 logements à Palaiseau) ou les personnes âgées (2 résidences multi générationnelles, 3 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et 1 résidence personnes âgées).

Si les financements ont porté en majorité sur des opérations de construction neuve (72% de la production globale droit commun + ANRU), ils ont permis également de réinvestir des bâtiments dégradés ou de transformer des structures collectives devenues inadaptées à l'évolution des besoins actuels.

Enfin, l'effort financier de l'État en faveur du logement social n'a jamais été aussi important qu'en 2009 : 33,2 M€ (dont 8 M€ au titre du plan de relance) contre 8,73 M€ en 2005. A cela, il faut ajouter 16,6 M€ engagés par l'ANRU pour les opérations concourant à la reconstitution de l'offre.

Le rattrapage du retard des communes déficitaires

La production est localisée essentiellement dans la partie urbanisée de l'Essonne, le Sud ne représentant que 0,5% des logements agréés. Elle s'est en revanche accrue plus fortement encore dans les communes contraintes par les dispositions de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000, dite « Solidarité et Renouvellement Urbain », contribuant ainsi à un rééquilibrage de l'offre de logement social sur le territoire essonnien. L'application ferme mais constructive de la loi explique ce résultat encourageant. En Essonne 44 communes sur les 78 comprises dans le périmètre d'application de la loi sont soumises à un prélèvement fiscal proportionnel au nombre de logements locatifs sociaux manquants.

Un objectif de production est fixé pour chaque commune déficitaire, pour des périodes successives de trois ans. L'objectif triennal ainsi fixé est fonction du nombre de logements sociaux manquants. Au terme de chaque période triennale, un bilan de production est effectué. Lorsque la production constatée est inférieure à l'objectif, le Préfet prononce le « constat de carence » de la commune et majore le prélèvement fiscal pour les trois années suivantes, de manière proportionnelle au déficit de production. 17 communes ont fait l'objet d'un constat de carence à l'issue de la période triennale 2005/2007.

Le montant total du prélèvement effectué pendant l'année 2009 s'est élevé à 1,7 M€ dont 0,36 M€ au titre de la majoration appliquée aux communes ayant fait l'objet d'un constat de carence². Pour les communes dont la collectivité de rattachement a adopté un Plan Local de l'Habitat, ce

1 Le Pass Foncier, dispositif d'accession populaire à la propriété basé sur un prêt à remboursement différé porté par un collecteur 1%.

prélèvement a été reversé directement à l'EPCI. Pour les autres communes, le prélèvement a été reversé à hauteur de 1,1 M€ au Fonds régional d'Aménagement Urbain (FAU), fonds destiné à subventionner les collectivités engageant des dépenses en faveur du logement social. 14 dossiers présentés par des communes essonniennes ont été subventionnés en 2009 par le FAU pour un montant total de 800 000 €.

Les communes faisant l'objet d'un constat de carence se sont vues proposer la conclusion d'un Contrat de Mixité Sociale. Obligatoires pour les 7 communes dont le taux de réalisation de l'objectif triennal 2005/2007 est inférieur à 50%, optionnels pour les autres, ces contrats instituent un partenariat constructif avec l'Etat autour d'une politique active de production de logements sociaux. A travers ces contrats, les communes s'engagent sur les moyens à mettre en place pour favoriser le logement social : politique foncière proactive, adaptation des règles d'urbanisme, partenariat avec les organismes HLM... Les services de l'État apportent conseils et expertises aux communes dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement et soutiennent les communes dans leurs démarches afin de favoriser la concrétisation d'opérations de logements sociaux.

A ce jour, 13 communes se sont engagées dans cette dynamique, dont les 7 communes pour lesquelles la conclusion d'un contrat revêtait un caractère obligatoire. Le partenariat entre les services communaux et la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture a permis de programmer dans ces treize communes la réalisation de 1203 logements sociaux sur la période 2008-2010 pour un objectif triennal de 528 logements. 588 logements sociaux ont été financés à ce jour, six communes ayant d'ores et déjà dépassé leur objectif triennal 2008/2010, et la production très sociale (PLAI) y a triplé par rapport à 2008.

Une mobilisation à maintenir

La poursuite de l'effort de production en Ile-de-France reste une priorité pour le gouvernement. L'objectif 2010 pour l'Essonne s'établit à 3795 logements sociaux dont 607 PLAI, 1722 PLUS et 1467 PLS dont environ 1000 PLS au travers de la poursuite du rachat du patrimoine d'ICADE. Cet objectif ambitieux ne pourra toutefois être atteint qu'avec la mobilisation de tous. L'État continuera à apporter son concours financier au travers des aides à la pierre et des contributions indirectes telles que la TVA 5,5%, l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la bonification des prêts.

Enfin, la production dépend largement de l'effort des bailleurs inter-départementaux qui gèrent 85% du parc social essonnien et dont les stratégies sont variables. Cette année encore, la production des 15 principaux bailleurs n'a pas dépassé 54% de la production totale alors qu'ils représentent 74% du parc essonnien. Il est donc essentiel que les bailleurs qui se sont pour la plupart engagés dans des politiques volontaristes de production intègrent les besoins spécifiques de l'Essonne dans leurs stratégies de développement. Une attention particulière sera portée à cet enjeu lors de l'établissement des conventions d'utilité sociale qui contractualiseront avec l'Etat les engagements de chaque organisme sur l'ensemble de ses missions de bailleur social.

L'amélioration du parc privé

La loi MoLLE a élargi les missions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à l'amélioration des structures d'hébergement et à la lutte contre l'insalubrité. Elle a également modifié son organisation territoriale et sa gouvernance, le préfet de région devenant délégué régional de l'agence et le préfet de département délégué local, et le « 1% logement » intégrant ses instances de décision au niveau central et local. C'est dans ce cadre institutionnel renouvelé que l'ANAH a poursuivi la mise en œuvre de ses objectifs prioritaires : la lutte contre l'habitat indigne, l'aide à la rénovation thermique des logements occupés par des propriétaires modestes, le développement de l'offre locative à loyer accessible.

L'ANAH a en outre vu ses moyens augmentés d'une enveloppe de 200 M€ dans le cadre du plan de relance, pour trois objectifs : renforcer les aides aux propriétaires occupants modestes pour l'amélioration de la performance thermique de leur logement, conforter l'amélioration du parc locatif privé dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et venir en aide aux copropriétés en difficulté.

L'Essonne s'est vu à ce titre attribuer 5,2 M€ en sus de son enveloppe habituelle, soit 8,5 M€ au total, un budget deux fois et demi plus élevé qu'en 2008. Ces crédits ont permis d'intervenir massivement sur les copropriétés faisant l'objet d'un plan de sauvegarde ou d'une OPAH, en

2 15 communes ayant un taux de réalisation inférieur à 80% de leur objectif 2005-2007 se sont vues appliquer une majoration de leur prélèvement.

particulier Grigny II et les copropriétés des Pyramides à Évry. 7500 logements en copropriété ont ainsi bénéficié des subventions de l'ANAH pour les travaux sur les parties communes, pour un montant total de 4,1 M€. 2 452 logements locatifs privés ont également été traités, 22 ont été conventionnés en loyers très sociaux (LCTS), 196 en loyers sociaux (LCS) et 2233 en loyers intermédiaires (LI, principalement avec l'Omnium de gestion Île-de-France dans le cadre d'une convention passée avec l'ANAH).

Enfin, 612 propriétaires occupants modestes ont bénéficié des aides de l'ANAH, principalement pour des travaux d'amélioration de la performance thermique de leur logement, pour un montant total de 1,25 M€.

	Résultat 2007	Résultat 2008	Objectif 2009	Résultat 2009
Loyers maîtrisés	1 364	1 270	1 342	2452
dont loyers intermédiaires (LI)	1 266	1 183	1 283	2233
dont loyers conventionnés sociaux (LCS)	93	85	25	196
dont loyers conventionnés très sociaux (LCTS)	5	2	34	22
Propriétaires occupants (PO)	355	448		612
Logements sortis d'indignité	28	184		42
dont propriétaires bailleurs (PB)	26	130		35
dont propriétaires occupants (PO)	22	54		7
Crédits engagés	5,48M€	3,86M€		9,85M€

Pour atteindre ce résultat historique, l'ANAH s'est appuyée sur les opérations programmées qui permettent d'apporter un accompagnement technique et financier aux propriétaires et aux syndicats de copropriété pour la rénovation de leur patrimoine. Celles-ci ont mobilisé 70% des aides aux travaux engagées en 2009.

Sur l'amélioration du parc privé au sens large, cinq opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) étaient menées par les communes de Corbeil-Essonnes, Étampes, Brunoy, Montgeron et la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne ainsi qu'un programme d'intérêt général (PIG) sur le périmètre du Parc du Gâtinais. Sur la thématique spécifique de l'aide aux copropriétés en difficulté, sept plans de sauvegarde étaient en cours (Grigny II, Évry, Ris-Orangis) et une OPAH sur 5 copropriétés du quartier des Pyramides à Évry. Ces démarches sont amenées à se développer en 2010, plusieurs collectivités ayant engagé des études préalables en ce sens.

Des synergies avec l'agence immobilière sociale AIS 91 seront recherchées. Mise en place au second semestre 2009 par l'État et le Conseil Général dans le cadre d'un appel à projet, l' AIS 91 a pour vocation de développer une offre à loyer social et très social au bénéfice des publics en difficulté ciblés par le PDALPD. Un objectif de 400 logements dont 80% en LCS et LCTS est visé sur une période de 4 ans.

En matière de lutte contre l'habitat indigne (LHI), les services de l'État se sont employés à mieux coordonner leurs actions respectives au sein du groupe technique LHI, en particulier sur la problématique des marchands de sommeil. Les logements sortis d'indignité grâce aux aides de l'ANAH, bien que moins nombreux qu'en 2008, concernent un plus grand nombre d'immeubles. Enfin, la DDEA a lancé une action de lutte contre la précarité énergétique amenée à se structurer en 2010 dans le cadre d'un partenariat associant l'ensemble des acteurs – collectivités territoriales, associations, fournisseurs d'énergie, professionnels du bâtiment, secteur bancaire. Cette action s'attachera à identifier les publics en situation de précarité énergétique et à les accompagner techniquement et financièrement dans la rénovation thermique de leur logement.

La lutte contre l'insalubrité

Parmi les actions réalisées par le groupe départemental de lutte contre l'habitat indigne depuis sa création, notamment formations et sensibilisation de certaines communautés d'agglomération, la création d'une fiche de signalement (fiche SILI) a permis l'augmentation des signalements d'habitat indigne. Le service santé environnement de la DDASS avait en effet reçu en 2008 248 plaintes (contre 148 en 2007). En 2009 ce nombre s'est stabilisé à 234 plaintes qui ont abouti à la prise de 24 arrêtés d'habitat insalubre dont 9 procédures pour des locaux impropres par nature à l'habitation (type caves et sous-sol), 3 procédures d'insalubrité irrémédiable, 5 procédures d'insalubrité remédiable et 1 procédure pour logement sur-occupé. Un travail de contrôle de près de 30% des arrêtés préfectoraux d'insalubrité a également été réalisé comme chaque année, conduisant à la levée de 16 d'entre eux pour lesquels des travaux avaient été réalisés dans les logements concernés.

L'année 2009 a par ailleurs été marquée par l'augmentation du nombre de procédures contentieuses entreprises contre les arrêtés pris au titre de l'insalubrité. En effet, 3 recours gracieux et 3 recours contentieux devant le Tribunal Administratif ont ainsi été suivis.

L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

La gestion du contingent préfectoral

Le bureau du logement de la préfecture a enregistré 25189 demandes de logement de droit commun, en 2009, soit une diminution de 3 % par rapport à 2008 (25995). 982 fonctionnaires se sont déclarés en recherche active, soit +1,55 % par rapport à 2008.

Sur 1 514 vacances de droit commun reçues (en augmentation de 7,98 % par rapport à 2008), dont 247 logements neufs, 1 343 logements ont été attribués sur la base des propositions préfectorales dont 271 au titre de l'Accord Collectif Départemental qui a comptabilisé pour sa part au total 488 relogements, tous contingents confondus, pour un objectif total annuel plancher de 620.

Une diminution de 6,62% du nombre de diagnostics sociaux parvenus dans le service a été constatée (960 contre 1028 en 2008).

La vacance pour les fonctionnaires s'est élevée à 472 logements (dont 45 logements neufs) à comparer aux 257 attributions. Cet écart s'explique soit parce que les vacances sont reprises par les bailleurs faute de candidats, soit parce que la proposition n'est pas validée par la commission d'attribution ou que le fonctionnaire ne donne pas suite à la proposition qui lui est faite.

La prévention des expulsions locatives

Le volume de dossiers traités par la Commission Départementale des Aides Publiques au Logement (CDAPL) en 2009 est resté stable par rapport aux années précédentes : 6368 dossiers ont été étudiés et 11 269 décisions prises. La plupart des nouvelles saisines concernent des familles déjà connues de la CDAPL pour des dettes antérieures.

613 signalements ont été effectués aux Maisons Départementales des Solidarités (MDS) du Conseil général pour permettre un suivi plus approfondi des familles. 98 demandes d'aide à la gestion du budget familial (AGBF) ont été effectuées auprès du Procureur de la République près le TGI d'Evry, principalement pour des familles très endettées de 3 enfants ou plus, dont le bail est résilié. Enfin, 355 protocoles de cohésion sociale ayant valeur de bail jusqu'à apurement de la dette ont été signés.

En 2009, il a été constaté une baisse sensible des octrois du concours de la force publique (919 contre 1 166 en 2008), résultant du travail de prévention effectué en amont par les services de la préfecture et des sous-préfectures, les collectivités locales, les organismes sociaux et les bailleurs.

Le montant total des indemnités versées par l'Etat aux bailleurs à la suite du refus du concours de la force publique s'élève à 1 543 164 € (contre 1 870 138 € en 2008).

La mise en œuvre du droit au logement opposable

En 2009, 2 909 recours ont été déposés au titre du droit au logement opposable en Essonne, soit 65% de plus qu'en 2008 : 2 580 pour l'obtention d'un logement et 329 pour un hébergement. 18% des recours logements et 68% des recours hébergement étaient inexploitable (paragraphes obligatoires non renseignés, pièces manquantes, erreur dans le choix du formulaire...). Pour faire face à la montée en charge des recours, la commission de médiation de l'Essonne, chargée de l'examen de ces recours, s'est réunie à 26 reprises.

Sur 1717 recours logements examinés, la commission a déclaré prioritaires et urgents 634 ménages et demandé au Préfet d'assurer leur relogement (661 au titre de 2008). Ces décisions concernent en majorité des personnes dépourvues de logement résidant à l'hôtel ou hébergées chez un tiers (31%), des personnes hébergées en structure d'hébergement (30%) ou des ménages avec enfants en situation de sur occupation (10%). 455 ménages ont été relogés en 2009, dont 272 sur la base de décisions prises en 2008 et 183 sur des décisions 2009. 139 propositions restaient en attente d'une réponse de la commission d'attribution. Enfin, 119 attributions avaient été refusées par les commissions d'attribution des bailleurs et 79 propositions refusées par le requérant.

Sur 129 dossiers hébergement examinés (dans un délai maximum de 15 jours), 53 demandes d'hébergement ont été considérées prioritaires et urgentes. En outre, 28 demandes de logement ont été réorientées en offres d'hébergement prioritaires et urgentes. Elles concernaient des personnes sans domicile fixe ou des familles en très grande précarité, pour lesquelles un séjour dans une structure spécialisée apparaît être une étape nécessaire avant d'intégrer un logement autonome. 57 propositions d'hébergement ont été faites par la DDASS à l'ensemble des 81 ménages concernés. 27 ont été refusées par le requérant, 10 requérants ont trouvé une solution par leurs propres moyens et 6 admissions étaient en cours de traitement.

Finalement, seules 14 personnes ont été hébergées dans le cadre du DALO en 2009, ce qui montre que le dispositif ne constitue pas le cadre approprié pour traiter de l'accès à l'hébergement.

Les décisions prononcées par la commission de médiation ont fait l'objet de 94 recours gracieux dont 28 ont abouti à une décision favorable au requérant et de 18 recours contentieux. Sur les 30 recours contentieux intervenus depuis 2008, le Tribunal a rendu 19 décisions dont 3 favorables au requérant. L'État a fait appel pour 2 d'entre eux. Aucune décision n'est rendue à ce jour.

Enfin, 63 recours contentieux contre le préfet ont été déposés au tribunal administratif, pour absence de proposition d'un logement dans le délai de 6 mois après que la commission a estimé le dossier « prioritaire et urgent » ; ce chiffre est à apprécier au regard des 115 dossiers prioritaires et urgents restés sans proposition après expiration du délai. Le Tribunal a rendu 55 décisions dont 33 favorables au requérant.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage publié le 17 février 2003 a posé des obligations de réalisation d'aires d'accueil pour 59 communes de plus de 5 000 habitants et de contribution financière à la réalisation et au fonctionnement des aires créées pour 51 communes de moins de 5 000 habitants. 1 137 places d'accueil (dont 99 places existantes à réhabiliter) ont été prévues au schéma, réparties selon les équipements suivants :

- 61 aires pour l'accueil des petits groupes ou des individuels, dont 45 aires de longue durée (une année scolaire) comprenant entre 10 et 20 places et 6 aires de courte durée de 20 et 40 places ; l'implantation de ces aires doit permettre une bonne accessibilité aux équipements socio-éducatifs, sanitaires et urbains.
- 4 aires de grand passage pour 50 caravanes chacune, ayant vocation à accueillir des groupes qui voyagent ensemble pour des événements familiaux.

L'aménagement et la gestion des aires d'accueil peuvent être assurés par les communes seules ou par leurs groupements. Les familles s'acquittent d'une redevance variant selon les sites de 2 à 4 € par famille et par jour.

Le schéma prévoit également quatre Terrains de Grands Passages (TGP) d'une capacité de 200 caravanes chacun, pour servir aux passages saisonniers de groupes importants, estimés entre 5 et 10 par an. Le principe est une rotation de l'accueil sur ces terrains en Essonne en coordination avec les autres départements franciliens.

Fin 2009, le bilan de mise en œuvre du schéma est le suivant : 371 places sont en service sur 14 aires d'accueil dont 3 ont été livrées en 2009 (Marcoussis, Ballancourt, Egly), soit un taux de réalisation de 33 %. En outre, l'Etat a, à ce jour, réservé des subventions pour 10 autres projets dont la durée de validité a du être prolongée pour 8 d'entre eux en raison du retard pris par leur concrétisation. De plus, deux projets sont remis en cause. Aussi, les perspectives de réalisation qui se portaient à 691 places l'an dernier, sont-elles ramenées à 602 places. D'un point de vue financier, les objectifs du schéma ne seraient donc plus couverts qu'à 53% contre 60 % espérés début 2009. Enfin, un terrain de grand passage de 200 places de caravanes, initié par l'État, est ouvert depuis le 15 juin 2006. Situé sur la commune de Lisses, ce terrain de 200 places couvre donc 25% des besoins inscrits au schéma.

L'habitat adapté

Les études d'élaboration du schéma départemental d'accueil GDV ont confirmé une évolution nette vers la sédentarisation des familles : une sur deux ne voyage plus aujourd'hui.

Deux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sont en cours pour aider à la concrétisation de projets adaptés à ces publics spécifiques. Menés par l'« Association Départementale Gens du Voyage Essonne » (ADGVE), ces dispositifs sont financés par l'État et le Département, avec une participation financière des communes pour la première.

La première MOUS qui porte sur Brétigny-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge pour la réalisation de 27 logements en PLAI est menée depuis 2000. La réalisation de l'opération, maintes fois repoussée pour différentes raisons d'ordre technique et financier, pourrait débuter en 2010. La seconde MOUS qui porte sur l'ensemble du département est menée depuis 2003. 4 opérations ont été identifiées dont une devrait prochainement entrer en phase opérationnelle.

L'expérience de ces MOUS montre que pour avancer sur la question de l'habitat adapté, les communes et EPCI doivent concrétiser leur intérêt par des engagements et des actions ciblés et poser le problème le plus en amont possible au travers des documents de planification urbaine et d'habitat.

La révision du schéma

La Commission Consultative Départementale, qui s'était réunie le 23 octobre 2008 sous la présidence du Préfet et du Président du Conseil Général, avait décidé de lancer la révision du schéma. Lancée en mai 2009, la première étape qui consiste en un état des lieux complet s'est achevée fin 2009. Une phase de concertation des collectivités locales en arrondissement permettra courant 2010 de partager le diagnostic ainsi établi avant que la Commission Consultative Départementale vienne clore cette phase et lancer celle de finalisation du projet de schéma révisé.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

DES EFFORTS FINANCIERS MAINTENUS

En 2009, les crédits de la politique de la ville se sont élevés à plus de 14,9 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 12,2% par rapport à l'enveloppe de 2008. En lien avec les équipes communale et intercommunale chargées de la politique de la ville, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont effectué plus de 300 rencontres ou visites avec des porteurs de projets, au premier rang desquels les associations.

A la demande de l'État, l'association ADEE propose aux associations qui emploient des salariés des réunions d'informations collectives thématiques portant, à titre d'exemple, sur la fiscalité des associations, la formation professionnelle, le mécénat ou encore la responsabilité des dirigeants. En 2009, 10 réunions avaient été organisées et 70 associations avaient pu bénéficier de ce dispositif. L'association ADEE propose également un accompagnement personnalisé et sur-mesure aux associations qui emploient des salariés, dans le but de consolider et de pérenniser ces emplois. En 2009, 10 associations ont bénéficié de cet accompagnement.

Le centre de ressources politique de la ville met également en place un programme de formations à la fois à l'attention des dirigeants salariés mais également des salariés et bénévoles des associations situées en territoire "politique de la ville".

Conformément à l'engagement du Gouvernement, la Préfecture de l'Essonne a signé des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 47 associations, représentant près d'1 M€, soit près de la moitié de l'enveloppe dédiée aux associations au titre de la politique de la ville.

Les services de l'Etat ont procédé plus rapidement au versement des subventions aux associations. Le taux de paiement des subventions a été de plus de 72% en juillet 2009. L'État a souhaité faire mieux, en proposant de faire part des décisions de subvention courant février, contre fin mars les années précédentes. Cette organisation sera de nature à accélérer encore le versement des subventions aux associations.

LA MISE EN OEUVRE DE LA DYNAMIQUE ESPOIR BANLIEUES

L'emploi

Depuis le mois de septembre 2008 est mis en œuvre en Essonne le contrat d'autonomie, qui consiste à apporter à 1 400 jeunes, âgés de 16 à 25 ans et habitant un quartier en contrat urbain de cohésion sociale, une prestation composée d'un accompagnement intensif et d'un suivi dans l'emploi, la formation ou la création d'entreprises. L'opérateur désigné est INGEUS, qui travaille en partenariat avec les missions locales, les collectivités locales et le service public de l'emploi. Au 31 décembre 2009, 545 jeunes ont signé un contrat d'autonomie.

Concernant la création d'entreprises, le département de l'Essonne bénéficie d'un réseau important et relativement dynamique, avec la Boutique de gestion, Essonne active, Essonne initiative ou encore le Fonds de garantie à l'initiative des femmes.

Par ailleurs, l'ADIE, association spécialisée dans le micro crédit, les prêts d'honneur et les garanties en faveur des habitants des quartiers qui souhaitent créer une entreprise, bénéficie d'une subvention de l'Etat de 8 000 euros au titre de la politique de la ville.

Quant à la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, elle a engagé une action «Réussir en banlieue» d'aide à des jeunes entrepreneurs, avec une subvention de l'État de 10 310 euros.

Le gouvernement a souhaité prendre une série de mesures exceptionnelles visant à atténuer les effets de cette crise dans nos quartiers. Ainsi, une enveloppe exceptionnelle de 10 millions d'euros a été mobilisée par l'Etat en faveur de l'emploi des jeunes de ces quartiers dans les 38 départements les plus concernés par la politique de la ville. A ce titre, l'Essonne a bénéficié de crédits supplémentaires d'un montant de près de 500 000 euros, qui seront affectés à 4 catégories d'actions précises : l'insertion par l'activité économique ; l'accompagnement vers l'emploi et le soutien au parrainage ; l'accompagnement à la création d'activités ; l'aide à la formation et à la mobilité.

En outre, dans le cadre du plan de relance , 190 000 euros ont été délégués par l'ACSE en faveur du département pour financer des actions « emplois ».

Afin de promouvoir l'égalité des chances dans le recrutement au sein de la Police Nationale, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, en étroite partenariat avec l'Education Nationale, a mis en place le programme des cadets de la République. Celui-ci permet à des jeunes de 18 à 26 ans issus de quartiers défavorisés et, pour la plupart d'entre eux, en situation d'échec scolaire, d'accéder au concours de gardien de la paix. Recrutés en tant qu'Adjoints de Sécurité (contractuels de droit public) pour une période maximum de 5 ans, ces jeunes bénéficient au cours de leur première année d'engagement d'une formation d'un an pour se préparer à cette épreuve, en alternance entre un lycée professionnel et une structure de formation de la Police Nationale (Ecoles Nationales de Police, centres de formation de la police, centres départementaux de stages et de formation). Chaque année, 20 jeunes sont recrutés par la préfecture et 20 par l'ENP de Draveil.

L'éducation

La généralisation de l'accompagnement éducatif mis en place au cours de l'année scolaire 2007-2008 a permis d'accompagner 14 256 collégiens et 2746 élèves du 1^{er} degré bénéficiaires durant l'année scolaire 2008-2009.

Pour l'année scolaire 2009/2010, l'État a consacré une enveloppe d'environ 450 000 euros pour soutenir des actions d'accompagnement à la scolarité qui ont bénéficié à près de 4 800 enfants, en complément de l'accompagnement éducatif proposé par les enseignants volontaires.

La Dynamique «Espoir banlieues» a également lancé le «busing», qui consiste à transporter les enfants des quartiers défavorisés dans les écoles fréquentées par des enfants de quartiers plus favorisés, afin de promouvoir la mixité sociale et contribuer ainsi à l'égalité des chances dans les écoles élémentaires.

En Essonne, depuis la rentrée scolaire 2008 la commune de Courcouronnes s'est investie dans l'expérimentation en transportant une classe de CM2 et un enseignant volontaire de l'école Jacques Tati, située au sein du Réseau de réussite éducative, vers l'école Paul Bert de cette même commune, située en centre-ville. A la rentrée 2009, il a été décidé de faire bénéficier de ce dispositif 25 élèves d'une classe de CM1, de l'école Tati qui ont été répartis dans deux classes de CM1 de l'école Bert. La Préfecture de l'Essonne s'est engagée dans le financement de l'opération par une subvention de plus de 119 423 €, pour assurer le transport dédié entre les deux écoles, ainsi que la restauration pour les élèves de l'école Jacques Tati qui se trouveraient dans l'obligation de déjeuner au restaurant scolaire Paul Bert.

A ce jour, il existe 6 cordées «cordées de la réussite», inscrites dans la «Dynamique espoir banlieues», portées par les établissements d'enseignement supérieur suivants : École Polytechnique, SUPELEC. Université d'Evry, Université d'Orsay, CEA. Une subvention de 208 000

euros a été versée, par la préfecture, à ces établissements pour soutenir leur action. Il est prévu d'en faire bénéficier environ 600 lycéens.

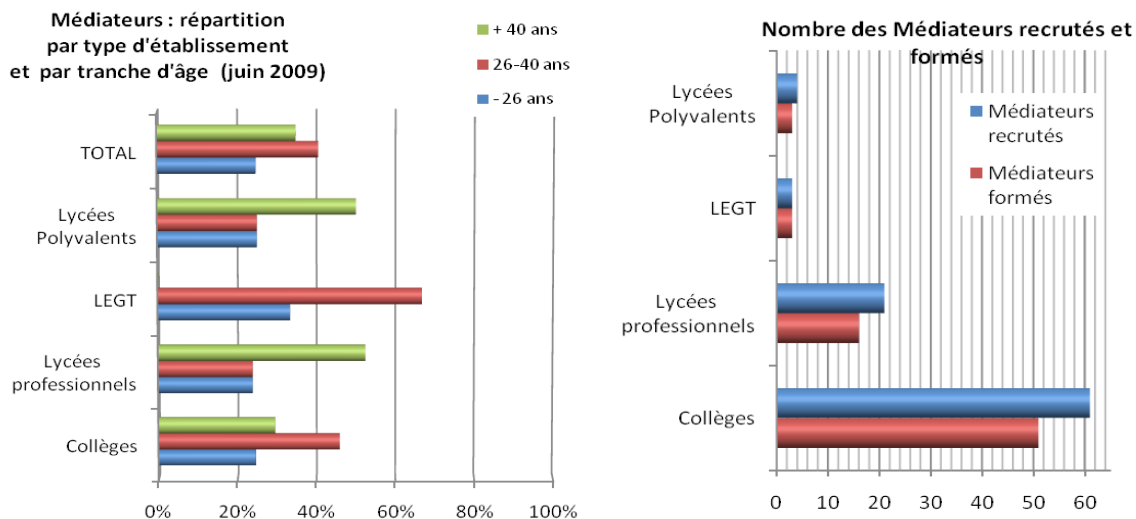
Les internats d'excellence, eux, sont consacrés à l'accueil d'élèves issus d'établissements situés en zone d'éducation prioritaire et de quartiers en politique de la ville, qui ne disposent pas de conditions matérielles favorables à l'expression de leur potentiel. Des places ont été créées dans trois établissements essonniers.

Lutte contre le décrochage scolaire

L'objectif affiché est de réduire de 10% par an le nombre d'élèves qui décrochent du système scolaire. Cet objectif a été assigné plus particulièrement aux établissements situés dans les 59 quartiers de l'Essonne bénéficiant d'un « contrat urbain de cohésion sociale » (CUCS – Politique de la Ville).

Dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieues, une rencontre partenariale sur la thématique du décrochage scolaire a réuni 13 établissements de l'Essonne.

Ainsi, le Département de l'Essonne a été doté de 128 postes de médiateurs de réussite scolaire recrutés sous statut de contrat aidé. Ils interviennent dans vingt collèges et douze lycées du département attributaires pour chacun d'entre eux de 2 à 5 postes. Sous la responsabilité du chef d'établissement, ils contribuent à la prévention, au repérage et au traitement des situations d'absentéisme et de décrochage, et accompagnent les familles concernées en organisant des actions d'aide à la parentalité. La formation de ces médiateurs a été financée à hauteur de 30 000 euros par la préfecture. Les premiers recrutements ont eu lieu au 15 mars 2009, pour une durée initiale d'un an. 108 médiateurs étaient en poste au 31 décembre 2009, soit 84,4% de la dotation.



Par ailleurs, dans 2 lycées professionnels, une action partenariale est engagée permettant de remobiliser les élèves sur un projet professionnel (« coaching »). Enfin, la signature, sur la commune de Grigny, d'une convention avec la Mission d'Innovation Pédagogique et d'Orientation Professionnelle (MIPOP) permet de prévenir des sorties d'élèves sans qualification d'un établissement scolaire.

Les délégués du Préfet

En 2009, conformément aux préconisations du Comité interministériel des villes de juin 2008, onze délégués du Préfet ont été nommés dans des quartiers précis. Ces délégués du préfet, aux origines professionnelles variées, travaillent notamment sur la gestion urbaine de proximité, l'éducation et l'emploi des jeunes, l'accès à la santé, l'ouverture culturelle, l'accompagnement social, l'alphabétisation des populations d'origine étrangère, et sur la prévention de la délinquance. Leurs contacts avec les médiateurs (dont les adultes-relais) et les associations (associations actives dans le domaine de la politique de la ville, associations sportives, de parents d'élèves, de locataires ...) leur permettent d'être à l'écoute, de se saisir des problèmes et de signaler les difficultés. Le Préfet délégué à l'Egalité des chances les réunit chaque semaine pour faire le point sur la situation de leurs quartiers respectifs. Ils jouent ainsi un rôle d'intermédiaire entre la Préfecture et le terrain.

LA POURSUITE DES DISPOSITIFS PRIORITAIRES

Le programme de réussite éducative aux enfants les plus en difficulté qui offre des prestations et une aide personnalisée sur le plan psychologique, éducatif, scolaire ou familial, continue à être un dispositif fortement soutenu par l'Etat.

Dans le cadre de ce programme, le département de l'Essonne compte aujourd'hui 19 projets locaux, soutenus par l'Etat à hauteur de 5 020 000 € en 2009. Environ 4 795 enfants bénéficient de ce dispositif.

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIDP), qui a plus que doublé par rapport à 2008, a permis de financer des actions dans ce domaine pour un montant global de 2 060 653 €, dont 86 % pour la vidéo protection. Il a également permis l'installation, au sein des commissariats, de permanences d'associations au bénéfice des femmes victimes de violence.

La sécurisation des établissements scolaires a constitué une des priorités pour l'année 2009. 9 collèges et 7 lycées ont bénéficié d'une subvention afin de procéder à des aménagements, à empêcher les intrusions et à prévenir les violences aux abords des établissements.

Concernant la médiation, l'Etat conforte son action sur le terrain par la présence de 107 adultes-relais financés à hauteur de 80% par l'Etat.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES CITOYENS

La commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) a été réunie et a permis un échange entre les représentants de toutes les composantes de la société sur les thèmes de l'égalité hommes – femmes, du handicap, de l'emploi ainsi que de l'accès aux stages. Un répertoire des « bonnes pratiques » en Essonne en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi a été réalisé et diffusé au premier semestre 2009.

Une formation d'intervenants associatifs, adhérents ou salariés, a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du pôle anti-discrimination du parquet d'Evry, sous l'égide du procureur de la République.

En ce qui concerne l'accompagnement, l'insertion et la médiation, de nombreuses associations sont financées par l'Etat dans le domaine de l'accompagnement et de l'insertion. Des adultes relais participent à la fois au retour à l'emploi et à des actions telles que la médiation.

Dans le domaine des discriminations, trois correspondants locaux de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) ont été installés.

SOLIDARITÉS

HÉBERGEMENT D'URGENCE ET VEILLE SOCIALE

L'année 2009 a été marquée par le Plan de relance et les avancées du Groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence (GOCHU) qui ont permis le financement de plusieurs projets sur l'Essonne. La « refondation » doit permettre de mieux accueillir et mieux orienter l'utilisateur, faire que le dispositif réponde à ses besoins et que le logement reste la priorité, dans le même esprit que le « housing first » anglo-saxon. Dans cette optique, la révision des plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion a été lancée fin 2009 pour un achèvement à l'été 2010. Par ailleurs, le dispositif SOLIBAIL qui met à disposition des ménages un appartement pendant dix huit mois avec un accompagnement social et un loyer minoré a été mis en place en octobre 2009. L'ensemble de ces nouveaux dispositifs doit permettre de fluidifier le parcours résidentiel et faciliter l'accès au logement autonome.

Le bilan, en terme quantitatif sur les dispositifs, est de 1 078 places qui se répartissent ainsi :

- Hébergement d'insertion : création de 22 places supplémentaires dont 12 places pour les sortants de prison et 10 places généralistes.

La capacité totale de places est désormais de 545 places en CHRS dont 79 places d'urgence financées en dotation globale réparties sur 8 établissements.

- Hébergement de stabilisation : 198 places de stabilisation sous statut CHRS réparties sur 4 structures.

- Hébergement d'urgence : le département dispose de 335 places d'hébergement d'urgence financées par subvention auprès de 8 opérateurs.

Ces places d'urgence, à la disposition du 115, sont confortées en période hivernale par 190 places supplémentaires.

Veille sociale

Le comité de l'urgence et de la veille sociale, réuni mensuellement, constitue l'outil de pilotage des dispositifs de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale, axé sur le positionnement du 115.

Ce dispositif s'appuie toujours sur 2 accueils de jour situés à Athis-Mons et Corbeil-Essonnes et sur le service de la maraude. Par ailleurs, dans le cadre du GOCHU, la délégation de crédits a permis la création : d'un Service d'Accueil et d'Orientation qui complète la plateforme de veille sociale, qui regroupe sur le site de Corbeil-Essonnes, le 115, l'accueil de jour et le SAO ; de deux accueils de jour au Sud et à l'Ouest du département sur Etampes et sur le bassin de Massy (projets en cours) ; d'une maraude de jour et de l'annualisation de la 2ème maraude.

Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés

Ce dispositif est composé de six Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). Le budget de fonctionnement qui lui est alloué n'a pas connu d'évolution en 2009 malgré une tendance à une augmentation du nombre des demandeurs d'asile enregistrés dans le département depuis près de trois ans. Aussi, le département de l'Essonne a su maintenir les 451 places du parc CADA et une soixantaine de places d'urgence dont la moitié est dédiée à la période hivernale.

Toutefois l'augmentation des enregistrements des demandes d'asile, notamment pour familles (environ 600 familles en 2009) et une liste de plus en plus longue de demande de places CADA renforcent le besoin d'ouvrir d'autres places sur le département.

LE SOUTIEN APPORTÉ AUX JEUNES ET AUX FAMILLES

Les établissements d'information, de consultation et de conseil conjugal

Trois associations sont toujours subventionnées, à hauteur de 28 576 € pour exercer le rôle d'établissement d'accueil et d'information sur les questions relatives à la vie affective et à la sexualité, la préparation des jeunes à leur vie de couple et à la fonction parentale. Par ailleurs, elles effectuent également des entretiens liés à l'interruption volontaire de grossesse comme elles aident et conseillent les personnes confrontées à des dysfonctionnements familiaux.

Médiation familiale : dans le cadre de la circulaire n° DGAS/AVIE/2006/279 du 27 juin 2006 relative au protocole de développement de la médiation familiale, deux associations ont été subventionnées en 2009, au titre de ce dispositif, pour un montant de 17 000 €.

Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents : La CAF a repris le pilotage du dispositif depuis le 1^{er} septembre 2008. La DDASS a financé en 2009 10 actions pour un montant de 32 955 €.

Autres actions en direction des familles : Au titre des « Point rencontre » et pour 2009, l'association « Tempo » a été financée à hauteur de 30 000 €.

Les points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ)

Les six organismes (5 associations et un centre hospitalier) porteurs d'un Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) ont bénéficié d'un soutien financier de l'Etat pour un montant total de 340 732 €.

Par ailleurs, suite au plan « santé des jeunes » annoncé en février 2008, la création d'une maison des adolescents est en cours d'élaboration en partenariat avec les PAEJ de l'Essonne.

LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Les crédits de fonctionnement

Hors crédits d'investissement et MDPH (maison départementale des personnes handicapées), le montant de l'enveloppe financière départementale totale gérée par les services de l'Etat de la DDASS et consacrée à cette politique médico-sociale en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées s'élève en 2009 à 336 106 752 €.

Dans le domaine du handicap, la DDASS a alloué 218 895 209 €, dont 124 225 022 € dans le secteur de l'enfance, et 94 670 187 € dans le secteur des adultes. Parallèlement, 97 144 349 € ont

été consacrés au secteur des personnes âgées en perte d'autonomie (établissements et services de soins).

Les crédits d'investissement

Au titre du Plan d'aide à l'investissement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour l'année 2009, l'enveloppe globale d'aide à l'investissement en Essonne a augmenté de 2 millions € par rapport à 2008, soit + 39%. Elle a bénéficié à trois projets de création ou reconstruction de maison d'accueil spécialisé (MAS), un institut médico-éducatif (IME) (étude de faisabilité) et deux projets de construction et reconstruction d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

LE CHAMP DU HANDICAP

L'offre de prise en charge

- Secteur de l'enfance handicapée

Le nombre de places en Essonne s'élève à 2 602 avec un taux d'équipement de 7,92 pour 1000 (sources INSEE estimation de la population 0-19 ans pondérée 2005-2015) contre 7,10 à l'échelle régionale. L'Essonne a le deuxième taux d'équipement le plus élevé de l'Île-de-France après la Seine-et-Marne.

Les places réactualisées par catégorie de handicap

- Déficients intellectuels :	1096
- Autisme et trouble du caractère et du comportement :	562
- Déficients moteurs :	219
- Polyhandicapés :	313
- Déficients auditifs :	251
- Déficients visuels :	161

S'ajoutent à cet équipement deux centres d'actions médico-sociales précoces (CAMSP) qui suivent 160 enfants et 18 centres médico-psycho-pédagogiques - CMPP (enfants suivis en file active, dont le nombre de places n'est pas comptabilisable).

- Secteur des adultes handicapés

Le nombre de places installées en 2009 se décompose comme suit :

- 453 places en maison d'accueil spécialisé (MAS)
 - 116 places en foyer d'accueil médicalisé (FAM)
 - 712 places en centre de réinsertion professionnelle (CRP)
 - 1 644 en établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
 - 102 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Soit un total de 3 027 places.

Parmi l'équipement, les handicaps pris en charge sont les suivants :

- 200 places pour la déficience intellectuelle
- 75 places pour autistes
- 26 places pour la déficience motrice
- 20 places pour les traumatisés crâniens
- 301 places pour polyhandicapés
- 180 places pour le handicap psychique
- 886 places pour d'autres types de handicaps

Le taux d'équipement en établissements et services financés sur des crédits de l'Assurance Maladie est de 1,47 pour mille, contre 1,323 au niveau régional. L'Essonne est en quatrième position dans la région compte tenu de ce taux d'équipement.

Le taux d'équipement en établissements et services d'aide par le travail (ESAT), financés sur des crédits de l'Etat, est de 2,47 pour mille (soit 1 644 places), identique au taux régional.

La dynamique de développement

- Le secteur de l'enfance handicapée

Les créations de places sont principalement concentrées sur l'autisme et la déficience intellectuelle. Elles concernent en 2009, la création de 42 places de Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) au profit de trois services.

- Le secteur des adultes handicapés

Plusieurs projets ont été accompagnés et ont reçu un avis favorable du CROSMS en 2009 : projets de médicalisation, création de MAS, extension d'ESAT. La majorité de ces projets porte sur la prise en charge du handicap psychique ou assimilé.

La contractualisation

A l'image des années passées, la recomposition de l'offre médico-sociale s'est traduite par la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) destinés à faciliter la mutualisation des moyens, tant humains que financiers entre structures médico-sociales gérées par une même association. Les contrats prévoient également des objectifs d'amélioration de la qualité de la prise en charge. 5 CPOM ont été finalisés en 2009. L'effort financier consenti dans ce cadre s'élève à 596 523 €. Trois gestionnaires du secteur de l'enfance handicapée ont contractualisé. Deux gestionnaires du secteur des adultes handicapés ont contractualisé : l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (UGECAMIF), CPOM d'envergure régionale qui concerne une CRP en Essonne et l'association l'ADAPT, CPOM négocié avec les DDASS de Paris et de l'Oise qui concerne un ESAT essonnien.

Le droit des personnes en situation de handicap

La Maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (MDPHE)

Un fonds de compensation du handicap, destiné à compléter les aides légales, fonctionne depuis décembre 2006 et se réunit tous les mois. L'Etat (représenté par la DDASS) et deux autres partenaires contribuent à son financement. En 2009, la DDASS a participé aux 10 commissions d'attribution des aides et à un comité des financeurs. Le secrétariat est confié par convention à la MDPHE. 326 aides ont été accordées en 2009 pour un montant total de 555 922 €.

Le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH)

Le thème de réflexion retenu en 2009 portait sur l'insertion professionnelle des jeunes handicapés. Le CDCPH s'est réuni en formation plénière au mois de décembre, pour une synthèse des travaux réalisés par la commission permanente sur la période 2008-2009. Un bilan d'étape du schéma départemental en faveur des adultes handicapés de l'Essonne a aussi été présenté par le Conseil général. Des thèmes de travail ont été proposés par la commission permanente pour 2010.

LE SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES

L'offre de prise en charge :

- 151 établissements accueillent des personnes âgées, soit 11 199 places dont 8 492 places médicalisées réparties comme suit :
 - 9 structures particulières (petites unités de vie, congrégations et établissements parisiens), 334 places dont 48 médicalisées.
 - 43 foyers logements représentant 2 743 places, dont 4 foyers médicalisés de 322 places.
 - 90 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) représentant 7 053 places dont 3 maisons de retraite médicalisées mais non conventionnées (267 places).
 - 9 unités de soins de longue durée (USLD) pour une capacité de 1 069 lits se répartissant de la façon suivante :
 - 3 USLD de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (719 places) ;
 - 6 USLD hors AP-HP pour 423 places.

Ces capacités tiennent compte d'un établissement ayant fermé provisoirement fin 2009, en raison de la réalisation de travaux de modernisation et d'extension de capacité : il s'agit d'un EHPAD de 47 places à Saintry-sur-Seine qui doit rouvrir en 2011.

➤ **Les structures assurant une aide au maintien à domicile**

- 91 places d'accueil de jour ;
- 124 places d'accueil de jour et accueil de nuit intermittent ;
- 232 places d'hébergement temporaire ;
- 20 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), qui couvrent l'ensemble du département, comptent 1 337 places pour la prise en charge des personnes âgées.

➤ **Les prises en charge spécifiques**

Le Plan Alzheimer vise notamment au développement et à la diversification des modes de prise en charge. En Essonne, ce sont plus de 400 places d'hébergement permanent en EHPAD qui sont

consacrées à la prise en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

La dynamique de développement

En 2009, l'offre de prise en charge s'est développée de la façon suivante :

- Ouverture de deux EHPAD pour 140 places à Etrechy et Epinay-sur-Orge
- Extensions de capacité d'EHPAD et montée en charge pour 115 places à Champcueil et Evry

Ce sont donc 227 places d'EHPAD qui ont été installées en 2009 conjointement avec le Conseil général de l'Essonne (hors transformation des places d'USLD en EHPAD).

La politique de maintien à domicile se poursuit également par la création de :

- 54 nouvelles places de SSIAD en 2009 portant le nombre de places de SSIAD pour personnes âgées à 1 337 places.
- 17 places en accueil de jour ont été créées en faveur des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.
- 5 places d'hébergement temporaire ont été créées en EHPAD ainsi que 4 places par transformation de places d'hébergement permanent.

La politique d'amélioration de l'offre : le conventionnement tripartite

15 établissements ont signé une convention tripartite en 2009 :

- 4 établissements pour une convention de première génération, dont une USLD et une ex-USLD transformée en EHPAD dans le cadre de la réforme des USLD
- 7 pour une convention de seconde génération
- 2 EHPAD ouvert en 2009
- 2 accueils de jour autonomes, dont un avenant

Seul un EHPAD reste à conventionner en dehors des structures rattachées à un établissement de santé. Au 1^{er} janvier 2009, la mise en œuvre de la réforme des USLD a conduit à la transformation d'une USLD en EHPAD et à la diminution de capacité d'une autre USLD de 49 places, ainsi transformées en EHPAD.

Mission départementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation

Si l'année 2008 a été l'occasion de consolider et d'approfondir le dispositif de surveillance et de contrôle des établissements pour personnes âgées en le transformant en dispositif de surveillance et de contrôle des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées (DISCEPAH), l'année 2009 a vu l'activité de la MDICE se développer quant à son intervention auprès des structures de prise en charge des personnes handicapées.

En effet, 6 inspections ont eu lieu en 2009 dans des IME, FAM, MAS et ITEP et une inspection dans un CADA dans le cadre des structures accueillant des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

La MDICE a par ailleurs poursuivi ses activités d'inspections dans les EHPAD et a réalisé 13 inspections au sein de ce type d'établissements. Ces inspections ont été initiées soit dans le cadre du PRIICE (programme régional), soit dans le cadre des suites données par le comité technique du DISCEPAH ayant jugé nécessaire de programmer des inspections afin d'affiner l'instruction des plaintes reçues, soit dans le cadre du programme interinstitutionnel souhaité par la DGCCRF. Aucune inspection n'a eu lieu dans des services d'aide à la personne mais elles devraient pouvoir débuter en 2010.

ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS

L'ACTION ÉDUCATIVE EN ESSONNE

RESULTATS AUX EXAMENS

➤ **Baccalauréat (résultats provisoires)**

Les résultats du baccalauréat 2009 se caractérisent par la bonne performance de l'Essonne, en particulier dans les séries Technologique et Professionnelle (+2.2 et +2 par rapport aux résultats académiques).

Bac juin 2009	Essonne	Académie
séries	% réussite	
GENERAL	87,8%	88,4%
STI et STL	78,9%	79,8%
TECHNOLOGIQUE *	79,7%	77,5%
PROFESSIONNEL *	84,7%	82,7%
ENSEMBLE	85,0%	84,6%

➤ Diplôme National du Brevet (résultats définitifs)

La série collège est au niveau du taux de réussite académique et, comme pour le baccalauréat, la série technologique obtient un résultat supérieur de 3.5 points au taux de réussite académique.

La série professionnelle enregistre une baisse spectaculaire liée au taux d'échec important des candidats libres.

	Essonne	Académie	France
Série collège	83.7%	83.8%	84.0%
Série technologique	82.9%	79.4%	82.5%
Série professionnelle	44.1%	53.6%	67.8%
Toutes séries	80.6%	82.2%	83.0%

LES EFFECTIFS

	CONSTAT RENTRÉE 2008	CONSTAT RENTRÉE 2009
1er degré public (écoles, enseignement spécialisé du 1er degré)	130 394	131 645
COLLEGES	55 327	55 257
Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)	1451	1 364
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et Lycées Polyvalents (LPO)	27 569	27 577
Lycées professionnels (L.P.) et Section d'enseignement professionnel (S.E.P.) de lycée	13 075	12 716
TOTAL DES EFFECTIFS ÉLÈVES	227 816	228 559

LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

La rénovation de la voie professionnelle est entrée dans sa phase d'application à la rentrée scolaire 2009. Elle doit permettre à davantage de jeunes d'accéder au baccalauréat (en 3 ans) mais aussi et surtout de lutter contre les sorties sans qualification. Au-delà de l'abaissement du nombre d'années d'étude pour obtenir le baccalauréat professionnel, trois innovations majeures sont mises en œuvre :

- la réorganisation fondamentale du niveau V de formation en faisant du CAP le diplôme principal d'insertion « courte », l'examen du BEP devenant une certification intermédiaire, inscrite dans le cursus conduisant au baccalauréat ;
- l'introduction de deux heures par division et à tous les niveaux du bac en trois ans, pour mettre en œuvre un accompagnement personnalisé des élèves ;
- la mise en place de passerelles entre les formations, notamment entre le CAP et le bac professionnel, mais aussi entre la voie professionnelle et la voie technologique, intégrant soutien, aide individualisée, tutorat, modules de consolidation.

A cette rentrée scolaire 2009, la généralisation du bac professionnel en 3 ans est effective dans le département. Il couvre 70.45% des formations proposées, tandis que 21.95% des formations sont constituées par des CAP-en grande majorité destinés à des élèves issus de 3^{ème} d'insertion ou de 3^{ème} de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté). Les BEP ne représentent

plus que 7.6% des formations : il s'agit des montées pédagogiques en classe terminale dont les élèves ont vocation à poursuivre leurs études en rejoignant à la rentrée la classe de première professionnelle.

L'Essonne se caractérise en outre par une forte représentation des formations industrielles : plus de 53% en CAP, 45% en Brevet Professionnel en 3 ans (BPR3) et 33% en BTS.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

INFORMATION JEUNESSE

Au titre de l'information au public 15 125 appels téléphoniques ont été traités et 3 981 entretiens individuels effectués par la Direction départementale de la jeunesse et des sports. Le réseau départemental «information jeunesse», constitué de 17 points d'information jeunesse (PIJ) et de 3 bureaux d'information jeunesse (BIJ), a reçu en entretiens individualisés 62 024 jeunes essonniers. L'opération «job d'été» pour les moins de 30 ans en liaison avec la chambre de commerce et d'industrie a permis l'emploi de jeunes en adéquation avec les besoins des entreprises durant la période estivale.

VIE ASSOCIATIVE

La DDJS, dans sa mission de Délégation Départementale de la Vie Associative a piloté l'animation et la coordination du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) dont les missions couvrent les champs de l'emploi, l'information juridique, comptable et de gestion, l'aide aux démarches administratives et point d'appui auprès de l'URSSAF. Le site Internet d'information (www.crib91.fr) est alimenté et une lettre trimestrielle diffusée à destination des dirigeants, portant sur des thématiques en lien avec l'actualité des associations. Des rencontres régulières en différents points du département sont également animées par le CRIB.

Au titre du Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) 35 postes ont été soutenus au cours de l'année (256 760€).

Sur le plan du conseil et du développement, une présence institutionnelle a été assurée, en soirée et le week-end, auprès des associations sportives «têtes de réseaux» (comités sportifs départementaux, associations de jeunesse et d'éducation populaire).

POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALES

Des conventions (401 325€) sous forme de Contrats Jeunesse et Sports (CJS) ou Contrat Educatifs Locaux ont été passées avec 40 collectivités ou associations de niveau départemental. Ces dernières ont bénéficié de conseils et de soutien de la part du service pour la coordination des équipes et des comités locaux de pilotage.

Les personnels de la DDJS ont procédé à l'expertise des dossiers de la politique de la ville et participé aux réunions de pilotage (VVV, FIV, contrats départementaux) dans la thématique jeunesse et sport.

LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

La dotation départementale du Centre National pour le développement du sport (CNDS) s'est élevée à la masse globale de 2 051 812 € dont 1 819 000 € d'aides financières en direction des structures associatives, pour la mise en œuvre des actions visées dans les orientations de l'établissement public.

Parmi ces orientations, le Plan Sport Emploi, caractérisé par une aide dégressive répartie sur quatre ans, soutient l'emploi de 45 personnes au sein de 42 associations. Une masse financière d'un montant de 292 085 € a été consacrée à ce dispositif. Dans ce cadre, 29 évaluations ont été effectuées au sein des associations bénéficiaires afin d'effectuer un suivi sportif et financier de l'emploi au sein de la structure. Les associations sorties du dispositif ont également été rencontrées afin d'envisager de manière pérenne l'emploi comme véritable acteur du projet de développement de la structure sportive.

La part réservée à la mise en place des 124 modules d'accompagnement éducatif au sein de 30% des collèges et de 20% des écoles primaires de l'Essonne s'est élevée à 232 812 €.

Sur l'enveloppe territoriale du CNDS, volet « quartiers en difficultés » et volet « jeunes scolarisés », 6 projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs ont été accompagnés et financés pour un montant de 297 000€.

Parmi les projets soutenus, l'attribution d'une aide de 104 000€ à la réalisation d'un terrain de football synthétique de proximité par la commune des ULIS avec un co-financement de la fondation « one, four, all » de Thierry HENRY, mais également une participation de 20 000€ à l'acquisition d'un Moto Planeur par le Comité départemental de vol à voile pour l'accompagnement éducatif.

La rénovation de la piste d'athlétisme de MASSY, a été subventionnée pour un montant de 150 000€ sur l'enveloppe nationale ZUS du CNDS.

Le recensement des 4 063 équipements sportifs a été actualisé et complété, en particulier par l'indication des coordonnées GPS.

Dans le cadre des actions d'éducation par le sport, l'opération ELLE HAND, lancée en 2007 en collaboration avec le comité départemental de handball se poursuit. Dans le même objectif et pour le même public, un Futsal Tour Féminin a été initié auprès de 5 villes (Etampes, Les Ulis, Massy, Saint Geneviève des Bois, Evry) en collaboration avec le district de Football de l'Essonne.



En collaboration avec les comités départementaux sport adapté et handisport, des actions de sensibilisation et de découverte ont été conduites auprès des villes, notamment en avril à MENNECY.

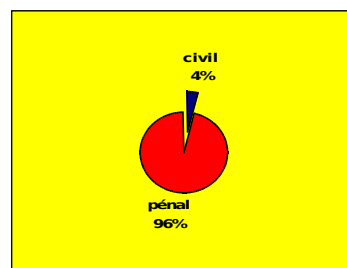
Par ailleurs, dans le cadre de la prévention de la violence et de la lutte contre les incivilités dans le sport, la DDJS a initié en 2007 et accompagne et finance depuis, l'opération « stade sans violence » en collaboration avec l'amicale des éducateurs de football de l'Essonne. Cette initiative, a été étendue en septembre 2009 à l'ensemble des comités départementaux de sports collectifs favorisant par la mutualisation des moyens et des volontés la qualité de la réflexion et des actions menées.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Durant l'année 2009, la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) inscrite dans le cadre des schémas directeurs régionaux d'Ile-de-France du placement judiciaire, du milieu ouvert et de l'insertion a poursuivi le travail engagé à la mise en conformité du département avec les mesures relevant de la révision générale des politiques publiques au sein du ministère de la justice, la mise en œuvre aux normes structurelles prévues par le décret du 6 novembre 2007 relatif à la restructuration juridique des services et les objectifs de recentrage de l'activité au pénal et en investigation fixés par le projet stratégique national 2008-2011 de la direction. Cela a nécessité une réorganisation départementale des services de milieu ouvert, de l'hébergement et des fonctions supports du secteur public de la PJJ en 2009.

LE MILIEU OUVERT

La PJJ de l'Essonne, historiquement marquée par un fort investissement dans l'action éducative au civil en milieu ouvert, a vu son activité au pénal progresser de 20% durant l'année 2009. Elle atteignait 96 % au 31 décembre 2009. Cette forte évolution, conforme aux orientations nationales, tient au travail engagé avec les magistrats pour enfants, la direction de la prévention et de la protection de l'enfance et les associations du secteur habilité.



Toutefois, l'activité pénale en masse des services de la PJJ de l'Essonne est restée relativement constante au cours de l'année 2009 excepté les mesures de réparation qui ont encore progressé de 25% cette année. En matière d'investigation, son activité est restée stable par rapport à 2008.

La mission de suivi continu des mineurs incarcérés (Mission éducative en maison d'arrêt, à Fleury-Mérogis) a été poursuivie dans de bonnes conditions. 41 mineurs de l'Essonne ont été incarcérés en 2009. 358 mineurs au total ont été incarcérés dans cette même période dont 28 filles. De plus,

il faut mentionner que des jeunes essonniers ont été incarcérés dans d'autres établissements pénitentiaires.

Le transfert des missions du SPIP à la PJJ est effectif puisque la PJJ assure maintenant le montage et le financement des activités socio éducatives au Quartier des Mineurs de Fleury-Mérogis et à la Maison d'Arrêts des femmes (pour les mineures).

LE PLACEMENT JUDICIAIRE

En 2009, 113 jeunes ont été placés dans les établissements du secteur public, dont 3 filles et 110 garçons. 97,4% des admissions ont été réalisées dans le cadre de l'enfance délinquante avec une augmentation de 11,7% par rapport à l'année dernière. Les prises en charge des jeunes originaires de l'Essonne représentent 45,7% des décisions. 54,3% proviennent des autres départements de l'Île de France.

En ce qui concerne les établissements du secteur associatif habilité, le Centre Educatif Renforcé « le Cirque », porté par l'association l'Escale, a accueilli 61 mineurs dans le cadre de l'enfance délinquante dont 45 jeunes essonniers sur décisions du TGI d'Evry. Pour sa part, la Maison de la Juine de la fondation Jeunesse Feu Vert, habilitée conjointement avec le conseil général, a pris en charge 79 mineurs dont 75 au titre pénal.

Le dispositif départemental d'accueil d'urgence qui s'appuie sur le secteur public et le secteur associatif habilité a accueilli 72 jeunes. 13 placements ont été ordonnés dans le cadre de la procédure de présentation immédiate. 25 décisions ont été prononcées en alternative ou au maintien en détention et 32 en réponse à la répétition d'infractions ou à des demandes d'éloignement.

L'INSERTION SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

En 2009, le Service Territorial Educatif d'Insertion a délivré auprès de 1345 jeunes 111609 heures de formation pour leur permettre d'acquérir des compétences nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2008, l'Espace Dynamique Insertion est porté par Léo Lagrange et une convention triennale de partenariat et de coopération a été signée avec la DDPJJ. Au cours de l'année 2009, l'EDI a accueilli 132 jeunes dont 12 jeunes adressés par les services de la DDPJJ.

La DDPJJ, en partenariat avec l'Education Nationale et le Conseil Général, contribue au fonctionnement de 7 classes relais départementales. Pour l'année scolaire 2008/2009, 81 jeunes de 13 à 16 ans (63 garçons et 18 filles) ont été scolarisés dans ces classes. 25 jeunes étaient suivis par les services de la DDPJJ.

Le dispositif départemental d'insertion s'est également positionné dans la mise en œuvre du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) en faveur des jeunes sous main de justice depuis juillet 2007. En 2009, ce sont 32 jeunes PJJ qui ont signé un contrat de CIVIS SMJ : 31 orientés par le Milieu ouvert (25 Garçons et 6 Filles) et 1 Garçon orienté par les éducateurs PJJ de la maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis. Actuellement les mineurs de l'Essonne incarcérés à Fleury-Mérogis sont en très grande majorité des prévenus et très jeunes et ne peuvent donc prétendre à un contrat de CIVIS SMJ (dans le cadre d'un aménagement de peine ou d'une préparation à la sortie).

Enfin, le dispositif départemental d'insertion sociale et professionnelle a réalisé 11 stages de citoyenneté créés par la loi Perben II du 9 mars 2004 et repris dans la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

LA SANTÉ

LE DROIT AUX SOINS

La Couverture Maladie Universelle – CMU de base est destinée aux personnes en capacité financière de participer partiellement à la prise en charge de leurs soins médicaux. En 2009, on dénombre 41 014 personnes (24 624 assurés et 16 390 ayant droit), soit trois fois de plus qu'en 2008 qui totalisait 12 925 bénéficiaires.

Les personnes les plus précaires ont bénéficié, elles, de cette protection de base et de son volet complémentaire, à savoir la Couverture Maladie Complémentaire (CMUC) pour laquelle, au 31 décembre 2009, on compte 24 274 assurés et 23 299 ayant droits, soit au total 47 573 bénéficiaires.

Contrairement à la CMU de base est constatée, comme en 2008 par rapport à 2007, une diminution du nombre de bénéficiaires de la CMUC en 2009. Cette baisse (3221 personnes) est de 6,34% par rapport à 2008.

L'OFFRE DE SOINS

Le secteur hospitalier

- Les capacités d'hospitalisation en 2009 (hors capacité gériatrique)

Nombre d'établissements de soins :	38
Publics	8
Privés non lucratifs	8
Privés	20
APHP	2

L'offre de soins couvre la quasi-totalité des disciplines (court, moyen et long séjour ainsi que de la psychiatrie) et elle est relativement bien répartie sur le département.

- Les équipements matériels lourds :

Le CH Sud Essonne à Etampes a mis en œuvre un IRM. Deux nouvelles autorisations ont été données le 18 décembre 2009 pour exploiter un appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire de 1,5 teslas, d'une part à l'hôpital privé de Paris Essonne à Arpajon, et d'autre part, à la SCM Moatti-Raab-Benady-Gallaire-d'Orgeix, sur le site de la clinique de l'Yvette à Longjumeau.

A la même date, deux nouvelles autorisations ont été données pour exploiter un scanographe de classe 3 pour la SA imagerie médicale Jacques CARTIER à Massy et la SAS IRMN Clinique de l'Essonne et le centre hospitalier du Sud Francilien a été autorisé quant à lui à exploiter un tomographe à émission de positons (TEP) sur le nouveau site en cours de construction.

- L'enveloppe financière départementale :

Depuis 2008, les spécialités de médecine chirurgie et obstétrique des établissements publics de santé (7 en Essonne) et des établissements participant au service public hospitalier (3 en Essonne) sont financées à 100% par leur activité.

Les établissements publics de santé et participant au service public hospitalier (16) ont bénéficié d'aides pour un montant total de 22 441 246 €.



Chantier du nouvel hôpital Sud-Francilien – photo crédit : Laurent DELAGE

Le montant de l'enveloppe financière de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH) en Essonne en 2009 est de : 285 782 875 €. Elle comprend les missions d'intérêt général, les aides à la contractualisation ainsi que les financements de la psychiatrie et des soins de suite.

Les recettes prévues par les établissements T2A en 2009 s'élèvent à 334 622 901 €.

- La réorganisation de l'offre de soins

L'offre de soins est répartie sur 3 territoires de santé : 91-1 (Yerres-Villeneuve Saint-Georges), 91-2 (Juvisy-Longjumeau-Orsay) et 91-3 (Evry-Sud Essonne). Le territoire 91-1 est situé sur 2 départements : le Nord-Est de l'Essonne et le Sud du Val de Marne.

Le schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS) a fait l'objet en 2009, d'une révision en ce qui concerne la partie soins de suite et réadaptation et d'addictologie. Cette révision a été présentée et validée par les conférences sanitaires de chaque territoire le 23 novembre 2009. L'activité de soins en addictologie fait l'objet pour la première fois d'un volet du schéma régional de l'organisation sanitaire et bénéficie d'un plan national commun au secteur sanitaire et médico-social. Les objectifs de ce schéma sont de garantir l'accès à des soins hospitaliers adaptés, de faciliter le parcours de soins du patient, de renforcer les prises en charge pour les populations spécifiques, de consolider la couverture territoriale du dispositif de soins, d'identifier et structurer les moyens en addictologie, d'optimiser l'articulation du dispositif de soins.

Par ailleurs, la démarche de réalisation des projets médicaux de territoire (PMT) commencée en 2008 s'est poursuivie en 2009. Les projets médicaux de territoire ont été établis après la réalisation des Contrats d'Objectifs et de Moyens (CPOM) négociés avec chaque établissement. Les travaux du projet médical du territoire 91-3 se sont déroulés au cours du premier semestre de l'année 2008, validés par la conférence sanitaire de territoire le 3 juillet 2008. Les travaux du projet médical des territoires 91.1 et 91-2 ont été réalisés en 2009 et validés par les conférences sanitaires de territoire le 23 novembre 2009.

Quatre principes essentiels ont été retenus pour ce travail : le PMT répond aux besoins prioritaires de santé de la population de chaque territoire ; le PMT traduit les orientations du SROS et des CPOM, notamment en matière de coopération et de coordination des acteurs de santé sur des actions précises ; le PMT est élaboré à partir d'un diagnostic partagé ; le PMT fédère l'ensemble des acteurs de santé sur ce territoire : acteurs sanitaires, médico-sociaux, libéraux et ceux engagés au titre de la santé publique en matière de prévention et d'éducation à la santé.

Trois thématiques ont été retenues dans un premier temps : les urgences et permanences des soins, la filière gériatrique, les recompositions de l'offre sanitaire. La thématique psychiatrie a été ajoutée lors de la phase d'élargissement. En ce qui concerne le département de l'Essonne, cette thématique a été abordée à un niveau départemental et non territorial.

Au sein de chaque territoire de santé, des comités thématiques locaux de concertation (CTLC) urgences, permanences des soins, filières de soins gériatriques et recompositions ont été constitués. Chaque comité associe l'ensemble des acteurs concernés au sein de chaque territoire sur chaque thématique visée. Les propositions des CTLC permettent au comité de pilotage du territoire, d'arbitrer les propositions des groupes de travail et de proposer un PMT à la validation des conférences sanitaires de territoire.

Ainsi suite à ces travaux, la recomposition de l'offre hospitalière se traduit par :

- sur le territoire 91-1 : la reconstruction de l'hôpital sud-francilien. La construction du nouvel hôpital de 1000 lits et places devrait permettre au centre hospitalier sud-francilien de remplir pleinement son rôle d'hôpital de référence du département de l'Essonne. De plus, la constitution d'une communauté hospitalière est en cours de réflexion entre le centre hospitalier d'Arpajon et le centre hospitalier sud-francilien.

- sur le territoire 91-2 : création d'une communauté hospitalière de territoire élargie à Juvisy.

La coopération entre les établissements d'Orsay et Longjumeau, dont une direction commune aux deux établissements est effective depuis 2005, devra être formalisée suivant les modalités de la loi Hôpital, Patients, Santé, territoires, sur la base d'un projet médical commun et devra être élargie à l'établissement de Juvisy.

- sur le territoire 91-3 : arrêté de fusion entre les centres hospitaliers de Dourdan et d'Etampes : la reconnaissance d'un axe de travail privilégié entre ces 2 établissements, actée en 2008, s'est poursuivie en 2009 et s'est conclue par une fusion juridique prononcée par arrêté pris au cours du troisième trimestre 2009. La fusion effective de ces deux établissements hospitaliers est fixée au 1^{er} janvier 2011.

S'agissant de la thématique Urgences, les objectifs principaux sont d'assurer une organisation territoriale de proximité permettant à la fois l'accessibilité aux soins, la sécurité et la continuité des soins ainsi que la qualité de la prise en charge ; ce réseau local constituant une maille. Sur le territoire 91-1, une maille unique a été retenue, l'animateur de celle-ci étant le centre hospitalier de Villeneuve St-Georges avec une co-animation. Sur le territoire 91-2, une maille unique a été retenue, l'établissement animateur étant le centre hospitalier de Longjumeau. Sur le territoire 91-3, deux mailles Est (l'animateur étant le centre hospitalier sud-francilien) et Ouest (l'animateur étant Dourdan-Etampes) ont été actées.

Les professionnels de santé

La DDASS gère le fichier national des professionnels de santé sur le département et participe à l'obtention des cartes de professionnels de santé pour tout nouvel intervenant désireux de s'installer dans l'Essonne. Dans le cadre du guichet commun DDASS et Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 1375 professionnels de santé ont été accueillis jusqu'à fin octobre 2009.

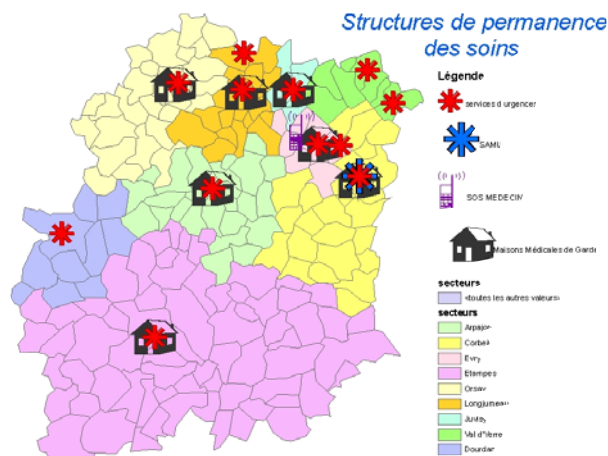
Suite à une réforme de l'organisation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le guichet commun, mis en place avec la CPAM en 2003, a pris fin cette année. Depuis le mois de novembre 2009, les professionnels doivent se rendre successivement à la DDASS puis à la CPAM pour enregistrer leurs diplômes professionnels.

Un nouveau fichier sera mis en place prochainement, destiné à remplacer le fichier actuel (ADELI). Il s'agit du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) qui sera alimenté en priorité par les ordres professionnels lorsqu'ils existent.

La permanence des soins

Au niveau des consultations, en 2009, le département comporte toujours 7 maisons médicales de garde (cf schéma ci-dessous) pour 9 bassins de consultations et 14 secteurs de consultations au maximum. Les consultations dans les MMG sont effectuées par des médecins volontaires.

L'organisation de la permanence des soins dans l'Essonne fait l'objet d'un cahier des charges, validé par arrêté préfectoral. Des modifications substantielles ont été apportées en 2009 : suite au Comité Départemental de l'Aide Médicale d'Urgence et de la Permanence des Soins (Codamups) du 13 mai 2009, un arrêté préfectoral du 22 juin 2009, avec effet au 1er juillet 2009, a modifié le nombre de médecins régulateurs de l'ADUM 91 (Association départementale de l'urgence médicale, association de médecins régulateurs libéraux) sur certaines plages horaires de la manière suivante.



Le Codamups du 17 décembre 2009 a validé l'ouverture d'un 2ème secteur de consultation du bassin d'Arpajon, faisant passer le nombre de secteurs de consultations de 14 à 15 secteurs maximum, activés en fonction des périodes de l'année et des données d'activité.

Activité des Maisons Médicales de Garde sur l'année 2009 :

MMG	Corbeil	<u>Arpajon</u>	<u>Longjumeau</u>	Juvisy	<u>Etampes</u>	Evry	Orsay
Nb total de patients 2008	1217	1713	856	1514	761	875	2034
Nb total de patients 2009 (jusqu'au 13/12/09)	1159	2203	1314	1465	1001	916	2197
Evolution 2008/2009	- 5.2%	<u>+ 29%</u>	<u>+ 54%</u>	- 4%	<u>+32%</u>	+5%	+8%

LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

L'appel à projets 2009 a été réalisé dans le cadre d'une procédure dématérialisée. 129 dossiers ont été instruits et 68 dossiers financés (soit 52%) pour une subvention GRSP (Groupement Régional de Santé Publique) d'un montant de 739 038 € auquel s'ajoute un financement du Conseil Régional d'Ile de France d'un montant de 79 700 €. L'appel à projets a permis de financer des actions pluriannuelles dont le montant 2009 représente 87 335 €.

Les dispositifs structurels de l'Essonne ont été financés pour un montant de 829 553 €. Les actions concernent les thématiques du cancer, de la santé mentale, du SIDA, des addictions, des personnes en situation de fragilité sociale et le champ de l'éducation pour la santé.

Pour le département de l'Essonne, les financements du GRSP ont permis également, au titre de l'année 2009, de financer pour un montant de 93 591 € le dispositif de maintien à domicile des personnes VIH ainsi que 7 000 € d'actions à mettre en œuvre dans le cadre de la journée mondiale sida.

5 actions financées par le groupement régional de santé publique, sur les thématiques de la nutrition, VIH et santé mentale, ont fait l'objet d'un contrôle mené conjointement avec la CPAM et le conseil général, entre le mois de juillet et de décembre 2009. L'équipe se compose à chaque intervention au minimum d'un inspecteur, d'une secrétaire administrative, parfois d'un MISIP, et des instructeurs de la CPAM et du conseil général.

Le CODES 91, une des principales associations financées par le dispositif structurel du PRSP, au titre de l'éducation à la santé, a bénéficié d'un suivi particulier en 2009, afin d'analyser l'évolution de l'activité de la structure au vu de préconisations émises dans le cadre d'une mission d'inspection menée en 2005. En effet, une réunion s'est tenue au CODES début 2009, afin d'évaluer la bonne mise en œuvre des injonctions et propositions du rapport d'inspection, et de vérifier l'application de la demande de recentrage du CODES sur ses actions prioritaires d'éducation à la santé.

Enfin, dans le cadre du volet santé des CUCS, l'Etat – le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, sollicitent des structures porteuses d'initiatives dans le domaine de la politique de la ville sous la forme d'un appel à projets annuel. Les crédits alloués proviennent d'une enveloppe « politique de la ville » gérée par les services de la Préfecture. Pour l'année 2009, 13 dossiers ont été étudiés et 8 financés pour un montant total de 85 300 €.

LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

Le plan départemental « drogues et dépendances »

Dans le cadre de la déclinaison du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2009, le département de l'Essonne a adopté le 26 mars 2009 son programme départemental 2009-2011, suite à des réflexions menées en groupes de travail, associant les services de l'éducation nationale, forces de l'ordre, répression des fraudes, structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire et médico sociale.

Ce programme comprend 3 axes d'intervention. Axe 1 : prévention / communication / information / formation, axe 2 : prise en charge sanitaire et sociale, axe 3 : application de la loi.

Chaque année, des crédits sont délégués à la Préfecture de l'Essonne pour assurer le financement d'actions répondant aux orientations du plan départemental. Un appel à projets annuel a ainsi permis de financer, au titre de l'année 2009, 47 actions pour un montant de 190 357,91 €.

Les injonctions thérapeutiques

278 dossiers ont été ouverts en 2009 (dont 29 mineurs). 67 personnes ont bénéficié d'une orientation.

Les établissements médicaux-sociaux destinés à la prise en charge des addictions

L'enveloppe médico-sociale permettant le financement des 11 établissements médico-sociaux (1 Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues, 4 Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie, 6 Centre de Soins Spécialisés pour Toxicomanes, et une association gérant 37 places d'appartements de coordination thérapeutique) avoisine les 5 millions d'euros en 2009.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale prévoit qu'à compter de 2010, les CCAA et CSST deviendront des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Cette réforme a pour conséquence la mise en œuvre d'un statut unique pour ces structures, qui pourront soit garder une spécialité de lutte contre l'alcoolisme ou d'accompagnement des toxicomanes, soit cumuler les deux spécialités. Les 8 dossiers de demande d'autorisation de CSAPA déposés au titre du département de l'Essonne ont fait l'objet d'un passage en CROSMS (Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale) d'Ile-de-France en fin d'année 2009.

Des groupes de travail ont par ailleurs été mis en place au niveau régional, à compter du mois de janvier 2009 sur les soins en CSAPA, l'hébergement, la qualification et coordination des professionnels et ont permis l'élaboration progressive du schéma régional d'addictologie. Celui-ci a été validé en commission régionale d'addictions du 3 octobre 2009 et a donné pour priorité en Essonne de transformer un centre de soins aux toxicomanes en CSAPA dans le Sud de l'Essonne sur la commune d'Arpajon et de développer plus largement la prise en charge des addictions dans le Sud du département.

LES ACTIONS DE SANTÉ RECENTRALISÉES

La convention relative aux actions de santé recentralisées, prévue par la loi de santé publique du 9 août 2004, et signée en décembre 2005 avec le conseil général, a été renouvelée au premier trimestre de l'année 2009, pour une durée de 3 ans, pour poursuivre la mise en œuvre des actions de lutte contre le cancer, contre la tuberculose, les infections sexuellement transmissibles, et les vaccinations. Ces missions sont en effet assurées par les centres de prévention et de soins gérés par le conseil général; celui-ci s'est donné pour nouvel objectif de développer le dépistage du chlamydiae chez les jeunes filles de 18 à 25 ans, dans le cadre de cette deuxième convention.

LE PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Suite au diagnostic réalisé par l'association RIR IDF, plusieurs réunions de suivi de ce projet localisé dans la ville de Grigny/Viry, ont été organisées en préfecture en 2009, avec la présence du GIP de Grigny, du conseil régional, de l'association RIR IDF, et du maire de Grigny.

Les financements de ce projet sont aujourd'hui entièrement réunis : issus du conseil régional d'Ile-de-France (100 000 €), de l'Etat (au titre du plan de relance, 300 000 €), du fonds d'intervention à la qualité et à la coordination des soins de ville (50 000 €), la société HLM Athégienne se portant propriétaire des locaux.

Le montant total du projet se chiffre à 1 240 000 € (dont 1 million pour l'investissement, 239 000€ au titre du fonctionnement).

Au 8 septembre 2009, 7 professionnels étaient identifiés comme intéressés et « rentrant » dans le projet ; il restait 10 professionnels de santé à trouver pour finaliser les sources de financement et concrétiser le projet.

Un autre projet du même type est en cours de réflexion sur la commune de Corbeil-Essonnes et devrait aboutir à la fin de l'année 2010.

LA CULTURE

LIVRE ET LECTURE

En 2009, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a mis l'accent sur le soutien à la médiation et au développement des publics. Elle a notamment poursuivi son aide à l'association « Lire c'est vivre », pour ses actions en faveur de la diversification de l'offre de lecture pour les détenus de Fleury-Mérogis et soutenu la création d'emplois dans les médiathèques de proximité de type « ruches » dans les villes de Linas, Breuillet et Saulx-les-Chartreux.



Autre domaine d'intervention : celui de l'économie du livre avec une aide au développement du réseau de la librairie indépendante, notamment à Dourdan et à Juvisy-sur-Orge.

Au titre de la dotation globale de décentralisation pour les bibliothèques, le lancement de l'opération de construction de la médiathèque de Crosne et la suite de la construction de la médiathèque d'Athis-Mons sont à souligner.

MUSÉES

Dans le domaine des musées de France, le projet du musée français de la photographie a été relancé sur des bases différentes, avec une échéance de moyen terme. Le Conseil Général de l'Essonne qui assure la gestion du musée depuis plusieurs années, a engagé un lourd travail d'inventaire et de conservation des collections (appareils et photographies). Menant aussi une politique d'acquisition ambitieuse, il s'est positionné pour redimensionner le projet initial finalement entériné en juin 2009. Propriétaire du site de l'IUFM à Etolles, le Conseil Général prévoit d'y installer le futur musée dans le pavillon des Hauldres, les réserves étant déjà aménagées sur place. Au cours de l'année 2009, la DRAC a été sollicitée à plusieurs reprises sur ce projet. Le Service des musées de France de la Direction des patrimoines n'a pas encore validé le nouveau projet muséographique et culturel, revu à la baisse (1.200 m² au lieu de 5.000 m²), les espaces disponibles étant à ce jour encore réduits. Il importe pour l'Etat qu'un musée de la photographie en Île-de-France puisse mettre en valeur les collections et permette d'aborder l'ensemble des aspects de la technique artistique et les aspects sociaux de la photographie.

Le territoire de l'Essonne peu pourvu en musées de France (5 au total) connaît toutefois à l'échelle locale une certaine activité grâce au dynamisme de trois musées municipaux de Brunoy, Dourdan et Etampes.

Le projet d'aménagement du musée de l'Etampois qui n'est pas soutenu par l'Etat sur les crédits d'investissement constitue un enjeu culturel important pour la ville d'Etampes et il importe d'accompagner le travail sur les collections. Ainsi, une aide de 40% a été apportée à l'étude de conservation préventive dans le cadre de la mise en place du chantier des collections.

SOUTIEN A LA CRÉATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUES

Théâtre

Trois actions phares du service Théâtre de la DRAC peuvent être distinguées pour l'année 2009 : la poursuite de la politique de suivi de l'évolution des coûts de fonctionnement de la scène nationale d'Evry en partenariat avec la communauté d'agglomération et le Conseil Général de l'Essonne ; le conventionnement pour le Jeune Public du Théâtre municipal des Ulis sous la direction artistique du Groupe 3/5/81 et, enfin, l'accompagnement d'un nouveau projet de résidence de la compagnie des arts de la rue La Constellation à Grigny.

Musique et danse

En ce qui concerne les musiques actuelles, la priorité donnée par la DRAC a permis à certains lieux identifiés pour leur travail de qualité d'être valorisés en 2009. Ainsi la dotation de la DRAC a conforté le Rackham à Brétigny-sur-Orge avec une aide complémentaire et le soutien au réseau départemental de musiques actuelles « Rezone ». Ont également été identifiés la scène conventionnée Paul Baillard (ATMAC) à Massy et les lieux de proximité Pub Rock Le Plan et la MJC (Centre des Musiques et Danses Traditionnelles) à Ris Orangis.

Dans le domaine de la diffusion, et au titre du programme des scènes conventionnées, la DRAC soutient la Scène Conventionnée CNAL-Opéra de Massy et accompagne sur le champ de la résidence Les Orchestres de Massy. Enfin, un studio de création de musique contemporaine Espace Musical –Puce Muse- à Wissous est accompagné depuis de nombreuses années. S'agissant du soutien aux équipes et aux résidences artistiques, dans le domaine musical, sur les 92 ensembles aidés en 2009 par la DRAC, trois équipes ont pu bénéficier d'une aide au projet ainsi que dans le domaine chorégraphique avec une aide accordée à la compagnie de Noëlle Simonet.

Arts plastiques

La DRAC a accompagné le centre d'art contemporain Jules Verne à Brétigny qui a poursuivi un cycle d'expositions remarquables et a trouvé des partenariats en dehors de l'Île-de-France et à l'étranger pour ses projets d'expositions et de productions. Ce centre d'art a été la première structure française invitée comme commissaire d'exposition à la Sécession de Vienne en Autriche, avec une exposition intitulée « The Death of the Audience ».

À la suite de la relance de la procédure du 1% artistique avec le Conseil Général de l'Essonne, la DRAC instruit 3 dossiers de réhabilitation de collèges : le collège Georges Pompidou à Montgeron,

le collège Jean Moulin de Verrières Le Buisson et le collège Jean Vilar de Grigny. Le projet de l'école maternelle à Vaugrigneuse est également en cours.

La DRAC est réservataire de 34 ateliers d'artistes en Essonne, répartis sur deux communes : Evry et les Ulis. La ville d'Evry et la communauté d'agglomération se sont rapprochées de la DRAC pour mettre en œuvre une procédure simplifiée d'attribution d'ateliers afin qu'ils ne restent pas vides de locataires.

Cinéma, audiovisuel et multimédia

Le département de l'Essonne compte 33 enseignes et 76 écrans de cinéma dont 17 classés art et essai en 2009. Une seule enseigne, Le Jacques Tati à Orsay a obtenu les trois labels en 2009 (Jeune Public, Recherche Découverte et Patrimoine Répertoire). Un multiplexe Mega CGR à Evry compte 10 écrans et 2052 places.

L'activité culturelle liée aux salles art et essai du département est mise en œuvre principalement par l'association Cinessonne, soutenue conjointement par la DRAC et le Conseil Général de l'Essonne. Cinessonne fédère ces salles autour de programmations communes, du festival du cinéma Européen en Essonne (11ème édition) avec entre autres 12 longs métrages inédits en compétition et 25 courts métrages (20 000 entrées) et du dispositif d'éducation au cinéma « Collège au cinéma ».

Dans le cadre de la célébration des 20 ans du dispositif Collège au cinéma, le 21 octobre 2009, une manifestation a été organisée conjointement par l'association Cinessonne, la DRAC et l'Inspection d'Académie lors du Festival cinéma européen en Essonne.

Cinessonne développe également un circuit de cinéma itinérant dans le Sud du département qui répond à un manque d'équipements cinématographiques. En ce qui concerne les demandes d'autorisation de projection de film en plein air, 24 demandes ont été reçues qui concernaient la projection de 40 films.

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

L'éducation artistique et culturelle

La mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle est régie par une convention signée entre la DRAC et le Rectorat de Versailles qui arrive à échéance en 2009 et sera renouvelée pour la période 2010-2012. Les établissements culturels partenaires de cette politique sont très impliqués (scène nationale d'Evry, scènes conventionnées Boris Vian des Ulis et Espace Jules Verne de Brétigny, Centre d'art de Brétigny et Espace Camille Lambert de Juvisy, compagnie Daru). La « Maison de Banlieue et de l'architecture » d'Athis-Mons s'est fortement mobilisée en faveur d'actions importantes dans le milieu scolaire et dans les quartiers de la politique de la ville pour accompagner les projets de rénovation urbaine.

Dans le domaine de l'éducation à l'image, l'action de la DRAC s'articule autour des dispositifs « Ecole, Collège et Lycéens au cinéma » en collaboration avec 22 salles, qui touchent respectivement 9 696 écoliers, 9 479 élèves collégiens pour 85 collèges et 4 130 lycéens pour 45 établissements (soit 9% des lycéens essonnais). Ces dispositifs sont coordonnés par le centre culturel des Portes de l'Essonne (« Ecole et cinéma »), par Cinessonne (« Collège au cinéma ») et par l'Association des Cinémas de recherche d'Île de France (« Lycéens et apprentis au cinéma »).

Dans le cadre de la convention culture à l'hôpital, des actions ont pu être menées grâce aux partenaires habituels que sont la compagnie du 8ème Jour et le théâtre du Menteur. Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Essonne et l'association de Fleury-Mérogis ont assuré le financement des actions en faveur des détenus en 2009, la DRAC étant associée au titre de l'expertise artistique.

Enfin, le dispositif Plan Espoir Banlieue a soutenu huit projets sur les 59 financés en Île-de-France. Les deux quartiers non touchés en 2009 (Cilof à Viry-Châtillon et les Aunettes à Sainte-Geneviève-des-Bois) seront prioritaires pour la campagne 2010.

ARCHIVES ET PATRIMOINE MOBILIER

En 2009, la Direction des archives et du patrimoine mobilier (DAMP) a poursuivi et mené à bien l'un de ses projets phares en matière numérique : la mise en ligne d'une partie des fonds

numérisés, tout en confortant son action culturelle et en maintenant un fort potentiel d'attractivité pour le grand public autour de thématiques patrimoniales diversifiées. En octobre 2009, a été créé un service de l'action culturelle et de la communication.

La collecte 2009 a permis d'intégrer 823 mètres linéaires aux fonds des archives départementales, dont 807 ml pour les archives contemporaines et 16 ml pour les archives anciennes et modernes. Au titre de la protection et de la valorisation du patrimoine mobilier, la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA) a effectué en 2009 13 récolements (visites sur site), essentiellement dans des petites communes, permettant ainsi d'évaluer la situation du patrimoine local avec précision et de proposer certains objets pour une protection au titre des monuments historiques : 596 objets ont ainsi été évalués.

L'année 2009 a été très riche en activités destinées à valoriser le patrimoine local auprès des divers publics. L'événement de l'année a résidé dans l'inauguration de la rubrique « archives en ligne » le 11 décembre, suivie d'une journée "Portes ouvertes" le lendemain ; ces deux journées ont attiré plus de 500 personnes aux Archives départementales.

PROTECTION DU PATRIMOINE

LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LE PATRIMOINE BATI

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est intervenue en 2009 en Essonne dans le secteur patrimonial à hauteur de 749 000 € tous titres confondus, soit 4,6 % du budget total régional pour 7% du parc des édifices protégés en Ile-de-France.

En 2009, le dossier concernant l'Observatoire Camille Flammarion à Juvisy-sur-Orge a été présenté à la commission nationale des monuments historiques pour une extension de protection. Cet édifice a fait l'objet d'un classement en totalité par arrêté du 28 décembre 2009. A Saint-Sulpice-de-Favières, le parc du domaine de Segrez avec son arboretum, les façades et toitures de l'ensemble des éléments bâtis qui s'y trouvent et la grotte en totalité, ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 13 janvier 2009.

Le label "patrimoine du XXe siècle" reconnaissant la qualité patrimoniale d'ensembles de logements édifiés entre 1945 et 1975 a été attribué à 5 ensembles de logement : les résidences La Nérac et Le Menhir à Boussy-Saint-Antoine, les Pyramides à Evry, la Grande Borne à Grigny, Village-Expo à Saint-Michel-sur-Orge et les Briques Rouges à Vigneux-sur-Seine.

Parmi les principales opérations de restauration financées par l'Etat, figurent les suites d'opérations suivantes : à l'église Sainte-Marie d'Avrainville (fin de la restauration intérieure et extérieure), au château du Mesnil Voisin de Bouray-sur-Juine (restauration des avants-corps latéraux est), à l'église Saint-Sulpice de Saint-Sulpice-de-Favières (restauration des verrières).

Parmi les opérations nouvelles : au château de Vauboyen de Bièvres (restauration des façades des communs), à l'église Saint-Martin de Longjumeau (restauration du clocher), à l'église de Moigny-sur-Ecole (reprise du clocher).



Vue panoramique de la Tour de Monthéry

En outre, des crédits sont régulièrement programmés pour l'entretien du château de Monthéry. Divers travaux de restauration d'œuvres d'art appartenant à plusieurs édifices de l'Essonne ont enfin été réalisés avec une participation de l'Etat.

Le service départemental d'architecture et du patrimoine (SDAP) a poursuivi en 2009 l'étude et la proposition de périmètres de protections modifiés (PPM) autour des monuments afin que les servitudes soient plus cohérentes avec les réels enjeux patrimoniaux et paysagers.

Cette réflexion aux abords de monuments concerne désormais 93 monuments soit 33% des 278 monuments du département.

Sur l'aspect monumental, le SDAP a réceptionné, en 2009, 23 demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques (13 en classés et 10 en inscrits), a assuré des travaux de conservation sur la tour de Montlhéry et le suivi de contrôle des travaux sur 10 chantiers de monuments inscrits. La commune de Chalo-Saint-Mars a terminé l'étude de création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (validation en commission régionale du patrimoine et des sites) et attend la mise en cohérence de son PLU pour prendre l'arrêté de création de cette zone en 2010. 2 ZPPAUP sont par ailleurs en projet à Méréville et Longpont-sur-Orge.

La ville d'Etampes, qui a obtenu le label "Ville d'art et d'histoire" en 2006, poursuit avec l'aide de l'Etat une politique de valorisation du patrimoine. L'équipe chargée de cette valorisation est très active et mène des actions concernant l'ensemble du territoire de la communauté de communes de l'Etampois. Des difficultés financières retardent la création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui devrait être localisé dans l'Hôtel-Dieu.

ARCHÉOLOGIE

En 2009, 391 dossiers d'aménagement ont été reçus. Leur instruction a donné lieu à 27 arrêtés de diagnostics et 3 arrêtés de fouilles au titre de l'archéologie préventive.

Parmi les principales interventions, la poursuite de la fouille programmée du campement saisonnier magdalénien d'Etiolles. Le Néolithique est représenté par la découverte d'une inhumation à Corbeil-Essonnes / la Montagne des Glaizes. Une autre structure funéraire, un enclos circulaire de l'âge du Bronze final, a été mis au jour à Massy / Zac de la Bonde.

Ce même terrain a également livré un vaste établissement gaulois de la fin de l'Indépendance gauloise. Des vestiges du même type ont été repérés à Chilly-Mazarin. Des vestiges de la période laténienne épars ont également été observés à Orsay / Parc Orsay Université. Un double enclos gaulois a été fouillé à Saulx-les-Chartreux / Zac du Moulin.

De l'époque gallo-romaine, un diagnostic mené à Dourdan / Moulin Grouteau a permis la mise au jour de vestiges particulièrement bien conservés d'un établissement rural, le premier observé en dehors de l'agglomération gallo-romaine. Au Plessis-Pâté, c'est un établissement rural antique particulièrement bien conservé qui a été découvert rue des Roses. Une partie de *villa* a été fouillée à Palaiseau / La Troche, livrant des éléments balnéaires en bon état de conservation. D'autres vestiges de l'époque gallo-romaine ont été repérés à Villiers-sur-Orge / Les Mollières. A Massy, la voie antique de Paris à Orléans a pu être fouillée sur 300 m de long. A Brétigny-sur-Orge, un petit établissement rural antique a été fouillé dans la Zac de Maison Neuve. Enfin, un magnifique four de potier du III^e siècle a été fouillé à Saint-Chéron / rue du Cheval Blanc.

Pour l'époque médiévale, un habitat rural a été découvert à Bondoufle / ZAE La Marinière. Un petit habitat rural du XII^e siècle a été fouillé à Saulx-les-Chartreux / Zac du Moulin. Un habitat médiéval a été mis au jour et fouillé à Palaiseau / La Troche, sur le site de la *villa* antique précédemment nommée. A Etampes, une nécropole urbaine du XIII^e siècle a été fouillée au chevet de l'église Saint-Basile.

Enfin, le Service régional de l'archéologie a défini pour le département, au titre du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004, trois communes pour l'examen préalable des autorisations d'utilisation des sols : Corbeil-Essonnes, Dourdan et Etampes.

Dotations 2009			
INTITULE	2008	2009	Variation 09/08
Les aides au fonctionnement (en euros)			
DGF Communes – dotation forfaitaire	244 565 432,00	249 054 949,00	1,84%
DGF Département – dotation forfaitaire	147 592 760,00	151 722 806,00	2,80%
DGF Département – dotation compensation	1 297 073,00	1 309 925,00	0,99%
DGF Département – dotation péréquation urbaine	14 451 673,00	15 127 438,00	4,68%
DGF EPCI – dotation compensation	116 168 791,00	117 098 144,00	0,80%
DGF EPCI – dotation intercommunalité	40 064 452,00	41 413 856,00	3,37%
DGF -Remboursement CAPS	-183 000,00	-183 000,00	0,00%
Total : Dotation globale de fonctionnement (DGF) hors DSU, DSR et Syndicale	563 957 181 €	575 544 118 €	2,05%
DGF dotation de solidarité urbaine (DSU)	27 681 686 €	29 604 067 €	6,94%
Dotation de solidarité rurale (fraction Bourg + fraction péréquation)	4 266 768 €	4 400 395 €	3,13%
DGF dotation pour activités syndicales	105 975 €	183 240 €	72,91%
DGF -DNP (ex-fonds national de péréquation (FNP))	6 994 941 €	7 876 623 €	12,60%
Dotation spéciale instituteurs (DSI)	561 204 €	477 988 €	-14,83%
Dotation élu local	104 559 €	121 528 €	16,23%
Dotation développement rural	620 819 €	626 169 €	0,86%
TOTAL	604 293 133 €	618 834 128 €	2,41%
Les aides à l'investissement (en euros)			
Dotation globale d'équipement (DGE) Communes, Département	5 237 528 €	5 364 946 €	2,43%
DGD Aéroport		41 728 €	
DDE Collège		6 960 257 €	
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA - droit commun)	94 361 703 €	104 880 603 €	11,15%
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA plan de relance-2009)		62 028 982 €	
Versement du produit des amendes de police	1 200 272 €	1 360 093 €	13,32%
Versement de la dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques	107 586 €	107 504 €	
Subvention Etat Réserve Parlementaire Txv divers d'intérêt local	1 354 006 €	1 613 587 €	19,17%
Dotation développement urbain (DDU) (nouveau en 2009)		2 143 911 €	
TOTAL	102 261 095 €	184 501 611 €	80,42%
Les compensations financières (en euros)			
Compensations pour différentes exonérations de la fiscalité directe locale (TP TH et autres IP)	24 738 514 €	18 806 778 €	-23,98%
Compensation réduction de la fraction des recettes prise en compte dans les bases de taxe professionnelle des titulaires de bénéfices non commerciaux (nouveau en 2009)		4 015 301 €	
Compensations pour réduction de droits de mutation	155 308 €	112 431 €	-27,61%
Compensation de la suppression de la taxe sur les appareils automatiques	94 258 €	arrêt de la compensation	
Dotation de compensation de la taxe professionnelle	13 638 222 €	10 296 557 €	
Compensation de la suppression progressive de la part salaire de la taxe professionnelle aux fonds départementaux de la taxe professionnelle	3 694 990 €	2 776 257 €	
Total : Compensations pour diminution de dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP)	17 333 212 €	13 072 814 €	-24,58%
TOTAL	42 321 292 €	36 007 324 €	-14,92%
Les mécanismes de péréquation (en euros)			
Compensation des pertes de TP	3 994 050 €	4 003 228 €	0,23%
Compensation des pertes de bases de TP afférentes aux établissements de France Télécom (2007 – versée en 2008)	731 233 €		
Compensation des pertes de bases de TP afférentes aux établissements de France Télécom (2008)	568 737 €		
Compensation des pertes de bases de TP afférentes aux établissements de France Télécom	1 299 970 €	406 241 €	-68,75%
Fonds de solidarité de la région d'Ile de France (FSRIF)	18 388 090 €	20 417 176 €	11,03%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	29 002 271 €	27 720 726 €	-4,42%
Fonds départemental de péréquation des droits de mutation	13 375 281 €	8 859 018 €	-33,77%
Fonds commun de la redevance des mines	360 525 €	375 796 €	4,24%
TOTAL	67 720 157 €	61 782 185 €	-8,77%
Les compensations liées aux transferts de compétences (en euros)			
Dotation générale de décentralisation (DGD) documents d'urbanisme	344 213 €	341 770 €	-0,71%
Dotation générale de décentralisation (DGD) contrats d'assurance	64 084 €	67 691 €	5,63%
Dotation générale de décentralisation (DGD) services municipaux d'hygiène et de santé	153 807 €	153 808 €	0,00%
DGD Département Fiscalité transférée		1 164 948 €	
Fonds de mobilisation départementale d'insertion	5 101 869 €	4 138 596 €	-18,88%
TOTAL	5 663 973 €	5 866 813 €	3,58%
TOTAL GENERAL	822 259 650 €	906 992 061 €	10,30%

DDR	
Nombre de projets financés en 2009	12
Types de projets financés	Services publics en milieu rural Développement économique
Nombres de collectivités subventionnées	11 communes, 1 CC

DGE	
Nombre de projets financés en 2009	
Types de projets financés	Patrimoine bâti : travaux dans les mairies, travaux d'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments public, cimetières-Voirie – Scolaire – Loisirs sport -NTIC (vidéo surveillance)
Nombres de collectivités subventionnées	92 communes, 7 EPCI

Préfecture de l'Essonne
D.R.C.L.
Février 2010

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE
EPCI2-10

Communautés d'Agglomération

Date de l'arrêté de création Nombre de communes

1	CA EVRY CENTRE ESSONNE	13/12/2000	5
2	CA DU VAL D'ORGE	21/11/2000	9
3	CA DU VAL D'YERRES	22/03/2002	6
4	CA DU PLATEAU DE SACLAY	31/12/2002	10
5	CA SEINE-ESSONNE	19/12/2002	5
6	CA SENART VAL DE SEINE	20/12/2002	3
7	CA LES LACS DE L'ESSONNE	23/12/2003	2
8	CA EUROP'ESSONNE	26/12/2006	10
9	CA DES PORTES DE L'ESSONNE *	31/12/2008	3

CA hors Essonne comprenant des communes du 91

10	CA DES HAUTS DE BIEVRE	23/12/2002	7 (dont 2 du 91)
----	------------------------	------------	---------------------

Communautés de Communes

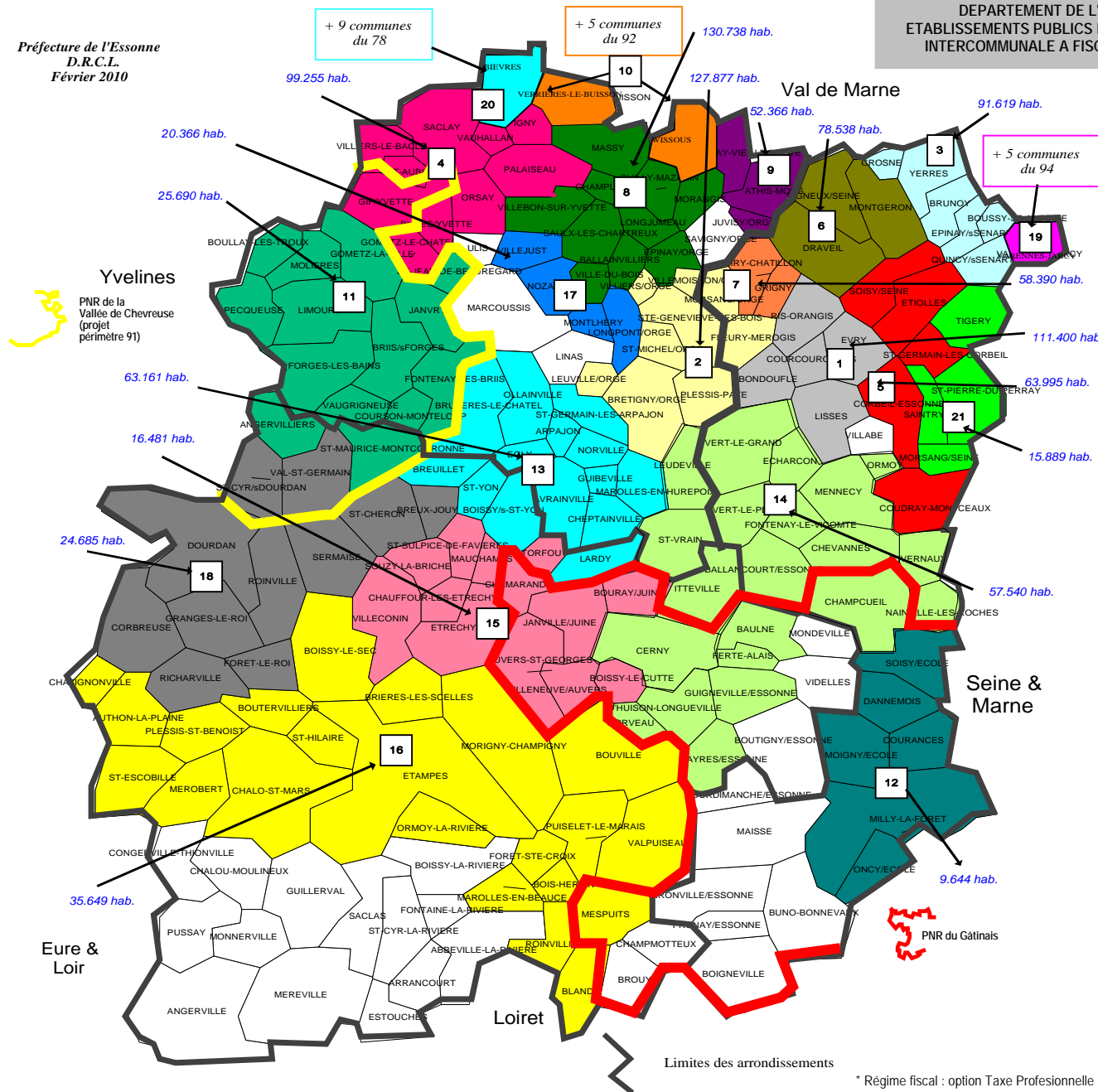
11	CC DU PAYS DE LIMOURS *	17/12/2001	14
12	CC DE LA VALLEE DE L'ECOLE	24/12/2001	6
13	CC DE L'ARPAJONNAIS *	02/12/2002	14
14	CC DU VAL D'ESSONNE *	11/12/2002	21
15	CC ENTRE JUINE ET RENARDE *	27/10/2003	13
16	CC DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE*	16/12/2008	4
17	CC COEUR DU HUREPOIX *	02/08/2004	22
18	CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX *	22/11/2005	11

CC hors Essonne comprenant des communes du 91

19	CC DU PLATEAU BRIARD	03/12/2002	6 (dont 1 du 91)
20	CC DE VERSAILLES GRAND PARC	08/12/2002	10 (dont 1 du 91)

Syndicat d'Agglomération Nouvelle

21	SAN DE SENART EN ESSONNE	25/06/1984	4
----	--------------------------	------------	---



* Régime fiscal : option Taxe Professionnelle Unique (TPU)

LISTE DES SIGLES

ACD	Accord Collectif Départemental	CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion	CDD	Contrat à Durée Déterminée
ACSE	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances	CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
ADRU	Association Départementale de Réponse à l'Urgence	CDI	Contrat à Durée Indéterminée
ADS	adjoint de sécurité	CDJ	Centre Départemental de la Jeunesse
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert	CDP	Conseil Départemental de Prévention
AI	Association Intermédiaire	CEE	Centre d'Envergure Européenne
AME	Aide Médicale État	CEF	Centre Éducatif Fermé
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CEL	Contrat Éducatif Local
APS	Activité Physique et Sportive	CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
ARH	Agence Régionale de l'Hospitalisation	CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
ASFNE	Allocation Spéciale de Fonds National pour l'Emploi	CIJE	Centre Information Jeunesse Essonne
ASI	Appui Social Individualisé	CIRE	Cellule Régionale d'Épidémiologie
ATD	(Convention) d'Allocation Temporaire Dégressive	CISPD	Contrats Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
ATESAT	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire	CIV	Comité Interministériel à la Ville
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation	CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
BEESAN	Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation	CJS	Contrat Jeunesse et Sports
BMR	Brigade Mobile de Recherche	CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
BOP	Budget Opérationnel de Programme	CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
BRNPE	Bureau des Risques Naturels et Technologiques	CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile	CLS	Contrats Locaux de Sécurité
CAE	Centre d'Action Éducative	CLSPD	Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	CLSPD	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	CMPP	Centres Médico-Psycho-Pédagogiques
CAMSP	Centre d'Actions Médico-Sociales Précoces	CMU	Couverture Maladie Universelle
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CAV	Contrat d'Avenir	CNI	Carte Nationale d'Identité
CASF	Commission des Chefs de Services Financiers	COLTI	Comité Opérationnel de Lutte contre le Travail Illégal
CCST	Centre de Soins Spécialisé aux Toxicomanes	COPEC	Commission pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie	CPI	Centre de Placement Immédiat
CDAD	Comité Départemental d'Accès aux Droits	CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CDAPL	Commission Départementale des Aides Publiques au Logement	CRIB	Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles
CDAS	Commission Diocésaine d'Art Sacré		
CDAU	Centre Départemental d'Appels d'Urgence		
CRRA	Centre de Réception et de Régulation des Appels	DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale	DDCCRF	Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
D3E	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques		
DDEA	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture		

DDJS Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDPJJ Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
DDR Dotation de Développement Rural
DDSV Direction Départementale des Services Vétérinaires
DDTEFP Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DDVA Délégué Départemental de la Vie Associative
DEFM Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DELD Demandeur d'Emploi de Longue Durée
DIREN Direction Régionale de l'Environnement
DIRIF Direction Interdépartementale des Routes de l'Île-de-France
DIS Délégation InterServices
DISCEPA Dispositif de Surveillance et de Contrôle des Établissements pour Personnes Agées
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRCL Direction des Relations avec les Collectivités Locales
DRE Dispositif de Réussite Éducative
DRIRE Direction Régionale de la Recherche, de l'Emploi et de l'Environnement
EDIS École Départementale d'Incendie et de Secours
EHPAD Établissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
EI Entreprises d'Insertion
ENQ Enquête
EPCI Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERP Établissements Recevant du Public
ESAT Établissements et Services d'Aide par le Travail
ETTI Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
ETP Équivalent Temps Plein
FASILD Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FIV Fonds Interministériel à la Ville
FNDS Fonds National de Développement du Sport
FTM Foyer de Travailleurs Migrants
GIR Groupement d'Intervention Régional
IAE Insertion par l'Activité Économique
IME Institut Médico-Educatif
IMIS Imprimerie Mutualisée InterServices
IOE Investigation d'Orientation Éducative
ITEP Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
LOLF Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAIA Mission d'Accueil et d'Information des Associations
MCO Médecine-Chirurgie-Obstétrique

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDPHE Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne
MILDT Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et La Toxicomanie
MISE Mission InterServices de l'Eau
MISSA Mission Interservices de Sécurité Sanitaire des Aliments
MJD Maison de Justice et de Droit
MNS Maître Nageur Sauveteur
MOUS Maîtrises d'Oeuvre Urbaine et Sociale
OAV Opération Alimentaire Vacances
OFFA Opération Fêtes de Fin d'Année
OIN Opération d'Intérêt National
ONAC Office National des Anciens Combattants
OPAH Opérations programmées d'Amélioration de l'Habitat
PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAE Pôle d'Action Économique
PAS Parcours Animation Sport
PCB Polychlorobiphényles
PCS Plan de Cohésion Sociale
PDALPD Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDU Plan de Déplacements Urbains
PIG Programme d'Intérêt Général
PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI Prêts Locatifs Aidés d'Intégration
PLH Programmes Locaux de l'Habitat
PLS Prêt Locatif Social
PLU Plans Locaux d'Urbanisme
PLUS Prêts Locatifs à Usage Social
PNRU Programme National pour la Rénovation Urbaine
POC Pôle d'Orientation des Contrôles
PPE Prime Pour l'Emploi
PPR Plans de Prévention des Risques
PPRE Projets Personnalisés de Réussite Éducative
PPRI Plans de Prévention des Risques d'Inondation
PPRT Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRIAC Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie
PRSP Plan Régional de Santé Publique
PSE Plan de Sauvegarde de l'Emploi
PVE Plan Végétal Environnemental
REAAP Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RERS Réseau d'Échanges Réciproques et de Savoirs

RNIL Routes Nationales d'Intérêt Local
RoHS Restriction of Hazardous Substances
RRSE Recueil des Renseignements Socio-Éducatifs
SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAH Secteur Associatif Habilité
SAMSAH Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
SDACR Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEAT Service Éducatif Auprès du Tribunal
SEJE (dispositif de) Soutien à l'Emploi des Jeunes en Entreprise
SGR Service Sécurité et Gestion de la Route
SID/PC Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SIVADE Site pour la Vie Autonome de l'Essonne

SMCA Société de Manutention des Carburants d'Aviation
SMP Suivi Mensuel Personnalisé
SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SRU Solidarité et Renouvellement Urbains
TGI Tribunal de Grande Instance
UO Unité Opérationnelle
VAE Validation des Acquis de l'Expérience
VVV Ville-Vie-Vacances
ZAC Zone d'Aménagement Concerté
ZDE Zones de Développement de l'Éolien
ZFU Zone Franche Urbaine
ZPPAUP Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZRU Zone de Redynamisation Urbaine
ZUS Zone Urbaine Sensible

SERVICES DE L'ETAT AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU RAPPORT

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

SOUS PREFECTURE D'ETAMPES

4, Rue Van Loo
91152 ETAMPES CEDEX
Tél : 01 69 92 99 91

SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU

Avenue du Général de Gaulle
91120 – PALAISEAU
Tél : 01 69 31 96 96

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

27 rue des Mazières
91011-EVRY-CEDEX
tél : 01 69 13 26 40

DELEGATION REGIONALE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

94, Rue Réaumur
75014 – PARIS
01 55 80 88 30

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Tour Malte
Boulevard de France
91035 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 71 71

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Boulevard de France
91010 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 91 91 91

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Immeuble de bureaux «AGUADO»
93, Boulevard Decauville
Place du Rouillon
91024 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 25 11

DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE MOBILIER

Domaine départemental
Rue du Commandant Arnoux
91730 - CHAMARANDE
Tél : 01 69 27 14 14

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

98, Allée des Champs-Élysées
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 91 41 41

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIERES DE L'ESSONNE

Tour Lorraine – Immeuble France Evry
Boulevard de France
91005 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 87 81 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

24, Rue de Grand-Vaux
91360 – EPINAY-SUR-ORGE
Tél : 01 69 10 24 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Hôtel de Police
Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 76 70 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

7, Rue La fayette
91100 – CORBEIL ESSONNES
Tél : 01 60 88 84 00

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

523, Place des Terrasses de l'Agora
91034 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 70 00

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALES DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

2/6 rue Olof Palme
94000-CRETEIL
Tél : 01 40 61 87 05

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

98, Rue de Charonne
75011 – PARIS
Tél : 01 56 06 50 00
DELEGATION REGIONALE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT D'ILE DE France
94 rue Réaumur
75104-PARIS CEDEX 02
Tél : 01 55 80 88 50

DIRECTION REGIONALE DU COMMERCE EXTERIEUR D'ILE DE FRANCE

55, Rue Crozatier
75012 – PARIS CEDEX
Tél : 01 44 75 78 40

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE PARIS-OUEST

5, Rue Volta
78105 – SAINT GERMAIN EN LAYE
Tél : 01 39 21 50 00

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

79 – 83, Rue Benoît Malon
94257 – GENTILLY CEDEX
Tél : 01 55 01 27 00

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SUBDIVISION DE L'ESSONNE
1, Avenue du Général de Gaulle
91090 – LISSES
Tél : 01 69 11 19 19

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE L'ESSONNE

11, rue Jean Malézieux
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 79 65 25

INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ESSONNE

Boulevard de France
91012 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 47 84 84

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MEROGIS

7, avenue des Peupliers
91705 –SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Ferme du Bois Briard
91080 – COURCOURONNES
Tél : 01 60 78 57 00

POLE EMPLOI

Immeuble Le Trait d'Union
4, allée de la Mixité
77564-LIEUSAIN

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Clos de l'Agora
3, Rue des Mazières
91007 – EVRY CEDEX
Tél : 01 60 91 22 00

SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE

2, Quai de Grenelle
75732 – PARIS CEDEX 15
Tél : 01 40 58 29 99

SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

9, Rue Lafayette
91814 – CORBEIL ESSONNES CEDEX
Tél : 01 69 22 88 29

*UNITE DEPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION
DES FRAUDES*

34, Cours Blaise Pascal
91025 – EVRY CEDEX
Tél : 01 69 36 65 00